

Une société mondiale



LONDRES BOSTON TORONTO MONTRÉAL SINGAPOUR HONG KONG DUBLIN BEIJING
VANCOUVER SASKATOON CALGARY LONDON WINNIPEG HALIFAX OTTAWA



Que faites-vous après le travail?



PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

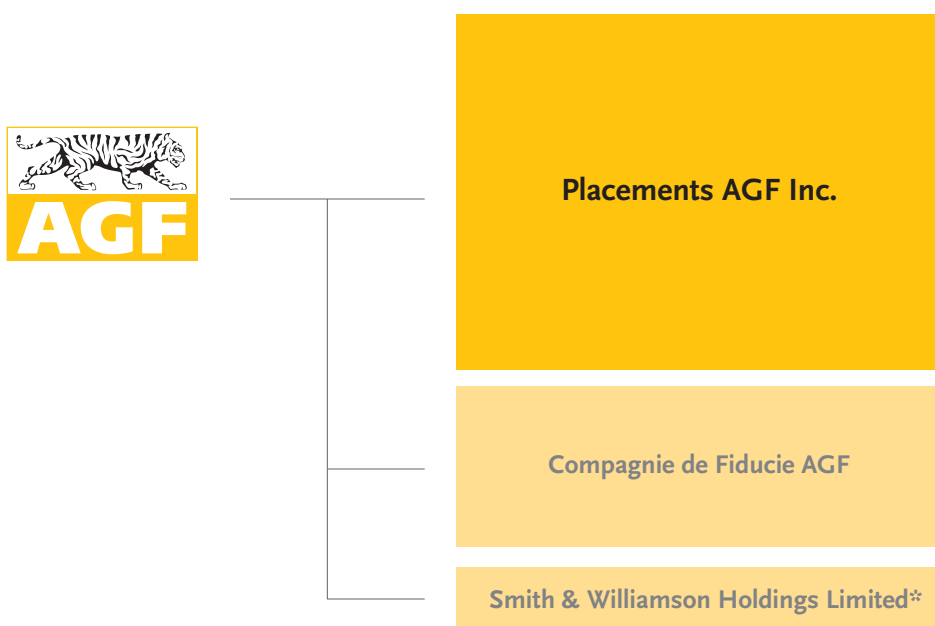
Fondée en 1957, La Société de Gestion AGF Limitée est une des principales sociétés canadiennes indépendantes de solutions de placements par excellence. Avec des activités d'exploitation et de placements au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie, AGF est fière d'offrir des produits et services novateurs de premier ordre à plus d'un million d'investisseurs. Avec un actif géré global d'environ 44,6 G\$ et plus de 3,6 G\$ d'actifs en prêts au 30 novembre 2009, AGF offre une gestion de placements et des solutions financières aux clients de détail et institutionnels ainsi qu'aux particuliers bien nantis.

AGF propose un groupe diversifié de fonds communs de placement primés, les portefeuilles Éléments AGF, le programme d'actif géré Harmony, les services offerts aux comptes institutionnels et aux clients privés et les CPG, prêts et prêts hypothécaires. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».

TABLE DES MATIÈRES

4	LETRE AUX ACTIONNAIRES	54	RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION DANS LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE
10	FEUILLE DES RÉSULTATS	55	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
11	GOVERNANCE D'ENTREPRISE D'AGF	56	BILANS CONSOLIDÉS
14	RAPPORT DE GESTION	57	ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS
		58	ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
		59	ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU
		60	ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
		61	NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
		92	RÉTROSPECTIVE DÉCENNALE CONSOLIDÉE
		93	CONSEIL D'ADMINISTRATION, MEMBRES DE LA DIRECTION, PORTEFEUILLISTES
		94	RÉPERTOIRE GÉNÉRAL D'AGF

Notre mission : Aider les investisseurs à réussir



Notre vision : Être la société canadienne de solutions de placements par excellence avec un rendement financier, un personnel et des relations-clients parmi les meilleurs de l'industrie.

* Au 30 novembre 2009, La Société de Gestion AGF Limitée détenait une participation de 30,7 % dans Smith & Williamson Holdings Limited.

Résultats financiers

RÉTROSPECTIVE DÉCENNALE CONSOLIDÉE

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Exercices terminés les 30 novembre

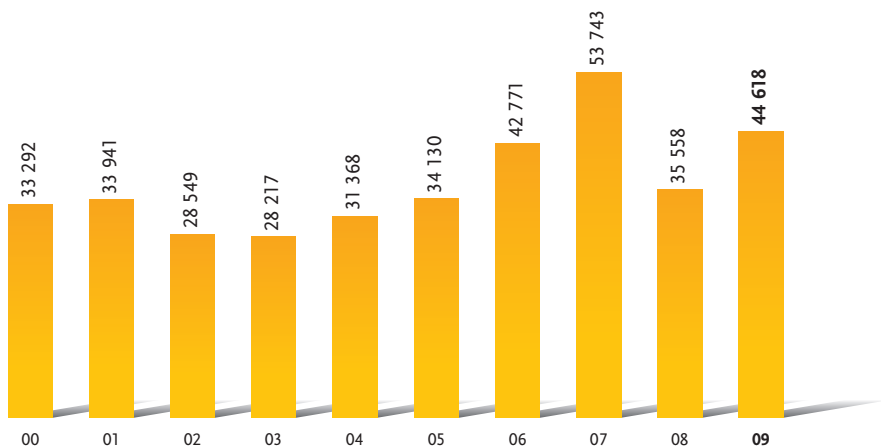
	2009	2008	2007	2006	2005
Exploitation					
Total des produits (activités poursuivies)	586 114 \$	725 570 \$	780 320 \$	607 202 \$	546 567 \$
Bénéfice net	97 694	128 592	178 687	112 657	91 872
Dividendes	88 821	84 860	70 151	61 521	50 522
Situation financière					
Fonds de roulement (déficit)	(738 223)\$	(1 360 365)\$	(735 103)\$	(404 223)\$	(31 958) \$
Dette à long terme	143 648	123 740	184 486	56 000	17 364
Capitaux propres	1 130 403	1 107 422	1 069 002	979 771	918 326
Rendement des capitaux propres	8,7 %	11,8 %	17,4 %	11,9 %	10,0 %
Par action					
Bénéfice net de base	1,10 \$	1,44 \$	1,99 \$	1,26 \$	1,02 \$
Dividendes	1,00	0,95	0,78	0,69	0,56
Valeur comptable (activités poursuivies)	12,72	12,40	12,02	10,99	10,30

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

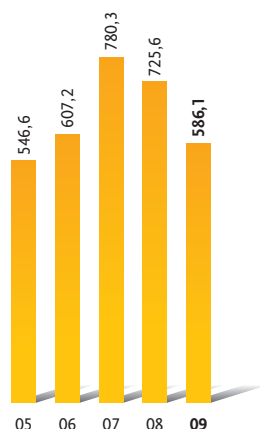
Exercices terminés les 30 novembre

	2004	2003	2002	2001	2000
Exploitation					
Total des produits (activités poursuivies)	545 393 \$	510 571 \$	637 660 \$	630 525 \$	500 377 \$
Bénéfice net	77 287	44 016	119 839	163 754	95 931
Dividendes	37 474	27 150	22 967	19 577	14 092
Situation financière					
Fonds de roulement (déficit)	56 363 \$	62 490 \$	95 287 \$	(9 950)\$	(86 692) \$
Dette à long terme	68 292	112 192	225 403	165 481	278 051
Capitaux propres	914 366	903 360	887 566	764 707	480 091
Rendement des capitaux propres	8,5 %	4,9 %	14,5 %	26,3 %	25,1 %
Par action					
Bénéfice net de base	0,85 \$	0,48 \$	1,34 \$	1,84 \$	1,12 \$
Dividendes	0,41	0,30	0,26	0,22	0,18
Valeur comptable (activités poursuivies)	10,08	9,79	9,74	8,56	5,78

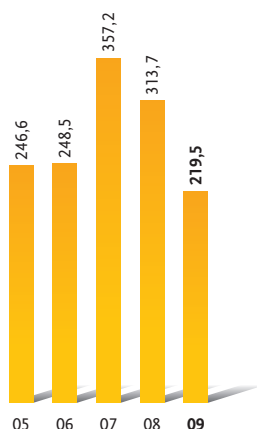
Actif géré
(M\$)



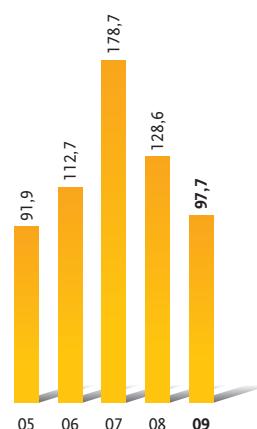
**Total des produits
(activités poursuivies)**
(M\$)



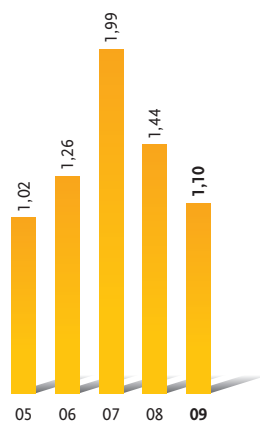
**BAIIA
(activités poursuivies)**
(M\$)



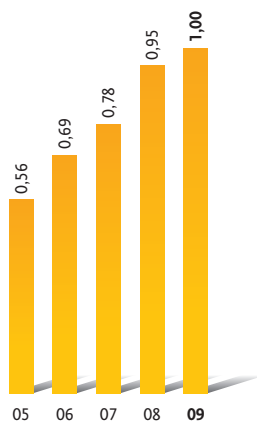
Bénéfice net
(M\$)



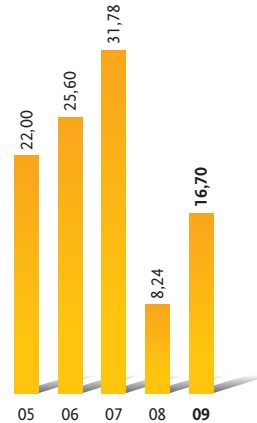
**Bénéfice par action
(de base)**
(\$)



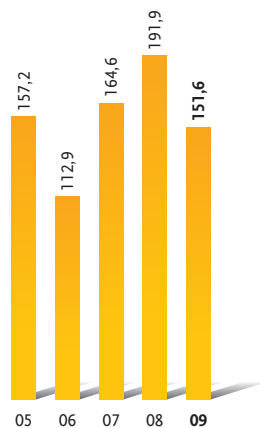
Dividende par action
(\$)



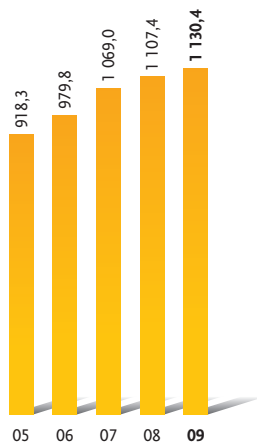
Prix de l'action
Aux 30 novembre
(\$)



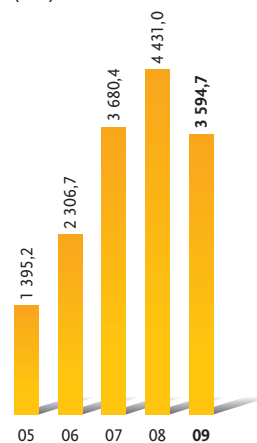
**Flux de trésorerie
disponibles liés à l'exploitation**
(M\$)



Capitaux propres
(M\$)



**Actifs en prêts
de Fiducie AGF**
(M\$)



Rapport de gestion

EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2009

TABLE DES MATIÈRES

15 Rendement consolidé

- 15 Nos activités
- 16 Notre stratégie
- 16 Aperçu 2009
- 17 Indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux PCGR
- 21 Conventions comptables cruciales
- 25 Facteurs de risque et gestion des risques
- 28 Contrôles et procédures
- 29 Résultats d'exploitation consolidés
- 31 Perspectives

31 Résultats des secteurs d'exploitation

31 Activités de gestion de placements

- 31 Profil du secteur d'exploitation et de l'industrie
- 31 Stratégie du secteur de gestion de placements
- 33 Actif géré
- 34 Résultats financiers et résultats d'exploitation
- 36 Perspectives du secteur

36 Activités de société de fiducie

- 36 Profil du secteur d'exploitation et de l'industrie
- 36 Stratégie du secteur de société de fiducie
- 37 Résultats financiers et résultats d'exploitation
- 40 Perspectives du secteur

40 La Société de gestion AGF Limitée

41 Financement des sociétés en commandite

41 Obligations contractuelles

42 Opérations réciproques et entre apparentés

42 Activités de gestion des fonds propres

43 Dividendes

44 Données sur les actions en circulation

44 Règlements gouvernementaux

46 Analyse du quatrième trimestre

- 47 Activités de gestion de placements
- 50 Activités de société de fiducie

52 Principales informations trimestrielles

53 Principales informations annuelles

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs portant sur La Société de Gestion AGF Limitée, notamment sur ses activités d'exploitation, sa stratégie et ses résultats financiers prévus ainsi que sur sa situation financière. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont par nature prévisionnels et relatifs à des événements futurs ou à des conjonctures, ou comprennent des termes comme « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », ou les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables ou des verbes employés au futur ou au conditionnel. De plus, tout énoncé portant sur les résultats financiers futurs (y compris les produits, les bénéfices ou les taux de croissance), les stratégies d'entreprise permanentes ou les perspectives et sur nos décisions futures possibles, est considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, dont la croissance prévue, les résultats d'exploitation, les perspectives commerciales, le rendement et les occasions d'affaires. Bien que nous considérions ces facteurs et hypothèses comme raisonnables selon les informations disponibles présentement, ils pourraient s'avérer erronés. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses à l'égard de notre exploitation, aux facteurs économiques et à l'industrie des services financiers en général. Ils ne garantissent pas les résultats futurs, et les événements et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux présentés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs que nous avons faits en raison, notamment, de facteurs importants, y compris la valeur de notre actif géré, le volume de ventes et de rachats de nos produits de placement, le rendement de nos fonds de placement et de portefeuillistes et conseillers, les niveaux de frais adoptés par la concurrence pour les produits de gestion de placements et l'administration, les échelles de rémunération des courtiers adoptées par la concurrence, l'étendue et les antécédents de défauts pour nos portefeuilles de prêts, la rentabilité de nos activités de prêt, les taux d'intérêt et de change, la fiscalité, l'évolution des règlements gouvernementaux, les procédures judiciaires ou réglementaires imprévues, et notre capacité de réaliser les opérations stratégiques et de mener à bien l'intégration d'acquisitions. Nous tenons à souligner que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Le lecteur doit examiner attentivement cette liste et d'autres facteurs et ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Nous ne sommes pas tenus de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres (et renonçons expressément à une telle obligation), sauf si les lois applicables l'exigent expressément. Pour plus de détails sur les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats réels, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Rendement consolidé

Le présent rapport de gestion consiste en une analyse de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (« AGF ») au 30 novembre 2009 par rapport au 30 novembre 2008, et des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009 par rapport à l'exercice précédent. Une analyse des résultats du trimestre terminé le 30 novembre 2009 en regard des résultats du trimestre terminé le 30 novembre 2008 figure également dans la section « Analyse du quatrième trimestre ». Le présent rapport doit être lu de concert avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes y afférentes de l'exercice terminé le 30 novembre 2009. L'information financière figurant dans le présent rapport a été préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Nous avons également recours à des mesures non conformes aux PCGR pour évaluer les résultats de nos secteurs d'exploitation et les résultats d'ensemble. Les détails afférents aux mesures non conformes aux PCGR utilisées figurent dans la section « Indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux PCGR » qui présente les calculs des mesures non conformes aux PCGR ainsi que les rapprochements entre les mesures non conformes aux PCGR et les états financiers conformes aux PCGR. Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été retraités en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice en cours. Les montants, sauf indication contraire, sont libellés en dollars canadiens. Dans le présent rapport, les variations en pourcentage sont fondées sur des résultats arrondis au millier le plus proche. Les résultats, sauf les données sur les actions, sont présentés en millions de dollars. Dans le présent rapport, les variations en pourcentage sont fondées sur des résultats arrondis à la décimale indiquée.

Nos activités

AGF, qui présente un actif géré de 44,6 G\$ au 30 novembre 2009, se classe parmi les premières sociétés indépendantes de gestion de placements au Canada et exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie. Afin de mieux répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée à l'échelle mondiale, AGF compte deux sociétés distinctes : Placements AGF et Fiducie AGF.

Nous avons lancé nos activités en 1957, avec le fonds d'actions américaines (American Growth Fund), le premier fonds commun de placement offert aux Canadiens voulant investir aux États-Unis. Au 30 novembre 2009, la gamme de produits et services d'AGF comprenait un groupe diversifié de fonds communs de placement primés, les portefeuilles Éléments AGF, le programme d'actif géré Harmony, les services offerts aux comptes institutionnels et aux particuliers bien nantis et les CPG, prêts et prêts hypothécaires de Fiducie AGF.

Dans le présent rapport, les termes « nous », « notre », « nos » ou « la société » désignent AGF et ses filiales. Les résultats financiers afférents aux activités sont présentés en

fonction de trois secteurs d'exploitation : les activités de gestion de placements, les activités de société de fiducie et les autres activités.

Le secteur de gestion de placements comprend les résultats de nos activités de détail, de comptes institutionnels et de particuliers bien nantis. Le secteur de société de fiducie comprend les résultats de Compagnie de Fiducie AGF et le secteur Autres comprend notre participation dans Smith & Williamson Holdings Limited.

Les principales filiales et sociétés associées comprises dans chacun de nos secteurs d'exploitation isolables sont collectivement appelées le Groupe de sociétés AGF et comprennent :

Secteur des activités de gestion de placements

Le secteur des activités de gestion de placements, soit Placements AGF, comprend les personnes morales présentées à la section « Règlements gouvernementaux » du présent rapport de gestion à la rubrique « Activités de gestion de placements ». Le secteur des activités de gestion de placements remonte à 1957. Durant ses 52 années d'activités, ce secteur situé au Canada est passé d'un secteur d'activités de gestion de fonds communs de placement à une plate-forme d'investissement internationale avec un actif géré de 44,6 G\$. Placements AGF répond aux besoins financiers d'une vaste gamme de clients à l'échelle mondiale par l'entremise de plates-formes de fonds communs de placement de détail, de comptes institutionnels et de particuliers bien nantis.

Nos activités de fonds communs de placement de détail fournissent des services de gestion et de conseils en placement tout en étant responsables des ventes et du marketing des fonds communs de placement AGF. Nous gérons environ 40 fonds communs de placement, le programme d'actif géré Harmony et les portefeuilles Éléments AGF.

Nos activités de comptes institutionnels fournissent des services de gestion de placements à des institutions, des sociétés, des fondations, des successions et des fonds souverains. Nous offrons une gamme diversifiée de stratégies de placement et possédons des bureaux de vente et de service à la clientèle à Toronto, London (Ontario), Boston et Dublin. Nous avons récemment établi un bureau à Hong Kong d'où nous pourrions exercer nos activités à partir de 2010.

Nos activités de particuliers bien nantis fournissent des services de gestion et de conseils en placement à des particuliers bien nantis dans les marchés locaux. Ce groupe englobe les activités de Cypress Capital Management Limited à Vancouver, de Gestion de Placements Highstreet à London (Ontario) et de Doherty & Associates Limited à Ottawa et à Montréal. Le 1^{er} décembre 2009, Doherty & Associates Limited et Gestion des investissements Magna Vista ont fusionné. Ces sociétés exerceront leurs activités sous le nom Doherty & Associates.

Nos équipes de gestion de placements multidisciplinaires sont compétentes dans un éventail de catégories de titres (équilibré, revenu fixe, action et spécialisé) et sont situées à Toronto, Dublin et Singapour. Nos équipes travaillent en collaboration pour offrir l'excellence en gestion financière et chaque équipe prône une philosophie de placement bien définie et possède un processus de placement unique et axé sur la recherche.

Secteur des activités de société de fiducie

Compagnie de Fiducie AGF (« Fiducie AGF ») – Fiducie AGF exerce ses activités depuis 1988. Fiducie AGF, complémentaire à nos activités principales de gestion de placements, possède des actifs en prêts de 3,6 G\$ et offre une gamme de produits et services en ligne, y compris les CPG, les dépôts à terme, les prêts immobiliers garantis et les prêts investissement. Fiducie AGF est constituée en vertu d'une charte fédérale et peut exercer ses activités partout au Canada. La société est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC ») et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL »).

Secteur des activités Autres

Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL ») – Cette société, dont le siège social est situé au Royaume-Uni, est un groupe indépendant de gestion privée des investissements de particuliers, de consultation financière et de services de comptabilité. Son actif géré s'élève à 9,1 G\$. Au 30 novembre 2009, AGF détenait une participation de 30,7 % dans S&WHL.

Notre stratégie

AGF encourage le développement de secteurs d'activités hors pair afin d'offrir des solutions financières d'envergure mondiale aux investisseurs au Canada et à l'échelle internationale. Nous continuons de dépister des occasions d'affaires au sein de nos secteurs d'activités et de nous assurer que les ressources nécessaires sont affectées à chaque secteur d'activités afin de maximiser la plus-value à long terme pour nos actionnaires. Nous visons à offrir des produits d'investissement et financiers qui répondent aux besoins et aux stratégies d'investissement de nos clients. Nous nous engageons à exceller pour ce qui est de la gestion financière et du service à la clientèle.

Afin d'évaluer la plus-value à long terme pour nos actionnaires, nous examinons les points suivants en tant qu'indicateurs de rendement :

- > croissance des produits tirés de nouvelles ventes, du rendement du marché et de la rétention de clients;
- > croissance du bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement, part des actionnaires sans contrôle, dépréciation de l'écart d'acquisition et de contrats avec des clients et dépréciation d'actifs destinés à la vente (« BAIIA »);
- > amélioration du BAIIA et des marges avant impôts.

Dans le cadre de notre stratégie, nous tenons également compte du fait que nos secteurs de gestion de placements et de société de fiducie exercent leurs activités dans des industries cycliques et que

l'évolution des marchés boursiers mondiaux, l'accès au crédit, le taux d'emploi et d'autres facteurs économiques influenceront sur nos résultats financiers. Nous croyons qu'une stratégie couronnée de succès repose sur la capacité de nos activités à se dégager des replis et à tirer profit des reprises économiques.

L'amélioration de ces mesures d'un exercice sur l'autre devrait améliorer les flux de trésorerie et le rendement des capitaux propres. Notre objectif est de remettre une juste part des flux de trésorerie annuels aux actionnaires sous forme de dividendes et par l'entremise du programme de rachats d'actions, et d'investir le reste des flux de trésorerie de façon à soutenir notre croissance future.

Aperçu 2009

En 2009, les marchés boursiers mondiaux ont enregistré des gains importants, après leur creux annuel atteint en mars. L'appréciation de ces marchés a influé positivement sur notre actif géré ce qui, de concert avec notre gestion des coûts, a permis à nos résultats financiers de s'améliorer progressivement au cours de l'exercice 2009. Le repli économique qui a pris de l'ampleur à l'automne 2008 a apporté son lot de défis importants, et ces derniers ont continué d'influer sur nos activités de gestion de placements et de société de fiducie pendant l'exercice 2009. Afin de conserver le capital, nous avons limité le montage de prêts de Fiducie AGF et les pressions exercées sur la provision pour pertes sur prêts se sont relâchées vers la fin de 2009 au fur et à mesure que la conjoncture économique s'est solidifiée. Bien que notre actif géré se soit redressé considérablement depuis la fin de 2008, il demeure grandement inférieur au sommet atteint en 2007. Les points saillants de l'exercice se résument comme suit :

- > Pour l'exercice 2009, le BAIIA s'est chiffré à 219,5 M\$, contre 313,7 M\$ pour l'exercice 2008. Les marges BAIIA consolidées se sont établies à 37,5 % pour l'exercice 2009, contre 43,2 % pour l'exercice 2008. Le rendement des capitaux propres est passé de 11,8 % pour l'exercice 2008 à 8,7 % pour l'exercice 2009.
- > Les flux de trésorerie liés à l'exploitation se sont établis à 206,1 M\$ pour l'exercice 2009, contre 278,7 M\$ pour l'exercice 2008.
- > Notre dette globale s'est chiffrée à 156,7 M\$ au 30 novembre 2009, contre 144,9 M\$ au 30 novembre 2008.
- > Nous avons regroupé nos activités de détail et nos activités liées aux comptes institutionnels et aux particuliers bien nantis sous une seule enseigne : Placements AGF. Cette réorganisation permet de mieux harmoniser nos activités principales de gestion de placements, et de souligner notre engagement envers nos clients et notre détermination à exceller en gestion financière.
- > Nous avons ouvert un bureau de vente à Boston pour soutenir nos efforts de prospection dans le milieu institutionnel.

- > Dans le cadre du Gala canadien du placement 2009, le Fonds des marchés émergents AGF a remporté le prix *Meilleur fonds d'actions des marchés émergents* pour la quatrième fois. AGF a également remporté trois prix Argent et un prix Bronze, couvrant une vaste gamme de placements.
- > Nous avons remporté neuf prix ou certificats au Canadian Lipper Awards 2009, dont deux prix convoités : Meilleur groupe de fonds global et Meilleur groupe de fonds d'actifs mixtes.
- > AGF a offert de la valeur directement à ses actionnaires grâce aux versements de dividendes. Les dividendes versés pour l'exercice 2009 se sont élevés à 1,00 \$ par action, contre 0,95 \$ par action en 2008, soit une hausse de 5,3 %.
- > Nous avons remis 56,9 % des flux de trésorerie disponibles aux actionnaires sous forme de dividendes en espèces. Par flux de trésorerie disponibles, nous entendons les flux de trésorerie liés à l'exploitation avant les variations nettes des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation, moins les commissions de vente versées.
- > Conformément à notre stratégie qui vise à nous assurer que Fiducie AGF respecte les exigences sur les fonds propres réglementaires et du fait qu'AGF n'a pas eu à verser de financement (35,0 M\$ en 2008), les prêts immobiliers garantis et les prêts investissement de Fiducie AGF ont diminué de 29,4 % et de 9,9 %, respectivement, par rapport à l'exercice précédent. Fiducie AGF détient actuellement 3,6 G\$ d'actifs en prêts et contribue de façon importante aux résultats financiers d'AGF, représentant 24,5 % du bénéfice avant impôts d'AGF pour l'exercice 2009.
- > Notre bilan global est demeuré solide avec un ratio dette à long terme-BAIIA de 65,4 % et un solde inutilisé de 137,9 M\$ sur notre facilité de crédit de 300 M\$.

Indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux PCGR

Nous utilisons les indicateurs de rendement clés présentés ci-après pour évaluer les résultats de nos secteurs d'exploitation. À l'exception des produits, les indicateurs de rendement clés suivants ne sont pas conformes aux PCGR du Canada, et le lecteur ne doit pas les substituer au bénéfice net ou à toute autre mesure de rendement en vertu des PCGR du Canada. Les analyses par secteur d'exploitation comprennent un examen des indicateurs de rendement clés pertinents à chaque secteur d'exploitation.

a) Activités d'exploitation consolidées

Produits

Les produits sont une mesure conforme aux PCGR du Canada et sont comptabilisés déduction faite des remises sur les frais, des taxes de vente et des frais de placement versés aux sociétés en commandite. Les produits sont un indicateur de la capacité de produire des flux de trésorerie.

Nous tirons nos produits principalement :

- > des frais de gestion et de conseils fondés sur l'actif géré;
- > des frais de vente reportés (« FR ») payés par les investisseurs au moment du rachat de titres de fonds communs de placement comportant des FR;
- > du montant net des intérêts créditeurs provenant des portefeuilles de prêts de Fiducie AGF.

BAIIA

Le BAIIA est le bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement, part des actionnaires sans contrôle, dépréciation de l'écart d'acquisition et de contrats avec des clients et dépréciation d'actifs destinés à la vente. Le BAIIA est une mesure largement utilisée au sein de l'industrie des fonds communs de placement par la direction, les investisseurs et les analystes en placements afin de comprendre et de comparer les résultats des entreprises. Nous croyons en l'importance de cette mesure, car elle permet d'évaluer l'évolution de nos activités de gestion de placements sans tenir compte des éléments non liés à l'exploitation. Le BAIIA du secteur de société de fiducie comprend les intérêts débiteurs afférents aux dépôts. Ces dépôts servent à financer nos programmes de prêts investissement et de prêts immobiliers garantis et sont donc considérés comme des coûts d'exploitation qui sont directement liés à la production d'intérêts créditeurs. Nous incluons les intérêts débiteurs dans le BAIIA du secteur de société de fiducie pour permettre une comparaison significative avec nos autres secteurs d'exploitation et nos concurrents.

Se reporter à la section « Résultats d'exploitation consolidés » du présent rapport de gestion pour obtenir un rapprochement du BAIIA et des états financiers conformes aux PCGR.

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Nous comptabilisons les flux de trésorerie liés à l'exploitation avant les variations nettes des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation permettent d'évaluer la capacité d'AGF de produire de la trésorerie pouvant être affectée au paiement de dividendes, au rachat d'actions, au remboursement de la dette et au financement d'autres besoins.

(en millions de dollars)		
Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	189,5 \$	351,4 \$
Moins les variations nettes des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation	(16,6)	72,7
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	206,1 \$	278,7 \$

Flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation

Par flux de trésorerie disponibles, nous entendons les flux de trésorerie liés à l'exploitation avant les variations nettes des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation, moins les commissions de vente versées. Il s'agit d'une mesure pertinente dans le secteur de gestion de placements étant donné les importantes sommes versées en espèces à titre de commission au moment de l'achat. Les flux de trésorerie disponibles représentent la trésorerie pouvant être distribuée à nos actionnaires ou être affectée aux besoins généraux d'AGF.

(en millions de dollars)		
Exercices terminés les 30 novembre		
	2009	2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation (définis ci-dessus)	206,1 \$	278,7 \$
Moins les commissions de vente versées	54,5	86,8
Flux de trésorerie disponibles	151,6 \$	191,9 \$

Marge BAIIA

À titre d'indicateur du rendement de l'ensemble de nos activités d'exploitation, la marge BAIIA procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge BAIIA est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du bénéfice que nous sommes en mesure de générer en pourcentage de nos produits. La marge BAIIA s'obtient en divisant le BAIIA par les produits.

(en millions de dollars)		
Exercices terminés les 30 novembre		
	2009	2008
BAIIA	219,5 \$	313,7 \$
Divisé par les produits	586,1	725,6
Marge BAIIA	37,5 %	43,2 %

Marge bénéficiaire avant impôts

À titre d'indicateur du rendement de l'ensemble de nos activités d'exploitation, la marge bénéficiaire avant impôts procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge bénéficiaire avant impôts est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du bénéfice que nous sommes en mesure de générer en pourcentage de nos produits. La marge bénéficiaire avant impôts s'obtient en divisant le bénéfice avant impôts par les produits.

(en millions de dollars)		
Exercices terminés les 30 novembre		
	2009	2008
Bénéfice net	97,7 \$	128,6 \$
Plus les impôts sur les bénéfices	18,6	12,7
Bénéfice avant impôts	116,3 \$	141,3 \$
Divisé par les produits	586,1	725,6
Marge bénéficiaire avant impôts	19,8 %	19,5 %

Rendement des capitaux propres

Nous surveillons le rendement des capitaux propres afin de déterminer la rentabilité d'AGF dans son ensemble sur une base annuelle. Le rendement des capitaux propres s'obtient en divisant le bénéfice net par les capitaux propres moyens.

(en millions de dollars)		
Exercices terminés les 30 novembre		
	2009	2008
Bénéfice net	97,7 \$	128,6 \$
Divisé par les capitaux propres moyens	1 118,9	1 088,2
Rendement des capitaux propres	8,7 %	11,8 %

Ratio dette à long terme-BAIIA

À titre d'indicateur de notre capacité de nous acquitter du service de la dette à long terme, le ratio dette à long terme-BAIIA procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Le ratio dette à long terme-BAIIA s'obtient en divisant la dette à long terme à la fin de l'exercice par le BAIIA pour l'exercice.

(en millions de dollars)		
Exercices terminés les 30 novembre		
	2009	2008
Dette à long terme	143,6 \$	123,7 \$
Divisé par le BAIIA	219,5	313,7
Ratio dette à long terme-BAIIA	65,4 %	39,4 %

b) Activités de gestion de placements

Actif géré

L'actif géré est une mesure essentielle dans notre industrie, car c'est en fonction de sa valeur que nous établissons nos frais pour nos fonds communs de placement, nos comptes institutionnels et stratégiques et nos particuliers bien nantis. La valeur de l'actif géré fluctue selon le rendement des placements et le volume des ventes et des rachats. Une partie importante de nos charges dépend de l'actif géré de fonds communs de placement, car nous versons des commissions au moment de l'achat et des commissions de suivi aux conseillers en placements et payons des frais de conseils en placement en fonction de la valeur de l'actif géré.

Rendement des placements

Le rendement des placements, soit la plus-value (moins-value) des portefeuilles de fonds, présenté déduction faite des frais de gestion reçus, a une incidence fondamentale sur la valeur de l'actif géré et est au cœur de la proposition de valeur que nous offrons aux conseillers et aux porteurs de titres. La croissance de l'actif géré qui découle du rendement des placements enrichit nos porteurs de titres, et nous permet à notre tour d'accroître nos produits. En revanche, un rendement médiocre réduit notre actif géré et par conséquent nos produits tirés des frais de gestion. Un rendement relatif solide peut contribuer à la croissance des ventes brutes ou à la diminution des rachats. Inversement, un rendement

médiocre peut réduire les ventes brutes et accroître les rachats. Pour plus de détails, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Ventes nettes

Un des objectifs de nos activités de fonds communs de placement est la réalisation de ventes nettes positives chaque année, permettant d'augmenter les produits. Les ventes brutes et les rachats, en pourcentage de l'actif géré, sont surveillés individuellement. La différence entre ces deux montants représente les ventes nettes qui, de concert avec le rendement des placements et les charges des fonds, établissent le niveau de l'actif quotidien moyen géré de fonds communs de placement, à partir duquel la facturation des frais de gestion est établie. L'actif quotidien moyen géré de fonds communs de placement est égal à la valeur liquidative quotidienne moyenne globale des fonds communs de placement AGF.

Les rentrées et les sorties de fonds pour les comptes institutionnels et les particuliers bien nantis sont surveillées séparément. Nous ne calculons pas l'actif quotidien moyen géré pour ces secteurs d'activités.

Marge BAIIA – Gestion de placements

À titre d'indicateur du rendement de nos activités d'exploitation au sein de notre secteur de gestion de placements, la marge BAIIA procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge BAIIA est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du bénéfice que nous sommes en mesure de générer en pourcentage de nos produits. La marge BAIIA s'obtient en divisant le BAIIA par les produits.

(en millions de dollars)		
Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
BAIIA	181,6 \$	267,6 \$
Divisé par les produits	475,4	606,4
Marge BAIIA	38,2 %	44,1 %

Marge bénéficiaire avant impôts – Gestion de placements

À titre d'indicateur du rendement de nos activités d'exploitation au sein de notre secteur de gestion de placements, la marge bénéficiaire avant impôts procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge bénéficiaire avant impôts est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du bénéfice que nous sommes en mesure de générer en pourcentage de nos produits. La marge bénéficiaire avant impôts s'obtient en divisant le bénéfice avant impôts et les éléments non sectoriels par les produits.

(en millions de dollars)		
Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Bénéfice avant impôts et éléments non sectoriels	87,7 \$	107,8 \$
Divisé par les produits	475,4	606,4
Marge bénéficiaire avant impôts	18,4 %	17,8 %

c) Activités de société de fiducie

Croissance des actifs en prêts

Notre secteur de société de fiducie (« Fiducie AGF ») privilégie la croissance rentable, à long terme et la qualité de crédit de nos prêts investissement et de nos prêts immobiliers garantis. Les nouveaux montages de prêts, déduction faite des remboursements, soutiennent l'encours des prêts, sur lequel nous prélevons des intérêts. La croissance des actifs en prêts augmente nos produits et nous aide à améliorer les revenus tirés de Fiducie AGF.

Montant net des intérêts créditeurs

Le montant net des intérêts créditeurs est un indicateur de rendement courant dans le secteur des prêts. Nous suivons cet indicateur afin d'évaluer la croissance de l'apport financier de Fiducie AGF. Le montant net des intérêts créditeurs s'obtient en soustrayant les intérêts débiteurs des intérêts créditeurs perçus sur les actifs en prêts de Fiducie AGF.

(en millions de dollars)		
Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Intérêts créditeurs	226,2 \$	303,0 \$
Moins les intérêts débiteurs	130,0	206,1
Intérêts créditeurs, montant net	96,2 \$	96,9 \$

Marge nette d'intérêt

Le montant de la marge nette d'intérêt s'obtient en divisant le montant net des intérêts créditeurs pour l'exercice par le solde moyen total annuel des prêts.

(en millions de dollars)		
Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Intérêts créditeurs, montant net	96,2 \$	96,9 \$
Divisé par le solde moyen total annuel des prêts	4 014,3	4 239,6
Marge nette d'intérêt	2,4 %	2,3 %

Ratio d'efficience

Le ratio d'efficience est un indicateur de rendement clé dans le secteur des services financiers qui sert à mesurer l'efficience de la société. Nous utilisons ce ratio pour comparer et surveiller les charges d'un exercice à l'autre pendant l'expansion de Fiducie AGF. Le ratio d'efficience s'obtient en divisant les charges autres que d'intérêt par le total du montant net des intérêts créditeurs et des revenus autres que d'intérêt.

(en millions de dollars)

Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	35,2 \$	42,7 \$
Plus les charges d'amortissement	2,8	2,8
Charges autres que d'intérêt	38,0 \$	45,5 \$
Autres produits	8,7 \$	12,3 \$
Bénéfice lié à la titrisation de prêts-RER (perte), déduction faite de la dépréciation	(0,6)	(0,3)
Revenus autres que d'intérêt	8,1 \$	12,0 \$
Intérêts créditeurs, montant net	96,2 \$	96,9 \$
Plus les revenus autres que d'intérêt	8,1	12,0
Total des intérêts créditeurs, montant net, et des revenus autres que d'intérêt	104,3 \$	108,9 \$
Ratio d'efficience	36,4 %	41,8 %

Marge BAIIA – Fiducie

À titre d'indicateur du rendement de nos activités d'exploitation au sein de Fiducie AGF, la marge BAIIA procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge BAIIA est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du bénéfice que nous sommes en mesure de générer en pourcentage de nos produits. La marge BAIIA s'obtient en divisant le BAIIA par les produits.

(en millions de dollars)

Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
BAIIA	31,5 \$	35,8 \$
Divisé par les produits	104,3	108,9
Marge BAIIA	30,2 %	32,9 %

Marge bénéficiaire avant impôts – Fiducie

À titre d'indicateur du rendement de nos activités d'exploitation au sein de Fiducie AGF, la marge bénéficiaire avant impôts procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge bénéficiaire avant impôts est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du bénéfice que nous sommes en mesure de générer en pourcentage de nos produits. La marge bénéficiaire avant impôts s'obtient en divisant le bénéfice avant impôts et les éléments non sectoriels par le total des produits.

(en millions de dollars)

Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Bénéfice avant impôts et éléments non sectoriels	28,7 \$	33,0 \$
Divisé par les produits	104,3	108,9
Marge bénéficiaire avant impôts	27,5 %	30,3 %

Ratio actif-fonds propres

Les institutions de dépôt sous réglementation fédérale sont tenues de toujours respecter un ratio actif-fonds propres donné. Le ratio actif-fonds propres s'obtient en divisant l'actif total de l'institution de dépôt par le total des fonds propres réglementaires, et permet de déterminer le levier financier des fonds propres dans l'actif de l'institution de dépôt.

(en millions de dollars)

Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Actif total selon les lignes directrices du BSIF	4 497,4 \$	5 325,9 \$
Divisé par les fonds propres rajustés de première et de deuxième catégories	375,5	354,8
Ratio actif-fonds propres	12,0	15,0

Ratio prêt-valeur

Le ratio prêt-valeur des prêts hypothécaires ordinaires s'obtient en divisant l'encours des prêts hypothécaires ordinaires par la juste valeur estimative des biens immobiliers nantis pour couvrir les prêts hypothécaires ordinaires à la date de financement des prêts.

(en millions de dollars)

Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Prêts hypothécaires ordinaires ¹	556,5 \$	766,4 \$
Divisé par la juste valeur du nantissement	851,7	1 153,4
Ratio prêt-valeur	65,3 %	66,4 %

¹ Comprend la provision pour pertes sur prêts et les commissions de vente reportées de 9,5 M\$ en 2009 et de 11,5 M\$ en 2008.

Prêts douteux en pourcentage de l'encours des prêts

Les prêts douteux en pourcentage de l'encours des prêts s'obtiennent en divisant le total des prêts douteux par le total de l'encours des prêts.

(en millions de dollars)

Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Prêts douteux	48,9 \$	45,4 \$
Divisé par le total de l'encours des prêts ¹	3 594,8	4 430,9
Prêts douteux en pourcentage de l'encours des prêts	1,4 %	1,0 %

¹ Comprend la provision pour pertes sur prêts et les commissions de vente reportées de 34,7 M\$ en 2009 et de 27,5 M\$ en 2008.

Conventions comptables cruciales

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux PCGR du Canada. Ils comprennent les comptes d'AGF et ceux de ses filiales qu'elle détient directement ou indirectement. Les opérations et les soldes réciproques sont éliminés au moment de la consolidation. Pour les filiales où AGF ne possède pas toutes les participations, la participation de l'actionnaire minoritaire est présentée dans les bilans consolidés au poste « Part des actionnaires sans contrôle », et le produit connexe est présenté dans un poste distinct des états consolidés des résultats. Les participations où AGF exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation.

Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés annuels pour un sommaire des conventions comptables cruciales d'AGF.

Estimations comptables cruciales

L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels font l'objet d'un test annuel de dépréciation, ou plus souvent si un événement ou un changement de circonstances indique que l'actif peut s'être déprécié. En 2008, dans le cadre du test annuel de dépréciation, AGF a constaté une dépréciation de 46,3 M\$. En 2009, le test annuel de dépréciation n'a révélé aucune dépréciation.

Modifications de conventions comptables cruciales

a) Écart d'acquisition, actifs incorporels et fondements conceptuels des états financiers

Le 1^{er} décembre 2008, AGF a adopté le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Cette norme précise que les coûts peuvent être reportés uniquement lorsqu'ils sont liés à un élément qui satisfait à la définition d'un actif, et que, par conséquent, les coûts de démarrage doivent être passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le chapitre 1000 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Fondements conceptuels des états financiers » a également été modifié afin d'assurer la conformité avec le chapitre 3064. Ces normes n'ont pas eu d'incidence sur la situation financière ni sur les résultats d'AGF.

b) Risque de crédit et juste valeur

Le 1^{er} décembre 2008, AGF a adopté le CPN-173 intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». En vertu du CPN-173, AGF doit tenir compte du risque de crédit propre à la société et du risque de crédit de la contrepartie pour déterminer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Les nouvelles lignes directrices n'ont pas eu d'incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats d'AGF.

c) Classement et dépréciation d'actifs financiers

En août 2009, le chapitre 3855 a été modifié. La norme révisée comprend une nouvelle définition des prêts et créances. Elle permet aux titres de créance non cotés sur un marché actif d'être classés comme prêts et créances et d'être comptabilisés au coût après amortissement, ou permet à AGF de désigner ces instruments comme destinés à la vente et comptabilisés à la juste valeur, dont les gains et les pertes non réalisés sont portés aux autres éléments du résultat étendu (« AERE »). La norme révisée exige que les charges de dépréciation sur créances soient comptabilisées dans les états consolidés des résultats pour les instruments comptabilisés au coût après amortissement, de même que la reprise des charges de dépréciation de titres de créance classés comme destinés à la vente. Les charges de dépréciation des titres de créance classés comme prêts sont constatées dans la provision pour pertes sur prêts. La norme révisée n'a pas eu d'incidence sur la situation financière ni sur les résultats d'AGF.

d) Instruments financiers – Informations à fournir

En 2009, le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Instruments financiers – informations à fournir » a été modifié pour inclure une communication d'informations plus détaillée sur les données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, y compris leur classement selon une hiérarchie qui priorise les données pour l'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie accorde la première priorité aux prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et la dernière priorité aux données de marché non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur se résument comme suit :

Niveau 1	les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
Niveau 2	les données autres que les prix cotés, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et
Niveau 3	les données de marché non observables.

Si des niveaux différents de données sont utilisés pour évaluer la juste valeur d'un instrument financier, le classement selon la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

La norme révisée n'a eu d'incidence que sur les informations à fournir dans les états financiers. Se reporter à la note 22.

Impôts sur les bénéfices

AGF utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs tiennent compte des incidences fiscales futures prévues des écarts temporaires

entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur fiscale, et sont calculés en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer aux exercices au cours desquels il est prévu que les actifs et les passifs d'impôts futurs seront réalisés ou acquittés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est imputée aux résultats de la période durant laquelle le changement est pratiquement mis en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont constatés dans la mesure où l'on estime que leur réalisation est plus probable qu'improbable.

Commissions de vente reportées

Les commissions payées à l'égard des ventes de titres de fonds communs de placement comportant des frais reportés (« FR ») sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant au barème des FR (soit entre trois et sept ans). La fraction non amortie des commissions de vente reportées est réduite d'un montant égal à l'excédent de la valeur comptable sur les flux de trésorerie futurs prévus connexes non actualisés. Aux 30 novembre 2009 et 2008, AGF n'a comptabilisé aucune dépréciation.

Immobilisations corporelles et logiciels

Les immobilisations corporelles et logiciels, qui comprennent le mobilier et le matériel, le matériel informatique, les logiciels et les améliorations locatives, sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la dépréciation, s'il y a lieu. L'amortissement est calculé selon les méthodes suivantes sur la durée de vie utile estimative des actifs suivants :

Mobilier et matériel	20 %, amortissement dégressif
Matériel informatique	30 %, amortissement dégressif
Améliorations locatives	amortissement linéaire sur la durée du bail
Logiciels	amortissement linéaire sur trois ans

Contrats avec des clients

Les contrats avec des clients sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la dépréciation, s'il y a lieu, selon la méthode linéaire sur sept à 15 ans compte tenu de la durée de vie utile estimative de ces actifs.

Dépréciation d'actifs à long terme

La dépréciation d'actifs à long terme, qui comprennent les immobilisations corporelles et logiciels et les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée, est constatée lorsque, en raison d'un événement ou d'un changement de circonstances, la valeur comptable de l'actif excède le montant total des flux de trésorerie non actualisés prévus découlant de leur utilisation et de leur cession. La dépréciation est égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Écart d'acquisition, contrats de gestion et marques de commerce

Le coût des acquisitions comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et le coût des prises de participation comptabilisées à la valeur de consolidation sont répartis d'après la juste valeur des éléments d'actif net identifiables acquis, notamment les contrats de gestion et les autres immobilisations incorporelles identifiables. L'excédent du coût d'acquisition sur la valeur de ces actifs est inscrit à titre d'écart d'acquisition. Il a été établi que les contrats de gestion et les marques de commerce ont une durée de vie indéfinie.

L'écart d'acquisition, les contrats de gestion et les marques de commerce ne sont pas amortis, mais doivent faire l'objet d'un test annuel de dépréciation, ou plus souvent si un événement ou un changement de circonstances indique que l'actif peut s'être déprécié. L'écart d'acquisition est affecté à l'unité d'exploitation concernée. L'existence d'une dépréciation est repérée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Lorsque l'existence d'une dépréciation est repérée, cette dernière est égale à l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition sur sa juste valeur établie selon la juste valeur des éléments d'actif et de passif de l'unité d'exploitation. Les contrats de gestion et les marques de commerce font l'objet d'un test de dépréciation en comparant leur juste valeur à leur valeur comptable. La dépréciation est égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Prêts immobiliers garantis et prêts investissement

Les prêts immobiliers garantis et prêts investissement sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts. Les intérêts créditeurs sur les prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts courus, mais non perçus, sur les prêts immobiliers garantis et prêts investissement non assurés font l'objet d'une contre-passation lorsque le prêt est classé comme douteux. Les paiements du capital des prêts immobiliers garantis et prêts investissement dus à AGF dans les douze mois suivant la date du bilan sont classés dans l'actif à court terme.

Les frais liés au montage des prêts sont considérés comme des rajustements du rendement du prêt et sont reportés et amortis dans les intérêts créditeurs sur la durée prévue des prêts.

Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est constituée de provisions générales et de provisions spécifiques. Les provisions générales reposent sur l'évaluation, par la direction, des pertes inhérentes non identifiées du portefeuille à la date du bilan qui ne sont pas comprises dans la détermination des provisions spécifiques. L'évaluation repose sur les facteurs de crédit particuliers au portefeuille, les facteurs économiques d'ordre général, la présence géographique, les statistiques de pertes, la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut (« PCD »).

Les provisions spécifiques comprennent les provisions pour pertes ayant trait à des actifs identifiables pour lesquels les montants recouvrables estimatifs sont inférieurs à la valeur comptable. Il s'agit d'une précaution contre la probabilité de pertes pour des prêts considérés douteux.

Les provisions spécifiques comprennent également les provisions estimatives pour pertes ayant trait à des actifs identifiables qui sont actuellement en souffrance de un à 90 jours et qui vont probablement devenir douteux selon les statistiques de taux moyen de détérioration et de PCD pour un portefeuille de prêts précis.

Prêts douteux

Les prêts sont classés comme prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il y a un doute raisonnable quant à la recouvrabilité d'une partie ou de la totalité des intérêts ou du capital, ou lorsque le capital ou les intérêts sont en souffrance depuis au moins 90 jours, sauf lorsque le prêt est bien garanti et en cours de recouvrement. Un prêt assuré par le gouvernement fédéral, un de ses organismes ou tout autre tiers est classé dans les prêts douteux lorsque le capital ou les intérêts sont en souffrance depuis 365 jours.

Lorsqu'un prêt est classé comme prêt douteux, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Au cours des périodes subséquentes, le recouvrement de montants auparavant radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés au crédit de la provision pour pertes sur prêts dans les états consolidés des résultats. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il ne subsiste plus de doute raisonnable relativement à la possibilité de recouvrement du capital ou des intérêts. Les intérêts créditeurs sur les prêts douteux sont constatés seulement à leur encaissement après que la provision spécifique pour pertes eut été entièrement reprise et à condition qu'il ne subsiste plus de doute sur la recouvrabilité du capital. Les radiations totales ou partielles de prêts sont comptabilisées lorsque, de l'avis de la direction, un recouvrement total est peu probable.

Rémunération et autres paiements à base d'actions

AGF offre des régimes de rémunération à base d'actions, qui sont décrits à la note 15 des états financiers consolidés. AGF utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions. La juste valeur de la rémunération à base d'actions, qui est déterminée selon un modèle d'évaluation des options, est imputée sur la période d'acquisition de droits au bénéfice net avec un crédit correspondant au surplus d'apport.

En outre, AGF offre un régime d'achat d'actions en vertu duquel les employés peuvent consacrer une partie de leur salaire annuel, jusqu'à concurrence de 6 %, à l'achat d'actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote AGF par retenues sur salaire. AGF verse des cotisations pouvant atteindre

jusqu'à 60 % des cotisations versées par les employés. Les cotisations d'AGF sont acquises immédiatement et imputées au bénéfice net de la période au cours de laquelle la cotisation est versée. Le fiduciaire du régime achète des actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre au moyen des cotisations versées.

AGF offre un régime d'unités d'actions à participation restreinte (« UAPR ») pour les membres de la haute direction, en vertu duquel certains membres se sont vu attribuer des UAPR composées d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les unités sont acquises trois ans après la date d'attribution. AGF rachètera la totalité des unités d'actions moyennant une somme au comptant égale à la valeur des actions de catégorie B sans droit de vote pour un nombre correspondant d'UAPR. Les charges de rémunération et les passifs connexes sont répartis de façon égale sur la période d'acquisition compte tenu de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des confiscations.

AGF offre un régime d'unités d'actions liées au rendement (« UALR ») pour les membres de la haute direction, en vertu duquel certains membres se sont vu attribuer des UALR composées d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les charges de rémunération et les passifs connexes sont répartis de façon égale sur la période d'acquisition compte tenu de la probabilité de satisfaire le critère de rendement, de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des confiscations. Les unités sont acquises trois ans après la date d'attribution à condition que certains critères de rendement soient atteints. AGF rachètera la totalité des unités d'actions moyennant une somme au comptant égale à la valeur des actions de catégorie B sans droit de vote pour un nombre correspondant d'UALR.

AGF offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») pour les administrateurs externes, en vertu duquel ces derniers peuvent décider de recevoir leur rémunération par l'intermédiaire des UAD. Ces unités sont acquises immédiatement et les charges de rémunération et les passifs connexes sont imputés au bénéfice net de la période au cours de laquelle les UAD sont attribuées. À la cessation du mandat d'un administrateur externe, AGF rachètera la totalité des UAD moyennant une somme au comptant ou d'actions égale à la valeur des actions de catégorie B sans droit de vote à la date de cessation du mandat pour un nombre correspondant d'UAD.

Comptabilisation de la titrisation

AGF a titrisé des prêts de régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER ») en vendant ces prêts à une fiducie de titrisation. Pour qu'une titrisation soit traitée comme une vente, AGF doit abandonner le contrôle sur les créances titrisées. Le contrôle est abandonné si les actifs titrisés sont isolés par rapport à la société et à ses créanciers, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre, et si la société touche une contrepartie autre que le droit de bénéficiaire sur les actifs cédés.

Selon des modalités qui en cèdent le contrôle à un tiers, l'opération est comptabilisée comme une vente et les actifs en prêt connexes sont sortis du bilan consolidé. Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés. Les droits conservés, classés comme des actifs financiers destinés à la vente et comptabilisés à la juste valeur, sont déterminés en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus. Les gains ou les pertes à la vente de prêts sont portés immédiatement aux résultats. Pour déterminer le gain ou la perte à la vente, la direction estime les flux de trésorerie futurs en se fondant sur les estimations du montant d'intérêt qui sera perçu sur les actifs titrisés, le rendement versé aux investisseurs, la partie des actifs titrisés qui sera payée d'avance avant l'échéance prévue, les pertes de crédit prévues, les frais de gestion des actifs et le taux d'actualisation à appliquer à ces flux de trésorerie futurs prévus. Les flux de trésorerie réels peuvent différer sensiblement de ceux estimés par la direction. Si les flux de trésorerie réels sont différents de l'estimation faite par AGF des flux de trésorerie futurs, les gains tirés des droits conservés seront constatés dans les AERE. Les pertes sont d'abord constatées dans les AERE dans la mesure où un gain compensatoire et tout excédent sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats au poste « Bénéfice lié à la titrisation de prêts-RER (perte), déduction faite de la dépréciation ».

Les produits tirés des frais de gestion afférents au prêt titrisé sont constatés dans les états consolidés des résultats au poste « Bénéfice lié à la titrisation de prêts-RER (perte), déduction faite de la dépréciation ». S'il y a un passif lié à la gestion, le montant est comptabilisé dans les bilans consolidés comme autres passifs.

Les droits conservés font périodiquement l'objet d'un test de dépréciation durable et, s'il y a lieu, la valeur comptable des droits conservés est ramenée à la juste valeur dans les états consolidés des résultats.

La note 3 des états financiers consolidés présente d'autres informations relatives aux titrisations et à leur incidence sur les bilans et les états des résultats.

Éléments AGF

En novembre 2005, la société a lancé Éléments AGF, qui consiste en cinq portefeuilles diversifiés de fonds de fonds. Jusqu'au 22 juin 2009, quatre de ces portefeuilles offraient l'engagement Avantage Éléments : si un de ces portefeuilles n'arrive pas à égaler ou à dépasser son indice de référence personnalisé sur une période de trois ans, chaque investisseur reçoit jusqu'à concurrence de 90 points de base sous forme de parts supplémentaires, selon la valeur du placement à la fin de la période de trois ans. Depuis le 22 juin 2009, AGF n'offre plus la caractéristique Avantage Éléments avec ses produits Éléments. Les parts admissibles achetées avant le 22 juin 2009 bénéficient d'une clause d'antériorité et conserveront la caractéristique Avantage Éléments.

AGF inclut dans les passifs jusqu'à concurrence de 30 points de base par année de l'actif géré de chaque investisseur, compte tenu des rachats, jusqu'à la fin de la période de mesure de trois ans de chaque placement fait par cet investisseur. À ce moment-là, si les rendements touchés par un investisseur donné atteignent ou dépassent ceux de l'indice de référence personnalisé, AGF constatera la totalité du montant à titre de produits tirés des frais de gestion. Si les rendements réels touchés par un investisseur donné n'atteignent pas ceux de l'indice de référence personnalisé, un montant correspondant sera remis à l'investisseur sous forme de parts supplémentaires. Au 30 novembre 2009, AGF a comptabilisé des passifs de 8,8 M\$ (7,8 M\$ en 2008).

Nouvelles normes comptables à venir

Transition aux Normes internationales d'information financière

Les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes sont tenues de préparer leurs états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), en vertu du Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »), pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. AGF adoptera les IFRS à compter du 1^{er} décembre 2011 dans le cadre de la préparation de ses états financiers consolidés. AGF présentera ses résultats financiers pour le trimestre terminé le 29 février 2012 conformément aux IFRS, présentés de manière comparative selon les IFRS, et avec un bilan d'ouverture au 1^{er} décembre 2010.

Afin de respecter la transition aux IFRS, en 2008, nous avons lancé un projet à l'étendue de l'entreprise. Notre plan de transition comporte trois étapes : 1) évaluation diagnostique des IFRS, 2) analyse d'incidence, évaluation et conception et 3) mise en œuvre et révision. Le projet progresse bien : nous avons terminé l'étape 1, et l'étape 2 est bien avancée.

Les éléments clés de l'étape 2 comprennent l'identification et la mise en œuvre des changements nécessaires à notre communication de l'information financière ou à notre processus de collecte d'informations pour régler les différences avec les IFRS relevées dans le cadre de notre évaluation diagnostique; la mise au point et l'offre de formation interne et de programmes de sensibilisation; et la sélection de conventions comptables autorisées en vertu des IFRS.

Nous évaluons également les dispenses de retraitement complet permises en vertu des IFRS. En règle générale, suivant l'adoption des IFRS, tout changement aux conventions comptables actuelles doit être appliqué rétroactivement et présenté dans le bilan d'ouverture pour la période comparative. Cependant, il existe des dispenses de retraitement complet en vertu des IFRS.

La provision pour pertes sur prêts, la comptabilité de couverture, la titrisation de créances et les commissions de vente reportées sont les facteurs relatifs aux IFRS qui peuvent le plus influencer sur AGF. Par suite des problèmes de communication de l'information financière découlant de la crise financière mondiale, le CNCI compte réviser ou remplacer les normes IFRS actuelles touchées par plusieurs de ces problèmes. Certaines des modifications prévues peuvent entrer en vigueur avant la date de transition d'AGF. Par conséquent, la teneur actuelle des IFRS peut être différente de celle à la date de transition. Cependant, il est probable que la majorité des modifications entrent en vigueur après la date de transition d'AGF. Par conséquent, l'adoption des IFRS influera sur AGF au-delà de son exercice de transition.

Remplacement de l'IAS 39 – Instruments financiers

Le plan de projet du CNCI comprend le remplacement sur plusieurs phases de la norme actuelle à l'égard des instruments financiers. La première phase a récemment pris fin avec la publication de l'IFRS 9 – Instruments financiers, qui traite du classement et de l'évaluation des instruments financiers, y compris les valeurs mobilières. La nouvelle norme ne sera pas obligatoire avant l'exercice 2014, soit après l'application des IFRS pour AGF.

La deuxième phase consiste à remplacer la norme portant sur la comptabilisation et l'évaluation de la dépréciation d'instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement, qui comprend les prêts. Selon les exposés-sondages émis par le CNCI, des modifications importantes à la norme actuelle sont prévues. Cependant, le CNCI a indiqué que la nouvelle norme ne devrait pas être adoptée avant au moins l'exercice 2014.

La troisième phase porte sur la comptabilité de couverture. Le CNCI doit présenter des exposés-sondages à cet égard durant le premier semestre de l'année civile 2010. La date d'adoption d'une nouvelle norme n'a pas été déterminée.

Sortie du bilan – Remplacement des normes actuelles de l'IAS 39

Le CNCI examine les normes à l'égard de la sortie du bilan qui déterminent le moment auquel un actif financier ou un passif financier est retiré des états financiers d'une entreprise, ce qui pourrait faire sortir du bilan ou non les créances titrisées. Selon le CNCI, la publication pourrait avoir lieu au deuxième semestre de l'année civile 2010. La date d'adoption d'une nouvelle norme n'a pas été déterminée.

Facteurs de risque et gestion des risques

Le comité de direction de La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF ») est responsable de la gestion des risques. Ce comité se compose du président du conseil et chef de la direction d'AGF, du vice-président principal et chef des finances d'AGF, de la vice-présidente directrice, chef de l'exploitation et chef du contentieux d'AGF, du vice-président directeur, Investissements d'AGF, du vice-président directeur et chef des finances de Placements AGF Inc., de la vice-présidente directrice, Distribution au détail de Placements AGF Inc. et du président et chef de l'exploitation de la Compagnie de Fiducie AGF. Le président du conseil et chef de la direction est responsable devant le conseil d'administration de toutes les activités entreprises qui comportent des risques. Le comité de direction surveille et discute des principaux risques auxquels AGF peut être exposée dans l'exécution des projets qui font partie de sa stratégie d'entreprise afin de s'assurer que la surveillance et la gestion des risques sont appliquées aux échelons supérieurs. Chaque unité d'exploitation est responsable de la gestion de ses propres risques; elle s'assure que des politiques, des processus et des contrôles internes sont établis et que les risques importants sont identifiés et signalés au comité de direction.

AGF surveille et remplit des fonctions essentielles au sein de chaque unité d'exploitation sur la base de services partagés. Ces fonctions comprennent la finance, la vérification interne, les ressources humaines, la rémunération et les avantages sociaux, la technologie de l'information, la surveillance des fonds, le contentieux et la conformité. Ces fonctions permettent également d'assurer l'uniformité des pratiques et des normes de gestion des risques à l'échelle d'AGF au sein de secteurs communs aux unités d'exploitation.

En outre, AGF applique une approche disciplinée à la gestion des risques en établissant des politiques, des communications et une surveillance des unités d'exploitation.

La structure de gestion des risques est établie de manière à créer un équilibre entre les risques et les rendements et à promouvoir les activités d'entreprise selon nos normes et notre tolérance aux risques et dans le but de maximiser la plus-value à long terme pour nos actionnaires.

À titre d'institution de dépôt sous réglementation fédérale, Fiducie AGF est assujettie aux attentes de gestion des risques de ses organismes de réglementation et assume des responsabilités à l'égard de ses déposants. En 2009, Fiducie AGF a révisé son cadre de gestion des risques et de gouvernance pour améliorer son aptitude à reconnaître, à mesurer et à gérer les risques. Les modifications apportées comprennent entre autres la nomination d'un chef de la gestion des risques et l'établissement de nouveaux comités pour assurer une surveillance et une gestion appropriées des principaux risques : crédit, opérationnel, réseau de distribution et actifs et passifs.

Pour les risques découlant de l'utilisation d'instruments financiers, se reporter à la note 22 des états financiers consolidés.

Facteurs de risque susceptibles d'influer sur les résultats futurs

De nombreux facteurs peuvent influencer sur notre capacité de mener à bien notre stratégie. Nous pouvons exercer notre contrôle sur certains d'entre eux, tandis que d'autres, de par leur nature, échappent à notre contrôle. Ils influent non seulement sur notre stratégie d'entreprise, mais également sur les stratégies relatives à chaque secteur d'exploitation présentées dans les sections pertinentes.

Facteurs de risque propres à la société

Activités de gestion de placements

La demande pour nos produits dépend de la capacité de notre équipe de gestion de placements à offrir de la plus-value grâce au solide rendement des placements et à répondre aux demandes de produits de placement précis. Le style de gestion d'un portefeuilliste peut parfois ne pas avoir la cote au sein du marché, entraînant une baisse des ventes ou une hausse des rachats.

Nos résultats financiers futurs seront influencés par notre capacité de mener à bien notre stratégie tout en générant des ventes nettes. Si nous ne produisons pas les ventes prévues ou si nous ne sommes pas en mesure de garder nos employés clés, nos marges pourraient s'éroder.

Notre stratégie comprend la réalisation d'acquisitions stratégiques. Il n'est pas certain que nous puissions procéder aux acquisitions voulues selon les modalités qui répondent à nos critères d'investissement. Une fois qu'une acquisition est achevée, la réalisation de certains objectifs de rendement dépend de plusieurs facteurs, y compris la rétention du personnel clé et la croissance de l'actif géré des sociétés acquises.

Notre actif géré de détail provient de réseaux de distribution de tiers de conseillers en placements et de partenaires stratégiques qui offrent nos produits de même que des produits concurrents. La marque et le rendement des placements d'AGF ont contribué à notre succès dans le passé. Cependant, notre succès à venir repose sur ces facteurs de même que sur la gamme de produits et services et sur l'accès continu à ces réseaux de distribution qui ne relèvent pas d'AGF.

Activités de société de fiducie

Fiducie AGF gère ses activités selon des risques définis : crédit, opérationnel, taux d'intérêt (à des fins autres que de transaction), et financement et liquidité.

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte en raison de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie de respecter son obligation de paiement, après avoir tenu compte des valeurs de recouvrement et des frais connexes. Il s'agit du risque mesurable le plus important de Fiducie AGF dont les activités

consistent à offrir des prêts. Le président ainsi que le chef de la gestion des risques sont responsables du risque de crédit et de la révision à de telles participations. Le comité de crédit de Fiducie AGF révisé périodiquement la situation. Le risque de crédit tant des investisseurs que des portefeuilles est évalué et surveillé.

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte en raison du caractère inefficace ou inadéquat ou de la défaillance de processus, du personnel et des systèmes internes. Il peut avoir une incidence négative sur les résultats financiers, ou occasionner une perte de réputation, une perte de compétitivité ou une sanction réglementaire ou juridique. Le comité des activités de Fiducie AGF est responsable du risque opérationnel et de la révision des processus y afférents, des activités et des systèmes. Le service de gestion des risques de Fiducie AGF élabore les méthodes d'évaluation et de suivi du risque opérationnel.

Le risque de financement et de liquidité se définit comme le risque de perte de bénéfices et de fonds propres si Fiducie AGF ne peut : i) respecter ses engagements suivant une impossibilité de disposition d'éléments d'actif ou d'obtention de financement adéquat, ou ii) dénouer ou atténuer des participations précises sans réaliser une perte en raison de l'incapacité d'absorption du marché ou de perturbations dans le marché ou iii) obtenir le financement à un coût conforme aux normes historiques de ses sources de financement traditionnelles. Le risque de financement et de liquidité est surveillé par le service de gestion de la trésorerie de Fiducie AGF et est supervisé par le comité de gestion de l'actif et du passif de Fiducie AGF.

Le risque de taux d'intérêt (à des fins autres que de transaction) peut avoir une incidence négative sur les bénéfices et la valeur économique de Fiducie AGF en raison des variations imprévues des taux d'intérêt et de la volatilité des taux d'intérêt. Les catégories de risque de taux d'intérêt comprennent : courbe de rendement-risque d'écart, risque de compression de l'écart ou de la marge, risque d'engagement ou d'option incorporée, remboursement anticipé et risque discrétionnaire. Le risque de taux d'intérêt (à des fins autres que de transaction) est surveillé par le service de gestion de la trésorerie de Fiducie AGF et est supervisé par le comité de gestion de l'actif et du passif de Fiducie AGF.

Le risque juridique et réglementaire se définit comme le risque de sanction juridique ou réglementaire, de perte financière importante ou de perte de réputation encourue par Fiducie AGF si celle-ci omet de se conformer aux lois, aux règlements, aux normes d'organismes d'autoréglementation connexes et aux codes de déontologie applicables aux activités de Fiducie AGF. Le risque juridique et réglementaire est géré et surveillé selon les services partagés.

Facteurs de risque extrinsèques

Activités de gestion de placements

Un ralentissement économique général, la volatilité des marchés et le manque global de confiance des investisseurs pourraient faire baisser les ventes et l'actif géré. En outre, les investisseurs de détail peuvent se tourner vers les fonds de marché monétaire aux dépens des fonds d'actions traditionnels lorsque les marchés sont incertains.

Notre industrie est très concurrentielle. Les ventes et les rachats de fonds communs de placement peuvent être influencés par la qualité des services, les frais de gestion, les caractéristiques des produits offerts sur le marché et les initiatives de la concurrence.

Nous faisons tout en notre pouvoir pour nous conformer aux lois, aux règlements et aux politiques des organismes de réglementation. Le défaut de nous conformer aux lois, aux règlements ou aux politiques des organismes de réglementation peut entraîner des sanctions ou des amendes, qui pourraient avoir une incidence néfaste sur nos bénéfices et compromettre notre réputation. La modification de lois, de règlements ou de politiques en matière de réglementation entraînant des changements de facteurs économiques au sein de notre industrie pourrait avoir des répercussions sur nos résultats. Pour plus de détails, se reporter à la section « Règlements gouvernementaux ».

Les produits ne sont habituellement pas assujettis à de fortes fluctuations saisonnières, mais ils sont directement liés à la volatilité du marché boursier mondial. En général, nous enregistrons des ventes supérieures pendant la saison des RER. Cependant, l'incidence à court terme du niveau des ventes sur les produits globaux n'est pas considérable. Les résultats clés des huit derniers trimestres figurent dans le tableau intitulé « Principales informations trimestrielles ».

Pour plus de détails sur les divers risques de marché auxquels l'actif géré est exposé, se reporter à la section « Risque de marché de l'actif géré ».

Activités de société de fiducie

Un ralentissement économique général, une hausse du taux de chômage, une moins-value des biens immobiliers, un marché financier défavorable ou une hausse du nombre de faillites personnelles pourraient miner la capacité financière des emprunteurs de Fiducie AGF et entraîner une augmentation des taux de défauts de remboursement.

Une partie du portefeuille de prêts hypothécaires assurés de Fiducie AGF est assurée par des assureurs privés de prêts hypothécaires. Fiducie AGF s'expose à des pertes si un assureur privé de prêts hypothécaires ne respecte pas ses obligations contractuelles. La modification de lois, de règlements ou de politiques en matière de réglementation entraînant des changements de facteurs économiques au sein de notre industrie ou augmentant les coûts de la conformité pourrait avoir des répercussions sur Fiducie AGF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Règlements gouvernementaux ».

Risque de marché de l'actif géré

L'actif géré est exposé à divers risques de marché, y compris les variations des cours des actions, des taux d'intérêt et des taux de change. Ces risques influent sur AGF, car les produits tirés des frais de gestion représentent un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque fonds commun de placement ou de chaque portefeuille géré. AGF ne quantifie pas ces risques isolément; cependant, en règle générale, pour chaque baisse de l'actif géré de fonds communs de placement de 1 G\$, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 20 M\$. La société surveille ces risques, car ils peuvent influencer sur les bénéfices; toutefois, elle peut, à la discrétion du portefeuilliste, déterminer les stratégies pour atténuer les risques de chaque fonds.

L'exposition d'AGF à ces risques de marché selon l'actif géré de fonds communs de placement par genre se résume comme suit :

Pourcentage de l'actif géré global de fonds communs de placement aux 30 novembre	2009	2008
Fonds d'actions canadiens	38,4 %	37,2 %
Fonds d'actions américains et internationaux	32,9 %	33,8 %
Fonds équilibrés canadiens	10,0 %	9,5 %
Fonds équilibrés américains et internationaux	1,8 %	2,3 %
Fonds à revenu fixe canadiens	11,4 %	10,8 %
Fonds à revenu fixe américains et internationaux	3,3 %	3,2 %
Fonds de marché monétaire canadiens	2,2 %	3,1 %
Fonds de marché monétaire américains et internationaux	—	0,1 %
	100,0 %	100,0 %

L'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis est exposé aux mêmes risques de marché que l'actif géré de fonds communs de placement. En règle générale, pour chaque baisse de l'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis de 1 G\$, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 4 M\$.

Risque de change

La société s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein des fonds communs de placement gérés. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger sur lequel les frais de gestion de la société sont calculés. La société surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur les résultats financiers d'AGF. Toutefois, elle peut, à la discrétion du portefeuilliste, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds.

La société s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées d'Irlande et de Singapour qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales s'exposent à un risque de monnaie locale négligeable, leurs produits étant calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont relativement peu élevées.

La société s'expose au risque de change en raison de sa participation de 30,7 % dans S&WHL qui est libellée en livres sterling. Dans le bilan, l'investissement est présenté en dollars canadiens et le montant est établi au taux de change applicable à la date du bilan. Les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés à titre d'AERE. Selon la valeur comptable au 30 novembre 2009, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard de la livre sterling aurait occasionné un changement de 4,3 M\$ des AERE.

Risque de taux d'intérêt

Abstraction faite des activités de Fiducie AGF, la société s'expose au risque des variations des taux d'intérêt à l'égard de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie au 30 novembre 2009. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur cette dette et sur le solde de trésorerie en 2009 aurait occasionné un changement d'environ 1,2 M\$ des intérêts débiteurs pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009. Puisque les intérêts débiteurs représentent une faible proportion de nos flux de trésorerie liés à l'exploitation, une telle variation des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats d'exploitation de la société ou sur la juste valeur de la dette.

Pour Fiducie AGF, le risque de taux d'intérêt s'entend du registre de trésorerie (à des fins autres que de transaction) et peut avoir une incidence négative sur les bénéfices et la valeur économique de Fiducie AGF en raison des variations imprévues des taux d'intérêt et de la volatilité des taux d'intérêt. Les catégories de risque de taux d'intérêt comprennent : courbe de rendement-risque d'écart, risque de compression de l'écart ou de la marge, risque d'engagement ou d'option incorporée, remboursement anticipé et risque discrétionnaire. L'incidence d'une hausse de 1 % des taux d'intérêt représenterait une augmentation d'environ 4,1 M\$ des intérêts créditeurs nets annuels. En raison de la présente conjoncture de taux d'intérêt, il n'est pas possible d'effectuer une analyse de sensibilité selon une baisse de 1 % des taux d'intérêt.

L'analyse précédente ne dresse pas une liste exhaustive des risques et des incertitudes à l'égard de notre capacité de mener à bien notre stratégie. Le lecteur doit tenir compte d'autres facteurs de risque potentiels lors de l'évaluation de notre capacité à y parvenir.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par AGF dans des rapports déposés ou soumis conformément aux lois canadiennes des valeurs mobilières est publiée, traitée, résumée et présentée dans le délai accordé en vertu de ces lois et comprend des contrôles et procédures qui sont conçus pour s'assurer que l'information est accumulée et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, pour permettre une prise de décision opportune à l'égard de la communication de l'information exigée.

Après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information d'AGF (conformément à la norme multilatérale 52-109 de la Commission canadienne des valeurs mobilières), la direction d'AGF, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'ils étaient efficaces en date du 30 novembre 2009.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances sont responsables du contrôle interne à l'égard de l'information financière (ou l'ont fait concevoir sous leur supervision). Ce contrôle vise à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes, conformément aux PCGR du Canada.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'AGF s'entend des politiques et des procédures qui :

- > concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs d'AGF;
- > fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers, conformément aux PCGR du Canada, et que les encaissements et décaissements d'AGF ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et
- > fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs d'AGF qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit prévenue, soit détectée à temps.

Le système de contrôle interne, même s'il est bien conçu, a des limites qui lui sont inhérentes. Par conséquent, même un système efficace ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

Après avoir évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'AGF, la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'il était efficace en date du 30 novembre 2009, car il fournit l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes, conformément aux PCGR du Canada. La direction d'AGF a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2009, il n'y a eu aucune modification du contrôle à l'interne à l'égard de l'information financière d'AGF qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Modifications du système de technologie de l'information

En 2009, il n'y a eu aucune modification importante du système de technologie de l'information.

Résultats d'exploitation consolidés

Les résultats d'exploitation consolidés d'AGF pour les exercices terminés les 30 novembre 2009 et 2008 se résument comme suit :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008	Variation en %
Produits			
Secteur de gestion de placements	475,4 \$	606,4 \$	(21,6)%
Secteur de société de fiducie	104,3	108,9	(4,2)%
Autres	6,4	10,3	(37,9)%
	586,1	725,6	(19,2)%
Charges			
Secteur de gestion de placements	293,8	338,8	(13,3)%
Secteur de société de fiducie	72,8	73,1	(0,4)%
	366,6	411,9	(11,0)%
BAIIA¹	219,5	313,7	(30,0)%
Amortissement	96,7	114,0	(15,2)%
Intérêts débiteurs	6,0	9,3	(35,5)%
Dépréciation d'actifs destinés à la vente	–	2,3	n.s.
Dépréciation de l'écart d'acquisition et de contrats avec des clients	–	46,3	n.s.
Part des actionnaires sans contrôle	0,6	0,6	0,0 %
Impôts sur les bénéfices	18,6	12,7	46,5 %
Bénéfice net	97,7 \$	128,6 \$	(24,0)%
Résultat par action – dilué	1,09 \$	1,41 \$	(22,7)%

¹ Tel qu'il est défini précédemment, voir la rubrique « BAIIA » à la section « Indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux PCGR ». Les éléments permettant de rapprocher le BAIIA du bénéfice net, un terme défini en vertu des PCGR du Canada, sont détaillés ci-dessus.

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les produits ont diminué de 19,2 % par rapport à l'exercice 2008. Les produits du secteur de gestion de placements ont diminué de 21,6 % au 30 novembre 2009, du fait que l'actif géré moyen a reculé. Les produits du secteur de société de fiducie ont diminué de 4,2 % pour l'exercice 2009 par rapport à 2008, du fait que les soldes de prêts moyens ont reculé de 5,3 % sur douze mois. Les produits du secteur Autres, soit les résultats de notre participation de 30,7 % dans S&WHL, ont été moins élevés pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009 en raison de l'incidence du contexte économique au Royaume-Uni.

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les charges ont diminué de 11,0 % en regard de 2008. Les charges du secteur de gestion de placements ont diminué surtout du fait que les commissions de suivi et les frais de conseils en placement ont baissé par suite du recul de l'actif géré moyen. Les charges du secteur de société de fiducie sont demeurées stables, car l'augmentation des provisions pour pertes sur prêts en 2009 a été compensée par la diminution des frais de vente, frais généraux et frais d'administration. Pour plus de détails, se reporter aux sections pertinentes du présent rapport de gestion.

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, l'incidence du recul plus rapide des produits que des charges a fait diminuer le BAIIA de 30,0 % par rapport à l'exercice 2008. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les charges d'amortissement ont diminué de 15,2 % par rapport à l'exercice 2008, surtout car l'amortissement des commissions de vente reportées du secteur de gestion de placements a reculé. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, l'amortissement des commissions de vente reportées a représenté 84,7 M\$ (98,1 M\$ en 2008) du total des charges d'amortissement.

Dans le cadre du test de dépréciation de l'écart d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des actifs destinés à la vente, AGF a déterminé que pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, il n'existait aucune dépréciation. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2008, AGF a constaté des charges de dépréciation de 2,3 M\$ (2,0 M\$ déduction faite des impôts) pour un placement destiné à la vente et de 46,3 M\$ (35,7 M\$ déduction faite des impôts) pour l'écart d'acquisition et des contrats avec des clients.

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les intérêts débiteurs se sont établis à 6,0 M\$, contre 9,3 M\$ pour l'exercice 2008. La baisse des intérêts débiteurs correspond au recul des taux d'intérêt.

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les charges d'impôts sur les bénéfices ont augmenté de 46,5 % en regard de 2008. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les charges d'impôts sur les bénéfices se sont élevées à 18,6 M\$, contre 12,7 M\$ en 2008. Les résultats pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009 comprennent une réduction des impôts sur les bénéfices de 9,8 M\$ relative à la réduction du taux d'imposition ontarien des bénéfices des sociétés qui passera de 14 % à 10 % d'ici le 1^{er} juillet 2013. Les résultats pour l'exercice terminé le 30 novembre 2008 comprennent une réduction des impôts sur les bénéfices de 19,5 M\$ relative à la réduction du taux d'imposition fédéral des bénéfices des sociétés qui passera de 18,5 % à 15,0 % d'ici le 1^{er} janvier 2012. Abstraction faite de l'incidence des réductions en 2009 et en 2008, le taux d'imposition effectif pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009 était de 24,3 %, contre 22,7 % pour l'exercice 2008.

En 2009, l'incidence des éléments des produits et des charges mentionnés précédemment s'est traduite par un bénéfice net de 97,7 M\$, contre 128,6 M\$ pour l'exercice 2008. En 2009, le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été de 1,10 \$ et de 1,09 \$ par action, respectivement, contre 1,44 \$ et 1,41 \$ par action en 2008.

Bénéfice net

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, le bénéfice net s'est établi à 97,7 M\$, contre 128,6 M\$ pour l'exercice 2008. Abstraction faite d'une réduction des impôts sur les bénéfices de 9,8 M\$ relative à la réduction du taux d'imposition des bénéfices des sociétés pratiquement en vigueur, le bénéfice net s'est établi à 87,9 M\$ pour l'exercice 2009. Abstraction faite des charges de dépréciation, déduction faite des impôts, liées à des actifs destinés à la vente, à l'écart d'acquisition et à des contrats avec des clients de 37,7 M\$ et d'une réduction des impôts sur les bénéfices de 19,5 M\$ relative à la réduction du taux d'imposition des bénéfices des sociétés pratiquement en vigueur, le bénéfice net s'est établi à 146,8 M\$ pour l'exercice 2008.

Pour une analyse plus approfondie des éléments des produits et des charges, se reporter aux sections pertinentes de chaque secteur d'exploitation. Une analyse des résultats du quatrième trimestre de 2009 en regard des résultats de la période correspondante de 2008 figure à la section « Analyse du quatrième trimestre ».

Rendement des capitaux propres

En 2009, le rendement des capitaux propres s'est établi à 8,7 %, contre 11,8 % en 2008. Cette baisse est attribuable à la diminution des bénéfices en 2009 découlant d'un actif géré moyen inférieur et de produits connexes plus bas du secteur de gestion de placements.

Perspectives

En 2009, les marchés boursiers se sont améliorés et les investisseurs dans les fonds communs de placement ont graduellement délaissé les fonds de marché monétaire pour investir dans les fonds à revenu fixe et dans les fonds équilibrés. Une reprise soutenue du marché boursier durant l'exercice 2010 peut stimuler la demande de fonds communs de placement d'actions canadiens et internationaux, soit les catégories de fonds dans lesquelles Placements AGF se spécialise. Une hausse continue des marchés boursiers peut également stimuler la demande de prêts investissement offerts par Fiducie AGF. La Banque du Canada a récemment réaffirmé qu'elle maintiendrait son taux directeur au creux record de 0,25 % jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2010. Une période prolongée de taux d'intérêt historiquement bas devrait étayer la demande de prêts hypothécaires, de prêts investissement et de prêts-RER, et la solidité continue au Canada des ventes et des prix des maisons peut améliorer le ratio prêt-valeur et réduire les risques de pertes du portefeuille de prêts hypothécaires de Fiducie AGF.

À l'aube de l'exercice 2010, le monde sort lentement de la récession, car les principales économies, y compris les États-Unis, le Japon, le Canada et plusieurs pays d'Europe, ont enregistré des données faisant état du retour de la croissance. Bien que des indicateurs observent une meilleure conjoncture économique, l'incertitude continuera de planer. Les taux de chômage élevés à l'échelle mondiale conjugués à la vigueur du dollar canadien qui réduit les exportations pourraient amener une reprise léthargique au Canada.

Résultats des secteurs d'exploitation

AGF présente les résultats de trois secteurs d'exploitation : activités de gestion de placements, activités de société de fiducie et Autres. Les secteurs d'exploitation isolables d'AGF sont des unités fonctionnelles stratégiques qui offrent des produits et services distincts. Le secteur des activités de gestion de placements fournit des services de gestion et de conseils en placement et effectue la gestion et le placement des produits et des services d'investissement d'AGF, notamment en ce qui a trait aux fonds communs de placement de détail et aux services de conseils en placement aux comptes institutionnels et aux particuliers bien nantis. Le secteur des activités de société de fiducie offre une gamme de produits, y compris des CPG, des prêts immobiliers garantis et des prêts investissement. Le secteur Autres englobe les résultats de S&WHL, qui sont comptabilisés à la valeur de consolidation, et les intérêts débiteurs.

Activités de gestion de placements

Profil du secteur d'exploitation et de l'industrie

AGF participe pleinement au marché canadien de la gestion de placements, où de nombreux fournisseurs, canadiens et étrangers, se livrent une vive concurrence. Notre position à titre de concepteur indépendant de fonds sans conflit avec les réseaux de distribution nous aidera, nous et nos actionnaires, à tirer parti de l'évolution de l'industrie.

Notre secteur des activités de gestion de placements offre des produits et services dans un contexte de gestion globale du patrimoine, notamment les fonds communs de placement, les programmes d'actif géré, les services institutionnels et la gestion de particuliers bien nantis. Nos produits sont offerts par l'entremise de divers réseaux, notamment les conseillers, les planificateurs financiers, les banques, les compagnies d'assurance-vie, les courtiers et les sociétés d'experts-conseils.

AGF se concentre toujours sur le marché de fonds communs de placement de détail au Canada de même que sur la consolidation de sa réputation au Canada et à l'étranger à titre de société de gestion de placements institutionnels de qualité qui offre une plate-forme diversifiée de stratégies de placement. Nous croyons que le marché institutionnel regorge d'occasions et visons à y rehausser notre présence à l'échelle mondiale.

Durant l'exercice 2009, les ventes brutes de fonds communs de placement ont subi les contrecoups de la volatilité du marché et du manque de confiance des investisseurs. Par conséquent, AGF a terminé l'exercice avec des rachats nets de 0,8 G\$. L'ensemble de l'industrie a enregistré une baisse sur douze mois des ventes brutes de fonds communs de placement d'actions à long terme pour l'exercice 2009. En outre, les catégories de fonds dans lesquelles AGF se spécialise – fonds d'actions internationaux et canadiens – n'ont pas été prisées par les investisseurs, ces derniers préférant investir dans des fonds de marché monétaire au début de 2009 et dans des fonds à revenu fixe et fonds équilibrés vers la fin de 2009. Cependant, nous estimons qu'au fur et à mesure que les marchés se stabilisent, les ventes de fonds d'actions internationaux et canadiens se redresseront, et AGF est bien positionnée pour en tirer parti.

Stratégie du secteur de gestion de placements

Au cours des derniers exercices, nous avons indiqué que notre priorité principale était d'améliorer notre modèle axé sur le client au sein de notre secteur de gestion de placements qui dessert les marchés des fonds communs de placement de détail, des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis. Durant l'exercice 2009, dans le cadre de nos activités principales de gestion de placements, nous avons rationalisé notre structure en regroupant les activités de détail et les activités liées aux comptes institutionnels et aux particuliers

bien nantis sous une seule enseigne : Placements AGF. Pour le marché de détail, nous avons maintenu un niveau élevé de communication avec nos clients, et aidé ces derniers à gérer l'incertitude du marché. Pour le marché institutionnel, nous avons encouragé la croissance de nos activités à l'échelle mondiale et promu nos compétences en gestion de placements dans le domaine institutionnel. Les points saillants de l'exercice 2009 se résument comme suit :

- > Dans le cadre du Gala canadien du placement 2009, le Fonds des marchés émergents AGF a remporté le prix *Meilleur fonds d'actions des marchés émergents* pour la quatrième fois – loué pour son rendement élevé et soutenu à long terme. AGF a également remporté trois prix Argent et un prix Bronze, couvrant une vaste gamme de placements :
 - *Prix Argent – Fonds à revenu fixe à rendement élevé* – Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé AGF
 - *Prix Argent – Fonds équilibré canadien* – Fonds canadien équilibré AGF
 - *Prix Argent – Fonds d'actions européennes* – Catégorie d'actions européennes AGF
 - *Prix Bronze – Fonds d'actions du secteur des ressources naturelles* – Catégorie mondiale Ressources AGF
- > Nous avons remporté neuf prix ou certificats au Canadian Lipper Awards 2009, dont deux prix convoités : Meilleur groupe de fonds global et Meilleur groupe de fonds d'actifs mixtes.
- > Trois fonds AGF – Catégorie Canada AGF, Catégorie d'actions mondiale AGF et Fonds AGF d'obligations canadiennes – font partie de la nouvelle plate-forme FPG Sélect de Financière Manuvie (fonds de placement garanti). Le produit s'appelle Combiné AGF Manuvie.
- > Nous avons ouvert un bureau de vente à Boston pour soutenir nos efforts de prospection dans le milieu institutionnel.
- > Nous avons remporté de nouveaux mandats institutionnels qui ont contribué aux ventes nettes institutionnelles d'environ 4,0 G\$, faisant grimper de 47,8 % l'actif géré institutionnel sur douze mois.
- > Les priorités stratégiques de nos activités de gestion de placements pour 2010 comprennent :
 - continuer de mettre l'accent sur l'excellence dans les trois activités de base : gestion de placements, gestion des relations et gestion des produits;
 - promouvoir les compétences en gestion de placements internationaux dans de multiples réseaux;
 - encourager la croissance de nos activités institutionnelles;
 - améliorer nos résultats financiers.

Mettre l'accent sur trois activités de base

Nous visons à continuer d'offrir l'excellence dans trois activités de base : gestion de placements, gestion des relations et gestion des produits.

Gestion de placements

L'obtention de rendements solides à long terme repose sur un personnel compétent, des outils adéquats et un accent mis sur la gestion de fonds par le biais d'équipes solides. La recherche approfondie, la pensée innovatrice et l'analyse fondamentale rigoureuse sont des principes clés de placement.

Le rendement de nos placements est soutenu par notre présence au sein des marchés internationaux. Outre nos experts en placements en poste à différents endroits au Canada, nous possédons des bureaux de gestion de placements à Dublin et à Singapour.

Gestion des relations

Notre réputation est bien établie dans le réseau des conseillers. Périodiquement, nous rencontrons les conseillers et sollicitons leurs commentaires pour nous assurer qu'ils ont accès aux produits et aux services dont ils ont besoin pour aider leurs clients à prendre les meilleures décisions d'investissement. Nous mettons également l'accent sur la consolidation de nos relations avec des partenaires stratégiques de distribution, y compris les sociétés de conseillers, les banques et les compagnies d'assurance.

Nous avons ouvert un bureau de vente à Boston pour compléter ceux de Toronto, Dublin et London (Ontario), surtout pour soutenir nos efforts de prospection dans le milieu institutionnel. Nous croyons qu'il est important d'être « sur le terrain » dans les marchés internationaux, et nous continuons de bâtir des relations avec de nouveaux clients institutionnels.

Gestion des produits

Notre stratégie axée sur le client comprend l'offre de produits et de solutions conçus pour répondre aux besoins de nos clients. Nos efforts de mise au point de nouveaux produits portent sur la reconnaissance des tendances actuelles et futures et le lancement de produits AGF qui s'harmonisent avec ces tendances. Par exemple, nous avons lancé une stratégie de fonds ciblés durant l'exercice 2009 afin de mieux répondre aux tendances et préférences d'investissement des investisseurs.

Afin de simplifier et d'améliorer notre gamme de produits et mettre l'accent sur les mandats de base, nous avons fusionné ou résilié des fonds communs de placement et internalisé la gestion de portefeuilles et les responsabilités de conseils en placement de certains fonds. Durant le quatrième de l'exercice 2009, trois fonds AGF – Catégorie Canada AGF, Catégorie

d'actions mondiale AGF et Fonds AGF d'obligations canadiennes – ont été ajoutés à la plate-forme FPG Sélect de Financière Manuvie. Les produits avec garantie de retrait minimum demeurent un choix de placement attrayant pour les investisseurs conservateurs et leurs conseillers et nous continuons d'établir des partenariats avec des sociétés qui offrent ces produits.

Du côté institutionnel, nous offrons une plate-forme solide de 14 stratégies de placement. En outre, nos stratégies actions des marchés émergents, actions mondiales de base, actions canadiennes et canadien équilibré ont remporté des mandats institutionnels.

Les variations de la composition de l'actif géré global au cours des exercices terminés les 30 novembre 2009 et 2008 se résument comme suit :

(en millions de dollars)

Exercices terminés les 30 novembre

	2009	2008	Variation en %
Actif géré de fonds communs de placement au début de l'exercice	19 761 \$	30 052 \$	(34,2) %
Ventes brutes de fonds communs de placement	2 606	3 578	(27,2) %
Rachats de fonds communs de placement	(3 381)	(5 159)	(34,5) %
Ventes de fonds communs de placement, montant net	(775)	(1 581)	(51,0) %
Plus-value (moins-value) des portefeuilles de fonds	3 760	(8 710)	n.s.
Actif géré de fonds communs de placement à la fin de l'exercice	22 746 \$	19 761 \$	15,1 %
Actif géré de comptes institutionnels et stratégiques	18 921	12 802	47,8 %
Actif géré de particuliers bien nantis	2 951	2 995	(1,5) %
Actif géré global à la fin de l'exercice	44 618 \$	35 558 \$	25,5 %
Actif quotidien moyen géré de fonds communs de placement de l'exercice	20 733 \$	26 346 \$	(21,3) %

La reprise du marché mondial a augmenté l'actif géré de fonds communs de placement, qui est passé de 19,8 G\$ au 30 novembre 2008 à 22,7 G\$ au 30 novembre 2009. L'actif quotidien moyen géré de fonds communs de placement pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009 s'est établi à 20,7 G\$, contre 26,3 G\$ pour 2008, soit une baisse de 21,3 %. Pour les douze derniers mois, l'actif géré de comptes institutionnels et stratégiques s'est chiffré à 18,9 G\$, soit une augmentation de 6,1 G\$ en raison de la plus-value du marché et de ventes nettes d'environ 4,0 G\$, et l'actif géré de particuliers bien nantis qui se chiffre à 3,0 G\$ a été relativement stationnaire, reculant de 1,5 %. Par conséquent, l'actif géré global s'est établi à 44,6 G\$, soit une hausse de 25,5 %.

Rendement des placements

Le rendement du marché boursier influe sur le niveau de l'actif géré. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, l'indice S&P 500 (en dollars canadiens), l'indice NASDAQ (en dollars canadiens) et l'indice composé S&P/TSX ont grimpé de 7,0 %, de 19,3 % et de 27,8 %, respectivement. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, la plus-value marchande globale de nos portefeuilles de fonds communs de placement divisée par la valeur quotidienne moyenne de l'actif géré de fonds communs

Actif géré

Le secteur de gestion de placements d'AGF tire ses produits principalement des frais de gestion et de conseils. Le montant des frais de gestion et de conseils dépend du niveau et de la composition de l'actif géré. En vertu des contrats de gestion et de conseils en placement qu'AGF a conclus avec chaque fonds commun de placement, la société reçoit des frais mensuels fondés sur un pourcentage déterminé de la valeur liquidative quotidienne moyenne de chaque fonds. De plus, nous touchons des frais sur l'actif géré de nos comptes institutionnels et stratégiques et de nos particuliers bien nantis. Par conséquent, le niveau de l'actif géré influe considérablement sur les résultats financiers.

de placement s'est établie à 18,1 %, déduction faite des frais de gestion et des charges payés par les fonds.

L'incidence de la dépréciation du dollar américain vis-à-vis du dollar canadien sur la valeur marchande des fonds communs de placement AGF pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009 a entraîné une baisse de l'actif géré d'environ 0,8 G\$.

De concert avec la hausse du marché boursier, la plus-value marchande, déduction faite des frais de gestion, a entraîné une augmentation de 3,8 G\$ de l'actif géré de fonds communs de placement depuis le 30 novembre 2008. Pour un an terminé le 30 novembre 2009, 27 % de l'actif géré classé a enregistré un rendement au-dessus de la médiane. Pour les trois ans terminés le 30 novembre 2009, 41 % de l'actif géré classé a enregistré un rendement au-dessus de la médiane.

La composition de l'actif géré présentée à la section « Risque de marché de l'actif géré » du présent rapport de gestion influe directement sur nos produits. En règle générale, les frais de gestion payés pour les fonds d'actions sont supérieurs à ceux payés pour les fonds à revenu fixe, et les frais de gestion payés pour les fonds internationaux sont supérieurs à ceux payés pour les fonds canadiens.

Résultats financiers et résultats d'exploitation

Les résultats du secteur de gestion de placements pour les exercices terminés les 30 novembre 2009 et 2008 se résument comme suit :

(en millions de dollars)

Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008	Variation en %
Produits			
Frais de gestion et de conseils	447,8 \$	576,8 \$	(22,4) %
Frais de vente reportés	21,6	25,6	(15,6) %
Revenus de placement et autres produits	6,0	4,0	50,0 %
	475,4	606,4	(21,6) %
Charges			
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	158,4	166,6	(4,9) %
Commissions de suivi	125,3	157,2	(20,3) %
Frais de conseils en placement	10,1	15,0	(32,7) %
	293,8	338,8	(13,3) %
BAIIA ¹	181,6	267,6	(32,1) %
Amortissement	93,9	111,2	(15,6) %
Dépréciation d'actifs destinés à la vente	–	2,3	n.s.
Dépréciation de l'écart d'acquisition et de contrats avec des clients	–	46,3	n.s.
Bénéfice avant impôts et éléments non sectoriels	87,7 \$	107,8 \$	(18,6) %

¹ Tel qu'il est défini précédemment, voir la rubrique « BAIIA » à la section « Indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux PCGR ».

Produits

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les produits du secteur de gestion de placements ont diminué de 21,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les variations au sein des postes se résument comme suit :

Frais de gestion et de conseils

Les frais de gestion et de conseils sont directement liés au niveau de notre actif géré. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, la baisse de 21,3 % de l'actif quotidien moyen géré de fonds communs de placement a fait reculer de 22,4 % les frais de gestion et de conseils par rapport à l'exercice précédent.

Frais de vente reportés (FR)

Nous avons touché des FR au rachat de titres comportant des FR éventuels ou des frais modérés, pour lesquels nous avons financé les commissions de vente aux courtiers. Les FR représentent de 2,5 % à 5,0 %, selon le type de commission choisi, du prix de souscription initial des titres de fonds, si ceux-ci sont rachetés au cours des deux premières années, et diminuent jusqu'à néant après trois ou sept ans.

Les produits tirés des FR fluctuent selon le niveau des rachats, l'âge de l'actif racheté et la part des rachats liés aux actifs comportant des FR. En 2009, les produits tirés des FR ont diminué de 15,6 % en regard de 2008, vu les baisses des taux de rachat des fonds communs de placement de détail avec FR.

Revenus de placement et autres produits

Pour l'exercice 2009, les revenus de placement et autres produits ont augmenté de 50,0 % par rapport à 2008, surtout car la comptabilité de couverture a cessé d'être appliquée à la rémunération par actions en 2008, occasionnant une perte de 5,0 M\$ pour l'exercice terminé le 30 novembre 2008.

Charges

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les charges du secteur de gestion de placements ont diminué de 13,3 % par rapport à l'exercice précédent. Les variations au sein des postes se résument comme suit :

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

En 2009, les charges afférentes aux frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont diminué de 8,2 M\$, soit 4,9 %, par rapport à 2008. Abstraction faite des indemnités de départ qui représentent des coûts ponctuels et des charges découlant de la prise en charge des frais liés aux fonds qui dépendent du niveau de l'actif géré, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont reculé de 7,3 %. Cette baisse se résume comme suit :

(en millions de dollars) Exercice terminé le 30 novembre	2009
Augmentation (diminution) des indemnités de départ et des charges de restructuration	1,7 \$
Augmentation (diminution) des charges de rémunération	(7,0)
Augmentation (diminution) des charges diverses	(5,2)
Augmentation (diminution) des charges découlant de la prise en charge des frais liés aux fonds	2,3
	(8,2)\$

Les variations au sein des postes entre les 30 novembre 2009 et 2008 se résument comme suit :

- > Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les indemnités de départ et les charges de restructuration ont augmenté de 1,7 M\$. La hausse découle d'initiatives d'économies de coûts à long terme.
- > La diminution des charges de rémunération provient surtout de la réduction des effectifs et de la baisse de la rémunération par actions. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les primes de tous les groupes au sein du secteur de gestion de placements ont augmenté de 2,8 M\$.
- > Les charges diverses ont diminué de 5,2 M\$ par suite d'initiatives continues d'économies de coûts aux postes voyages, repas, représentations et autres postes.
- > Les charges découlant de la prise en charge des frais ont augmenté de 2,3 M\$, suivant la baisse de l'actif géré moyen en 2009 en regard de 2008. Les coûts globaux des services aux porteurs de titres pris en charge et les frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009 au nom des fonds ont totalisé environ 15,0 M\$, contre 12,7 M\$ en 2008. La hausse de 18,1 % est attribuable à un niveau d'actif géré sur douze mois inférieur (baisse de 21,3 %), à notre désir de conserver les charges relativement au même niveau qu'en 2008 et, en raison d'une conjoncture de taux d'intérêt bas, à des charges découlant de la prise en charge de frais liés aux fonds de marché monétaire et de fonds à revenu à court terme plus élevés en 2009 en regard de 2008.

Commissions de suivi

Les commissions de suivi versées aux réseaux de distribution sont fondées sur l'actif géré global ainsi que sur la proportion de l'actif géré de fonds communs de placement vendus moyennant des frais d'acquisition par rapport à ceux comportant des FR et sur la proportion de l'actif géré de fonds d'actions par rapport à l'actif géré de fonds à revenu fixe. Les commissions de suivi en pourcentage de la valeur quotidienne moyenne de l'actif géré de fonds communs de placement se sont élevées à 0,60 % pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, contre 0,60 % pour l'exercice précédent.

Frais de conseils en placement

Les frais des conseillers en placements externes ont diminué de 32,7 %, l'actif géré ayant baissé en 2009 en regard de 2008 et certains mandats ayant été rapatriés.

BAIIA et marge BAIIA

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, le BAIIA du secteur de gestion de placements s'est établi à 181,6 M\$, contre 267,6 M\$ pour l'exercice 2008, soit une baisse de 32,1 % directement attribuable à la diminution des produits par suite du recul de l'actif géré moyen.

Pour l'exercice 2009, la marge BAIIA s'est établie à 38,2 %, contre 44,1 % en 2008.

Amortissement

L'amortissement des commissions de vente reportées est la composante la plus importante de ce poste. Cette catégorie comprend également l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des contrats avec des clients. AGF finance toutes les commissions de vente payées. Ces commissions de vente sont capitalisées et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant au barème des FR. En 2009, la charge d'amortissement afférente aux commissions de vente reportées s'est élevée à 84,7 M\$, contre 98,1 M\$ en 2008.

Durant l'exercice 2009, nous avons versé 54,5 M\$ en commissions de vente, contre 86,8 M\$ en 2008. Cette baisse est attribuable aux ventes brutes inférieures de fonds communs de placement de détail et aux ventes légèrement supérieures de fonds comportant des frais d'acquisition en 2009. Au 30 novembre 2009, le solde non amorti des commissions de vente reportées financées s'est élevé à 274,0 M\$, contre 304,4 M\$ un an plus tôt, soit une baisse de 30,4 M\$. Les FR éventuels à recevoir par AGF, si tous les titres comportant des FR avaient été rachetés au 30 novembre 2009, sont estimés à environ 373,6 M\$ (406,8 M\$ en 2008).

Marge bénéficiaire avant impôts

Pour l'exercice 2009, la marge bénéficiaire avant impôts a été relativement stationnaire pour s'établir à 18,4 %, contre 17,8 % en 2008. Abstraction faite de charges de dépréciation liées à l'écart d'acquisition, aux immobilisations incorporelles et aux actifs destinés à la vente, la marge bénéficiaire avant impôts se chiffrait à 25,8 % en 2008.

Perspectives du secteur

La conjoncture économique s'est fortement améliorée en 2009 et la reprise devrait se poursuivre en 2010. Des marchés davantage stables ou en voie de consolidation conjugués à des rendements de presque zéro pour les investissements à court terme devraient stimuler la demande des investisseurs pour des actions et des fonds d'actions. Nous estimons que la demande de produits d'investissement restera saine grâce, entre autres, à l'accroissement prévu de la population canadienne, au montant considérable que représentent les droits de cotisation au régime enregistré d'épargne-retraite inutilisé, au lancement du compte d'épargne libre d'impôt en 2009 de même qu'au montant considérable que représentaient la trésorerie et la quasi-trésorerie non investies des Canadiens. Les fonds communs de placement demeurent une solution très accessible et attrayante pour les investisseurs et les produits de placement garanti devraient s'imposer encore plus pour les investisseurs conservateurs. Nous entrevoyons en outre des possibilités de croissance dans le secteur de la gestion de placements institutionnels tant au Canada qu'à l'étranger.

Activités de société de fiducie

Profil du secteur d'exploitation et de l'industrie

Par l'entremise de Fiducie AGF, nous offrons des solutions financières, y compris des CPG, des prêts immobiliers garantis et des prêts investissement.

Les prêts investissement offerts par Fiducie AGF s'entendent de prêts investissement et de prêts-RER garantis distribués par l'intermédiaire des conseillers en placements qui continuent d'élargir leur gamme de produits pour répondre aux besoins de leurs clients. Fiducie AGF possède un avantage concurrentiel au sein du réseau des conseillers, car nous mettons à profit les relations de nos représentants de fonds communs de placement AGF. Ces représentants participent avec succès au réseau des conseillers depuis plusieurs années et sont réputés pour la qualité de leur service.

Nous offrons des prêts immobiliers garantis aux Canadiens qui ont un bon dossier de crédit mais qui, dans certains cas, peuvent ne pas avoir satisfait aux exigences des grandes banques canadiennes régissant l'admissibilité aux prêts immobiliers garantis assortis des taux les plus bas. Les prêts immobiliers garantis sont distribués principalement par le réseau de courtiers en hypothèques. Les emprunteurs ont choisi de s'adresser aux courtiers en prêts hypothécaires pour profiter de conseils indépendants et de taux concurrentiels, et les prêteurs offrent leurs prêts immobiliers garantis par l'intermédiaire de ce réseau afin de réduire leurs frais de distribution.

Stratégie du secteur de société de fiducie

Les activités de Fiducie AGF, comme celles d'autres institutions financières au Canada, ont continué d'être touchées par la récession au deuxième semestre de 2008 et durant l'exercice 2009. Notre stratégie consiste à gérer efficacement nos activités dans le présent repli économique et à réduire les soldes des prêts pour améliorer nos fonds propres réglementaires. Vers la fin de 2008, nous avons modifié notre approche à l'égard de nos programmes de prêts en mettant l'accent sur les produits avec des marges supérieures et en cessant de monter des prêts pour certains secteurs d'activités. En 2009, nous avons continué de prêter attention à la gestion responsable de nos portefeuilles de prêts et de relever notre crédit et nos capacités et activités de recouvrement afin d'atténuer le risque de défaillance et de réduire les pertes potentielles. La majorité du financement de prêts et d'activités d'investissement provient toujours de la vente de CPG, et nous avons confiance dans notre aptitude à réunir des fonds de cette manière.

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les montages de prêts se sont établis à 88,4 M\$, contre 1 578,1 M\$ en 2008. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les radiations réelles se sont établies à 34,9 M\$, contre 10,4 M\$ en 2008.

Au 30 novembre 2009, la valeur inférieure du nantissement a occasionné environ 315 M\$ de prêts non garantis dans le portefeuille de prêts investissement garantis, contre environ 550 M\$ au 30 novembre 2008, une amélioration directement attribuable au redressement des marchés boursiers. Notre programme de prêts investissement s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de placement globale des conseillers en placements indépendants pour leurs clients. Les conseillers en placements font partie intégrante des stratégies de placement de leurs clients et avec des facteurs atténuants tels que des cotes de crédit relativement élevées, une souscription de prêts saine et des statistiques d'autres institutions financières avec le même genre de produit présentant peu de corrélation entre la valeur d'un prêt et la tendance à faire défaut de paiement, nous croyons que les clients continueront d'amortir leurs dettes malgré la moins-value des valeurs nettes réelles. La moyenne pondérée du ratio prêt-valeur du portefeuille de prêts hypothécaires ordinaires au 30 novembre 2009 était de 65,3 %.

Résultats financiers et résultats d'exploitation

Les résultats de Fiducie AGF pour les exercices terminés les 30 novembre 2009 et 2008 se résument comme suit :

(en millions de dollars) Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008	Variation en %
Intérêts créditeurs			
Intérêts sur les prêts	211,2 \$	270,8 \$	(22,0) %
Intérêts sur les placements	15,0	32,2	(53,4) %
	226,2	303,0	(25,3) %
Intérêts débiteurs			
Intérêts sur les dépôts	175,4	200,9	(12,7) %
Intérêts créditeurs liés aux couvertures	(68,5)	(18,6)	268,3 %
Autres intérêts débiteurs (créditeurs)	23,1	23,8	(2,9) %
	130,0	206,1	(36,9) %
Intérêts créditeurs, montant net	96,2	96,9	(0,7) %
Autres produits	8,7	12,3	(29,3) %
Bénéfice lié à la titrisation de prêts-RER (perte), déduction faite de la dépréciation	(0,6)	(0,3)	100,0 %
Total des produits	104,3	108,9	(4,2) %
Charges			
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	35,2	42,7	(17,6) %
Provision pour pertes sur prêts	37,6	30,4	23,7 %
	72,8	73,1	(0,4) %
BAIIA ¹	31,5	35,8	(12,0) %
Amortissement	2,8	2,8	0,0 %
Bénéfice avant impôts et éléments non sectoriels	28,7 \$	33,0 \$	(13,0) %

¹ Tel qu'il est défini précédemment, voir la rubrique « BAIIA » à la section « Indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux PCGR ». Les éléments permettant de rapprocher le BAIIA du bénéfice net, un terme défini en vertu des PCGR du Canada, sont détaillés ci-dessus.

Produits, intérêts créditeurs, montant net, et marge nette d'intérêt

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, le montant net des intérêts créditeurs, qui est présenté déduction faite des intérêts sur les dépôts et autres intérêts débiteurs, a été relativement stationnaire par rapport à 2008. Pour l'exercice 2009, la marge nette d'intérêt moyenne des produits de prêts s'est établie à 2,4 % (2,3 % en 2008). Cette variation de la marge s'explique surtout par un élargissement de l'écart entre le taux préférentiel de Fiducie AGF et le taux d'une acceptation bancaire (« AB »), compensée par une hausse des coûts moyens des échanges financiers sur AB. Fiducie AGF gère le risque de taux d'intérêt au moyen de swaps de taux d'intérêt. Les intérêts débiteurs comprennent les intérêts créditeurs liés aux couvertures qui s'élèvent à 68,5 M\$ connexes à la variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009 (18,6 M\$ en 2008). Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les autres produits ont baissé de 29,3 %. La diminution est surtout attribuable à une perte de

4,0 M\$ tirée d'une couverture inefficace. Fiducie AGF a comptabilisé une radiation de 4,1 M\$ sur ses droits conservés de la titrisation de prêts-RER en 2009, contre 4,7 M\$ en 2008. Ces facteurs expliquent la baisse globale de 4,2 % des produits pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009 par rapport à 2008.

Opération de titrisation, déduction faite de la dépréciation

Au 30 novembre 2009, l'encours des prêts titrisés atteignait 108,3 M\$ (166,6 M\$ en 2008). Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés et un passif lié à la gestion est engagé. Ce montant est fonction de l'amortissement des droits conservés et du passif lié à la gestion ainsi que d'une radiation d'environ 4,1 M\$ (4,7 M\$ en 2008). Le total des pertes constatées au titre de la titrisation de prêts-RER s'est élevé à 0,6 M\$ (perte de 0,3 M\$ en 2008), par suite de remboursements anticipés et de coefficients de perte supérieurs aux prévisions, et d'un écart excédentaire touché sur les actifs titrisés inférieur aux prévisions.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Pour l'exercice 2009, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont chiffrés à 35,2 M\$, contre 42,7 M\$ en 2008, soit une baisse de 7,5 M\$ surtout attribuable à la réduction des effectifs.

Provision pour pertes sur prêts

Pour l'exercice 2009, la provision pour pertes sur prêts totale s'est élevée à 37,6 M\$, contre 30,4 M\$ en 2008. Durant le quatrième trimestre de 2008, Fiducie AGF a révisé soigneusement sa méthode d'établissement des provisions pour pertes sur prêts, en raison de la présente conjoncture économique, pour que celle-ci soit plus souple selon les changements au sein de l'économie et les hausses des taux de défauts de remboursement. La provision spécifique relative aux pertes sur prêts a été modifiée pour comprendre les provisions spécifiques pour prêts en souffrance mais non douteux. Auparavant, cette provision ne comprenait que les prêts douteux. Par suite de ce changement, et outre les hausses des prêts en souffrance et des prêts douteux, la provision pour pertes sur prêts totale a augmenté de 7,2 M\$ en 2009 en regard de 2008.

Selon notre analyse du portefeuille de prêts-RER, nous avons environ 25,0 M\$ de comptes de prêts qui, selon certaines caractéristiques, présentent un risque considérablement plus élevé de défaillances. Par conséquent, nous avons comptabilisé une provision pour pertes sur prêts de 4,2 M\$ pour ces comptes en plus d'avoir radié 14,0 M\$ de ces prêts au 30 novembre 2009. Ainsi, les comptes de prêts nets s'élèvent présentement à environ 6,8 M\$.

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les radiations de prêts, déduction faite des recouvrements, se sont établies à 34,9 M\$, contre 10,4 M\$ au 30 novembre 2008, la variation étant conforme à la hausse des radiations de prêts-RER, de prêts investissement garantis et de prêts hypothécaires. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les radiations, déduction faite des recouvrements, se sont établies à 23,6 M\$ pour le portefeuille de prêts-RER, à 5,8 M\$ pour le portefeuille de prêts investissement garantis, à 5,4 M\$ pour le portefeuille de prêts hypothécaires et à 0,1 M\$ pour le portefeuille de MCVI à recouvrer, contre 6,3 M\$, 1,7 M\$, 2,3 M\$ et 0,01 M\$, respectivement, pour l'exercice terminé le 30 novembre 2008. Le total des prêts douteux exprimé en pourcentage du total de l'encours des prêts s'est élevé à 1,4 % au 30 novembre 2009, contre 1,0 % au 30 novembre 2008, en raison de la détérioration de la conjoncture économique.

BAIIA et marge BAIIA

Pour l'exercice 2009, le BAIIA s'est élevé à 31,5 M\$, soit une baisse de 12,0 % par rapport à l'exercice 2008 attribuable au recul des produits et à la hausse de la provision pour pertes sur prêts, contrebalancés en partie par la baisse des frais de vente, frais généraux et frais d'administration. Pour l'exercice 2009, la marge BAIIA s'est élevée à 30,2 %, contre 32,9 % pour l'exercice 2008.

Marge bénéficiaire avant impôts

Par suite des facteurs mentionnés précédemment, la marge bénéficiaire avant impôts s'établissait à 27,5 % pour l'exercice 2009, contre 30,3 % pour l'exercice 2008.

Rendement de l'exploitation

Les données d'exploitation clés du secteur de société de fiducie pour les exercices terminés les 30 novembre 2009 et 2008 se résument comme suit :

(en millions de dollars) Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008	Variation en %
Prêts immobiliers garantis¹			
Prêts hypothécaires assurés	497,7 \$	618,1 \$	(19,5) %
Prêts hypothécaires ordinaires	556,5	766,4	(27,4) %
MCVI	387,2	656,3	(41,0) %
	1 441,4	2 040,8	(29,4) %
Prêts investissement¹			
Prêts investissement garantis	1 734,0	1 805,4	(4,0) %
Prêts-RER	414,2	573,7	(27,8) %
Autres prêts	5,1	11,1	(54,1) %
	2 153,3	2 390,2	(9,9) %
Autres actifs	905,6	895,8	1,1 %
Total de l'actif	4 500,3 \$	5 326,8 \$	(15,5) %
Intérêts créditeurs, montant net	96,2 \$	96,9 \$	(0,7) %
Bénéfice lié à la titrisation de prêts-RER (perte), déduction faite de la dépréciation	(0,6)	(0,3)	100,0 %
Autres produits	8,7	12,3	(29,3) %
Charges autres que d'intérêt ²	(38,0)	(45,5)	(16,5) %
Provision pour pertes sur prêts	(37,6)	(30,4)	23,7 %
Bénéfice avant impôts et éléments non sectoriels	28,7 \$	33,0 \$	(13,0) %
Ratio d'efficience³	36,4 %	41,8 %	
Ratio actif-fonds propres³	12,0	15,0	

¹ Comprend la provision pour pertes sur prêts et les commissions de vente reportées.

² Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration et les charges d'amortissement.

³ Tels qu'ils sont définis précédemment, voir la section « Indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux PCGR ».

Croissance des actifs en prêts

Les montages de prêts ont diminué considérablement par rapport à l'exercice 2008 par suite de modifications apportées à nos programmes de prêts. Les prêts immobiliers garantis ont diminué de 29,4 % sur douze mois. Les prêts investissement garantis se sont chiffrés à 1,7 G\$ au 30 novembre 2009, soit une baisse de 4,0 % par rapport au 30 novembre 2008, tandis que l'encours des prêts-RER et autres prêts a reculé de 165,5 M\$, soit une baisse de 28,3 %.

Ratio d'efficience

Le ratio d'efficience (charges autres que d'intérêt divisées par le total du montant net des intérêts créditeurs et des revenus autres que d'intérêt) est un indicateur de rendement clé permettant de s'assurer que les charges sont contenues au cours de l'expansion des activités de société de fiducie. Pour l'exercice 2009, le ratio d'efficience s'est élevé à 36,4 %, contre 41,8 % pour 2008.

Bilan

L'actif global s'établissait à 4,5 G\$ au 30 novembre 2009, soit une baisse de 15,5 % par rapport au 30 novembre 2008. Au 30 novembre 2009, le ratio actif-fonds propres était de 12,0, contre 15,0 un an plus tôt. Le ratio des fonds propres pondéré en fonction du risque était de 19,0 % au 30 novembre 2009, contre 14,7 % au 30 novembre 2008. En 2008, Fiducie AGF a reçu 35,0 M\$ d'AGF sous forme de titres de créance et de capitaux propres afin de soutenir le niveau supérieur d'actifs. Fiducie AGF n'a pas fait appel aux capitaux d'AGF depuis le premier trimestre de 2008. Les liquidités étaient élevées, la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements destinés à la vente atteignant 773,1 M\$ au 30 novembre 2009 (728,7 M\$ en 2008).

Crédit des portefeuilles de prêts

Les facteurs de risque de crédit lors de l'évaluation du recouvrement de divers portefeuilles de prêts reposent surtout sur l'aptitude et la volonté de chaque particulier à rembourser son prêt et sur le nantissement sous-jacent détenu pour chacune des catégories de prêts. Les facteurs de risque clé se résument comme suit :

- > taux d'emploi : un taux de chômage supérieur peut accroître les taux de défauts de remboursement, car l'aptitude de rembourser des particuliers se détériore;
- > prix des biens immobiliers d'habitation et volume des ventes : des prix des biens immobiliers d'habitation inférieurs et une réduction du volume des ventes de biens immobiliers d'habitation peuvent diminuer les prix de revente et prolonger le temps de cession, rehaussant ainsi les pertes subies à la cession du bien immobilier;
- > rendement du marché boursier : une dépréciation des marchés boursiers mondiaux peut augmenter le risque du portefeuille de prêts investissement garantis, car la valeur du nantissement sous-jacent est inférieure. Bien que Fiducie AGF fasse appel aux actifs personnels des clients à l'égard des prêts investissement, la situation macro-économique et les taux d'emploi à l'échelle mondiale peuvent faire obstacle à l'aptitude de Fiducie AGF à réaliser la valeur intégrale de ses prêts.

La provision générale pour pertes sur prêts immobiliers garantis s'est chiffrée à 10,3 M\$ en 2009, contre 9,3 M\$ en 2008. Cela comprend une provision générale pour pertes sur prêts hypothécaires assurés de 4,0 M\$ en 2009 (néant en 2008) qui a été établie, car des assureurs de prêts hypothécaires interprètent de façon plus stricte les politiques d'exemption pour fraudes et fausses représentations dans la présente conjoncture. La provision générale pour pertes sur prêts investissement s'est chiffrée à 14,5 M\$ en 2009, contre 13,7 M\$ en 2008, en raison du nombre accru de radiations de prêts. Environ 47,2 % des prêts immobiliers garantis, abstraction faite des MCVI, sont assurés. Nous avons un nantissement pour les prêts investissement hors RER, composé de fonds communs de placement et d'autres investissements. La valeur de ce nantissement fluctue selon les variations des placements sous-jacents. Les charges sur les prêts-RER douteux, déduction faite des recouvrements (abstraction faite des prêts-RER titrisés), se sont élevées à 23,6 M\$ pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009 (6,3 M\$ en 2008). Pour le reste de nos produits de prêts, les charges sur les prêts douteux se sont chiffrées à 11,3 M\$ (4,0 M\$ en 2008).

Perspectives du secteur

Nous prévoyons une croissance nette des prêts de Fiducie AGF durant l'exercice 2010, en regard d'une baisse de montages de prêts en 2009 par suite de perturbations dans les marchés des capitaux et notre désir de conserver nos fonds propres. L'évolution des marchés boursiers influent sur les activités de prêts pour les produits fondés sur les prêts investissement, et nous croyons par conséquent que le taux de croissance de ces produits peut être plus élevé en 2010 si les marchés boursiers continuent de s'apprécier. Le maintien de taux d'intérêt relativement bas, la stabilité des prix du logement et le regain de confiance des consommateurs pourraient avoir une incidence positive sur le rendement du portefeuille de prêts immobiliers garantis. Un taux de chômage toujours élevé peut nuire à ce portefeuille, de même qu'au portefeuille de prêts investissement en haussant le risque de défauts de remboursement.

Durant l'exercice 2010, nous continuerons de consolider nos relations avec nos clients et de maximiser l'efficacité opérationnelle en maîtrisant bien les coûts. Fiducie AGF est rigoureuse en matière de souscription de prêts et fait appel à des pratiques judicieuses de gestion des risques. Nous avons tiré des leçons du repli économique et avons amélioré la qualité de crédit et la rentabilité de nos portefeuilles de prêts.

Après la baisse de montages de prêts pour l'exercice 2009, nous ciblons une « croissance maîtrisée » de nos programmes de prêts pour l'exercice 2010. Nous avons lancé notre programme de prêts-RER 2010 vers la fin de l'exercice 2009, et avons octroyé davantage de prêts hypothécaires. Nous prévoyons lancer notre programme de prêts investissement en 2010.

La Société de Gestion AGF Limitée

Situation de trésorerie et sources de financement

Les flux de trésorerie consolidés liés aux activités d'exploitation (avant les variations nettes des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation) ont atteint 206,1 M\$ pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, contre 278,7 M\$ pour l'exercice précédent.

Durant l'exercice 2009, AGF a versé des commissions de vente totalisant 54,5 M\$, qui ont été capitalisées et amorties à des fins comptables, contre 86,8 M\$ en 2008. Par conséquent, les flux de trésorerie disponibles d'AGF (flux de trésorerie liés à l'exploitation moins les commissions de vente versées) se sont établis à 151,6 M\$ pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, contre 191,9 M\$ pour l'exercice précédent.

Outre les flux de trésorerie disponibles, les postes ci-dessous ont influé sur les variations de la trésorerie et des emprunts bancaires :

(en millions de dollars)	Source (utilisation)	
	2009	2008
Exercices terminés les 30 novembre		
Variations nettes des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation	(16,6)\$	72,8 \$
Variations nettes des actions de catégorie B sans droit de vote	2,5	(5,3)
Dividendes	(86,2)	(80,2)
Acquisitions de filiales	(19,9)	(25,2)
Achat d'immobilisations corporelles et logiciels	(2,1)	(6,8)
Achat de placements ¹	(345,5)	(174,8)
Dépôts de Fiducie AGF, déduction faite des prêts	(26,8)	(179,8)
	(494,6)\$	(399,3)\$

¹ Comprend un montant de 351,0 M\$ investi par Fiducie AGF dans des placements destinés à la vente durant l'exercice terminé le 30 novembre 2009 (171,4 M\$ en 2008).

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, le solde de notre facilité de crédit à terme renouvelable a augmenté de 33,0 M\$, pour s'établir à 156,7 M\$ (baisse de 36,2 M\$ en 2008). La trésorerie et équivalents de trésorerie consolidés se sont établis à 274,9 M\$ au 30 novembre 2009, contre 584,2 M\$ au 30 novembre 2008, soit une baisse de 309,3 M\$ (baisse de 243,7 M\$ en 2008) surtout attribuable à une hausse de 351,0 M\$ des placements destinés à la vente détenus par Fiducie AGF.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles d'AGF au 30 novembre 2009 sont résumées ci-après. Se reporter également aux notes 10 et 24 des états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	Total	2010	2011– 2012	2013– 2014	Par la suite
Dette à long terme	156,7 \$	13,1 \$	143,6 \$	– \$	– \$
Contrats de location-exploitation	57,3	9,7	17,7	12,8	17,1
Engagements d'achat	34,2	12,6	12,5	6,3	2,8
Total des obligations contractuelles	248,2 \$	35,4 \$	173,8 \$	19,1 \$	19,9 \$

AGF dispose d'une facilité de crédit à terme renouvelable d'une durée de trois ans, basée sur le taux d'intérêt préférentiel, d'un maximum de 300,0 M\$, dont 137,9 M\$ étaient inutilisés au 30 novembre 2009. Abstraction faite de la trésorerie du secteur de société de fiducie, qui permet de financer les prêts aux clients et les CPG échus, la trésorerie d'AGF s'est élevée à 32,6 M\$ au 30 novembre 2009 (23,9 M\$ au 30 novembre 2008). Cette facilité pourra être utilisée pour répondre à des besoins futurs d'exploitation ou d'investissement. AGF prévoit que les flux de trésorerie liés à l'exploitation ainsi que la facilité de crédit disponible lui permettront, dans un avenir rapproché, d'exécuter son plan d'affaires, de financer les commissions de vente, de satisfaire aux exigences réglementaires, de rembourser la dette, de répondre aux besoins de dépenses en immobilisations et de verser des dividendes trimestriels.

Financement des sociétés en commandite

Avant 2005, AGF finançait certaines commissions de vente reportées au moyen de sociétés en commandite (« SC »). AGF doit payer à ces SC des frais annuels allant de 0,45 % à 0,90 % de la valeur liquidative des titres à FR. Ces obligations sont en vigueur tant que ces titres à FR demeurent en cours, sauf pour certaines SC pour lesquelles l'obligation prend fin à diverses dates entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2020. Pour certaines SC, l'obligation est garantie par les contrats de gestion de fonds communs de placement d'AGF jusqu'à concurrence d'un montant précis.

AGF est responsable de la gestion et de l'administration des SC. Ces services sont offerts dans le cours normal des affaires et ils sont comptabilisés au montant de la contrepartie convenue entre les parties. Les frais touchés en 2009 se sont élevés à 0,3 M\$ (0,3 M\$ en 2008). Au 30 novembre 2009, la valeur liquidative des titres à FR financés par les SC s'élevait à 0,7 G\$ (0,8 G\$ en 2008).

En plus des obligations contractuelles mentionnées précédemment, les obligations suivantes sont fonction du volume d'activités et d'autres facteurs :

- > Fiducie AGF est tenue de remettre aux déposants les fonds qu'ils ont déposés, capital et intérêts.
- > Une partie de nos commissions de vente payées sur des titres à FR a été financée par les SC détenues par des tiers investisseurs. Au 30 novembre 2009, la valeur liquidative des titres à FR financés par les SC s'élevait à 0,7 G\$ et le montant payé à ces SC en 2009 s'établissait à 3,9 M\$.
- > Nous payons les commissions de suivi aux conseillers en placements en fonction de l'actif géré de leurs clients respectifs. Cette obligation varie selon le rendement des fonds, les ventes et les rachats effectués. En 2009, nous avons payé 125,3 M\$ de commissions de suivi.
- > Nous nous sommes engagés jusqu'en 2015 à rembourser Citigroup si les niveaux minimums de service et de frais connexes ne sont pas atteints.
- > Dans le cadre de la caractéristique Avantage Éléments applicable à certains portefeuilles Éléments, AGF s'est engagée envers les investisseurs à leur verser jusqu'à concurrence de 90 points de base sous forme de parts supplémentaires si le rendement annualisé moyen sur trois ans d'un portefeuille n'est pas égal ou supérieur à celui de son indice de référence. Les paiements connexes ont commencé à être versés durant l'exercice 2009 pour les portefeuilles pertinents. Depuis le 22 juin 2009, la société n'offre plus la caractéristique Avantage Éléments avec ses produits Éléments. Les parts admissibles achetées avant le 22 juin 2009 bénéficient d'une clause d'antériorité.

Opérations réciproques et entre apparentés

AGF a conclu certaines opérations avec des entités ou des cadres supérieurs qui sont des administrateurs d'AGF. En 2009, le montant global payé par AGF à ces apparentés s'est élevé à 0,1 M\$ (0,1 M\$ en 2008).

Activités de gestion des fonds propres

Nous gérons activement nos fonds propres afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires, d'investir dans les occasions de croissance future, y compris les acquisitions, et de s'assurer que chaque filiale respecte les exigences portant sur les fonds propres réglementaires.

Les fonds propres d'AGF s'entendent des capitaux propres. Chaque année, AGF prépare un plan quinquennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en fonds propres prévus. Chaque unité d'exploitation d'AGF est tenue de préparer et de soumettre un plan de fonctionnement quinquennal et un budget y afférent au comité des finances d'AGF à des fins d'approbation avant de demander l'approbation du conseil d'administration. Le comité des

finances d'AGF se compose du président du conseil et chef de la direction, du vice-président du conseil, du vice-président principal et chef des finances, et du chef du contentieux, vice-présidente directrice et chef de l'exploitation. Une fois les plans quinquennaux approuvés par le comité des finances, ils sont révisés et approuvés par le conseil d'administration d'AGF. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, constituent la source de fonds dans le cadre d'acquisitions.

Activités de gestion de placements – Fonds propres réglementaires

Un objectif important à l'égard de la gestion des fonds propres est de s'assurer que les exigences réglementaires sont observées à l'égard des fonds propres réglementaires. En règle générale, nos entités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires considérables dans les territoires où elles sont inscrites et où elles exercent leurs activités. Le montant cumulatif minimum de fonds propres réglementaires pour l'ensemble de nos activités de gestion de placements est d'environ 6,0 M\$.

Fiducie AGF – Cadre des fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires de Fiducie AGF s'entendent surtout des actions ordinaires, des actions privilégiées et des débetures subordonnées. Les fonds propres réglementaires sont un facteur qui permet au conseil d'administration de Fiducie AGF d'évaluer la stabilité et la sûreté en regard des risques globaux inhérents aux activités de Fiducie AGF.

Fiducie AGF gère activement ses fonds propres réglementaires et la direction évalue à l'interne ses fonds propres. Un certain nombre de facteurs sont pris en compte, dont la réglementation, la planification stratégique, les intérêts des actionnaires, les intérêts des déposants et le ratio des fonds propres déterminé à l'interne. Les fonds propres réglementaires sont déterminés par les organismes de réglementation. Depuis le 1^{er} janvier 2008, Fiducie AGF surveille ses fonds propres réglementaires selon le cadre des fonds propres réglementaires (« Bâle II ») de la Banque des règlements internationaux. Fiducie AGF a adopté l'approche normalisée pour déterminer le risque de crédit et l'approche indicateur de base pour déterminer le risque opérationnel.

Le processus d'évaluation à l'interne de l'adéquation des fonds propres est une composante clé du cadre des fonds propres réglementaires de Fiducie AGF. Ce processus permet d'attribuer des fonds propres à des risques reconnus par rapport au risque évalué. Les risques sont évalués selon des facteurs qualitatifs et quantitatifs. Le processus englobe aussi divers tests de tension pour évaluer l'incidence de facteurs de stress possibles sur le revenu et sur les fonds propres.

Fiducie AGF – Accord de Bâle II

Les mesures des fonds propres réglementaires de Fiducie AGF se résument comme suit :

(en milliers de dollars, sauf les actifs pondérés en fonction des risques qui sont en millions de dollars) 30 novembre	Bâle II	
	2009	2008
Actifs pondérés en fonction des risques ¹		
Risque de crédit	1 754,8 \$	2 244,3 \$
Risque opérationnel	216,6	172,6
Total des actifs pondérés en fonction des risques	1 971,4 \$	2 416,9 \$
Fonds propres de première catégorie		
Actions ordinaires	82 768 \$	82 768 \$
Surplus d'apport	1 476	1 338
Bénéfices non répartis	120 646	101 432
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	64 000	64 000
Moins la titrisation et autres	(11 378)	(15 567)
	257 512	233 971
Fonds propres de deuxième catégorie		
Débentures subordonnées	109 500	109 500
Provisions générales	15 355	19 638
Moins la titrisation et autres	(6 902)	(8 295)
	117 953	120 843
Total des fonds propres	375 465 \$	354 814 \$

¹ Fiducie AGF utilise l'approche indicateur de base afin de déterminer le risque opérationnel – soit 15 % de la moyenne du montant net des intérêts créditeurs et d'autres produits des trois derniers exercices, abstraction faite des gains ou des pertes sur les placements. L'équivalent pondéré en fonction des risques s'obtient en multipliant les fonds propres réglementaires pour le risque opérationnel par 12,5.

Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008	2007	2006	2005
Par action	1,00 \$	0,95 \$	0,78 \$	0,69 \$	0,56 \$
Taux d'augmentation	5 %	22 %	13 %	23 %	37 %

Nous révisons trimestriellement notre politique de distribution des dividendes en fonction de notre situation financière, de notre rentabilité, de nos flux de trésorerie et d'autres facteurs jugés pertinents par notre conseil d'administration. Le taux du dividende trimestriel versé le 21 janvier 2010 sera de 0,25 \$ par action.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En février 2009, le conseil d'administration d'AGF a autorisé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'AGF jusqu'à concurrence de 7 108 630 actions de catégorie B sans droit de vote ou 10 % des actions offertes au public. AGF a reçu l'approbation de la Bourse de

Dividendes

Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote peuvent recevoir des dividendes en espèces. Les mêmes dividendes par action sont versés à tous les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote alors en circulation, sans préférence ni priorité d'une action par rapport à l'autre. Aucun dividende ne peut être déclaré s'il existe un manquement à nos engagements sur notre facilité de crédit ou si le versement d'un dividende causerait un tel manquement.

Notre conseil d'administration peut autoriser les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote à recevoir la totalité ou une partie de leur dividende en actions. Pour établir l'équivalence entre un dividende versé en actions de catégorie B sans droit de vote et un dividende en espèces, le conseil d'administration se base sur le cours moyen pondéré auquel les actions de catégorie B sans droit de vote se sont négociées à la Bourse de Toronto au cours des dix jours de séance précédant immédiatement la date d'inscription applicable à ce dividende.

Les dividendes versés par AGF sur les actions de catégorie B sans droit de vote et sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote se résument comme suit :

Toronto le 24 février 2009 du renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui permet à AGF de racheter jusqu'à concurrence de 7 108 630 actions de catégorie B sans droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre entité autorisée par la Bourse de Toronto) entre le 26 février 2009 et le 25 février 2010. Les actions de catégorie B sans droit de vote peuvent être rachetées de temps à autre à la valeur marchande courante ou à tout autre cours permis par la Bourse de Toronto.

Au 30 novembre 2009, en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, AGF n'avait racheté aucune action de catégorie B sans droit de vote. L'offre publique de

rachat précédente d'AGF permettait le rachat jusqu'à concurrence de 7 253 822 actions de catégorie B sans droit de vote entre le 26 février 2008 et le 25 février 2009, à la valeur marchande courante. En vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente, AGF a racheté 1 000 000 d'actions de catégorie B sans droit de vote pour une contrepartie de 7,8 M\$, au cours moyen de 7,79 \$ par action.

Données sur les actions en circulation

Le tableau suivant résume les données sur les actions en circulation aux 30 novembre 2009 et 2008. Pour plus de détails, se reporter aux notes 14 et 15 des états financiers consolidés de 2009.

Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Actions		
Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote	57 600	57 600
Actions de catégorie B sans droit de vote	89 097 400	88 480 104
Options sur actions		
Options en cours	6 627 398	6 576 948
Options pouvant être exercées	3 315 368	2 543 337

Règlements gouvernementaux

La Société de Gestion AGF Limitée

La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF ») est constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et est un émetteur assujéti dans chaque province et territoire du Canada. Par conséquent, AGF est tenue d'observer les lois sur les valeurs mobilières applicables dans chaque ressort territorial. De plus, les actions de catégorie B sans droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole AGF.B. AGF est également assujéti à la surveillance d'autres gouvernements et organismes de réglementation.

Fonds communs de placement AGF

Chaque année, afin de maintenir l'admissibilité à la distribution, tous les fonds communs de placement gérés par Placements AGF Inc. (« PAGF ») sont tenus de déposer une notice annuelle et un prospectus simplifié dans chaque province et territoire du Canada où AGF compte distribuer des valeurs mobilières et d'obtenir un accusé de réception de l'organisme de réglementation du commerce des valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné. Certains fonds sont offerts dans des juridictions outre-mer, qui ont leurs exigences respectives visant le dépôt.

Chaque fonds commun de placement géré par PAGF, ainsi que PAGF, sont tenus responsables de toute information trompeuse figurant dans leurs notices d'offre respectives. En vertu des législations sur les valeurs mobilières dans certaines

provinces et territoires du Canada, aucun fonds commun de placement géré par PAGF ne peut faire de placement de portefeuille dans les porteurs de valeurs importants de ces fonds, dans AGF ou dans les sociétés pour lesquelles les administrateurs ou les dirigeants des fonds ou leurs porteurs de valeurs importants ont un intérêt substantiel.

Activités de gestion de placements

Placements AGF Inc.

En 2009, Les Fonds AGF Inc. ont fusionné avec le Groupe de gestion d'actifs AGF Limitée pour former PAGF. PAGF est inscrite auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») à titre de gestionnaire de portefeuille et conserve des inscriptions équivalentes dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada où PAGF exerce ses activités. PAGF est également inscrite à titre de courtier en fonds communs de placement, de courtier sur le marché des valeurs dispensées et de gestionnaire d'opérations sur marchandises pour certains ressorts territoriaux et est assujéti à la surveillance de commissaires à la protection de la vie privée fédéral et provinciaux et au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (« CANAFE »). Dans son rôle de gestionnaire de portefeuille, PAGF est assujéti aux règlements sur les conflits d'intérêts en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de certaines législations sur les valeurs mobilières dans d'autres provinces et territoires. Entre autres, ces règlements imposent des limites à l'égard de l'aptitude de PAGF à donner des conseils ou à faire des recommandations quant à ses propres valeurs mobilières ou à celles d'un émetteur lié ou connexe. PAGF est également assujéti à certaines restrictions qui sont imposées par les règlements provinciaux et territoriaux applicables en ce qui a trait à la publicité et aux primes de vente. Conformément au Règlement 31-103, durant l'exercice 2010, PAGF soumettra une demande d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement.

AGF International Advisors Company Limited

AGF International Advisors Company Limited est constituée conformément aux lois de la République d'Irlande et est autorisée par le Irish Financial Services Regulatory Authority (« IFSRA »), en vertu de l'article 11 de la directive 2007 concernant les marchés d'instruments financiers des communautés européennes, à fournir une gamme de services financiers, y compris les services de conseils en placement et la gestion de portefeuilles. À titre d'entité autorisée, AGF International Advisors Company Limited est assujéti aux règlements de l'Irlande et de l'Union européenne. AGF International Advisors Company Limited détient également un permis de services financiers australien octroyé par le Australian Securities & Investments Commission et est assujéti aux règlements courants pertinents de ce permis.

AGFIA Limited

AGFIA Limited est constituée en société privée à responsabilité limitée conformément aux lois de la République d'Irlande et est autorisée par l'IFSRA, en vertu de l'article 11 de la directive 2007 concernant les marchés d'instruments financiers des communautés européennes, à fournir une gamme de services financiers, y compris les services de conseils en placement et la gestion de portefeuilles, notamment pour les comptes institutionnels. À titre d'entité autorisée, AGFIA Limited est assujettie aux règlements de l'Irlande et de l'Union européenne. AGFIA Limited est également inscrite auprès de la CVMO à titre de gestionnaire de portefeuille non résident et conserve des inscriptions équivalentes dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada où AGFIA Limited exerce ses activités.

AGF Asset Management Asia Limited

Fondée en 1996, AGF Asset Management Asia Limited offre des services de recherche sur l'investissement et des conseils sur les marchés asiatiques pour les fonds communs de placement AGF et à d'autres clients. AGF Asset Management Asia Limited est régie par le Monetary Authority of Singapore (« MAS »), conformément au Securities and Futures Act. La société détient un permis de services de marchés financiers qui lui permet d'offrir des services de gestion de fonds à des investisseurs autorisés. AGF Asset Management Asia Limited doit obtenir l'autorisation préalable du MAS pour toute modification importante de ses membres ou des participations de ses membres.

AGF Investments America Inc.

AGF Investments America Inc. est inscrite auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis à titre de conseiller et offre des services de gestion de placements à des clients institutionnels américains.

AGF Investments Asia Limited

AGF Investments Asia Limited est constituée en société à responsabilité limitée, située à Hong Kong.

Gestion de Placements Highstreet

Gestion de Placements Highstreet (« Highstreet ») est inscrite auprès de la CVMO à titre de gestionnaire de portefeuille et conserve des inscriptions équivalentes dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada où Highstreet exerce ses activités. Highstreet est également inscrite auprès de la CVMO à titre de courtier sur le marché dispensé afin de faciliter la distribution de certains titres à ses clients et est assujettie à la surveillance de commissaires à la protection de la vie privée fédérale et provinciales et au CANAFE. De plus, Highstreet est inscrite en Ontario à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises.

Highstreet Asset Management U.S. Inc.

Highstreet Asset Management U.S. Inc., filiale à part entière de Highstreet, est inscrite auprès de la SEC à titre de conseiller et offre des services de gestion de placements à des clients institutionnels américains.

Cypress Capital Management Limited

Cypress Capital Management Limited (« Cypress ») est inscrite auprès de la British Columbia Securities Commission à titre de gestionnaire de portefeuille et conserve des inscriptions équivalentes dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada où Cypress exerce ses activités. Cypress est également assujettie à la surveillance de commissaires à la protection de la vie privée fédérale et provinciales et au CANAFE.

Cypress Capital Management U.S. Limited

Cypress Capital Management U.S. Limited (« Cypress U.S. »), filiale à part entière de Cypress, est inscrite auprès de la SEC à titre de conseiller. Cypress U.S. offre des services de gestion de placements à des particuliers bien nantis, des sociétés, des fondations et des successions américains.

Doherty & Associates Limited et Gestion des investissements Magna Vista

Doherty & Associates Limited (« Doherty ») et Gestion des investissements Magna Vista (« Magna ») sont inscrites auprès de la CVMO à titre de gestionnaires de portefeuille et conservent des inscriptions équivalentes dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada où Doherty et Magna exercent leurs activités. Doherty et Magna sont également inscrites auprès de la CVMO à titre de courtiers sur le marché dispensé afin de faciliter la distribution de certains titres à leurs clients et sont assujetties à la surveillance de commissaires à la protection de la vie privée fédérale et provinciales et au CANAFE.

Doherty et Magna ont fusionné le 1^{er} décembre 2009.

AGF Private Investment Advisors Inc.

AGF Private Investment Advisors Inc., filiale à part entière de Magna, est inscrite auprès de la SEC à titre de conseiller en placements.

AGF Securities (Canada) Limited

AGF Securities (Canada) Limited est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM »). L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national créé par le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et de Services de réglementation du marché inc. AGF Securities (Canada) Limited est inscrite à titre de courtier en valeurs mobilières auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de la Saskatchewan. AGF Securities (Canada) Limited est également membre du Fonds canadien de protection des épargnants et est assujettie à la surveillance de commissaires à la protection de la vie privée fédérale et provinciales et au CANAFE.

AGF Securities Inc.

AGF Securities Inc. est inscrite auprès de la SEC à titre de firme de courtage.

Activités de société de fiducie

Compagnie de Fiducie AGF

Compagnie de Fiducie AGF (« Fiducie AGF ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada) et est régie par cette loi. Elle satisfait aux normes de permis et d'enregistrement extra-provinciaux en vigueur dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. La *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada) définit les pouvoirs d'une société de fiducie de régie fédérale et les restrictions quant aux activités de placement. Nommément, elle prescrit le dépôt de rapports périodiques sur la situation financière de la société de fiducie; les révisions périodiques des activités de la société de fiducie par les organismes de réglementation compétents; les restrictions afférentes aux opérations entre apparentés; les provisions en matière de gouvernance d'entreprise; et les normes en ce qui concerne l'adéquation des fonds propres selon l'actif global et

les fonds propres pondérés en fonction des risques de la société de fiducie. En tant qu'institution financière de régie fédérale, Fiducie AGF est surveillée par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. Fiducie AGF est également assujettie à la surveillance de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, du CANAFE et d'autres organismes publics, notamment les autorités provinciales.

Fiducie AGF est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC »), qui régit l'assurance de certains dépôts admissibles et payables au Canada en dollars canadiens. Fiducie AGF est également membre de l'Association canadienne des paiements et de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement, en plus d'être prêteur approuvé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL »).

Analyse du quatrième trimestre

Sommaire des résultats d'exploitation consolidés

Les résultats d'exploitation consolidés d'AGF pour les trimestres terminés les 30 novembre 2009 et 2008 se résument comme suit :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

Trimestres terminés les 30 novembre

	2009	2008	Variation en %
Produits			
Secteur de gestion de placements	132,1 \$	123,1 \$	7,3 %
Secteur de société de fiducie	23,6	26,6	(11,3)%
Autres	2,0	2,5	(20,0)%
	157,7	152,2	3,6 %
Charges			
Secteur de gestion de placements	72,9	67,8	7,5 %
Secteur de société de fiducie	13,2	30,4	(56,6)%
	86,1	98,2	(12,3)%
BAIIA¹	71,6	54,0	32,6 %
Amortissement	23,6	27,6	(14,5)%
Intérêts débiteurs	1,3	1,8	(27,8)%
Dépréciation d'actifs destinés à la vente	–	2,3	n.s.
Dépréciation de l'écart d'acquisition et de contrats avec des clients	–	46,3	n.s.
Part des actionnaires sans contrôle	0,2	0,1	100,0 %
Impôts sur les bénéfices	1,1	(4,8)	n.s.
Bénéfice net	45,5 \$	(19,3)\$	n.s.
Résultat par action – dilué	0,50 \$	(0,21)\$	n.s.

¹ Tel qu'il est défini précédemment, voir la rubrique « BAIIA » à la section « Indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux PCGR ». Les éléments permettant de rapprocher le BAIIA du bénéfice net, un terme défini en vertu des PCGR du Canada, sont détaillés ci-dessus.

Résultats d'exploitation

Pour le quatrième trimestre terminé le 30 novembre 2009, les produits se sont élevés à 157,7 M\$, contre 152,2 M\$ en regard du trimestre correspondant de 2008, soit une hausse de 3,6 %. Les produits du secteur de gestion de placements ont augmenté de 9,0 M\$, du fait que l'actif géré moyen de fonds communs de placement a grimpé de 4,8 % au quatrième trimestre de 2009 par rapport au quatrième trimestre de 2008. Les produits du secteur de société de fiducie ont diminué de 3,0 M\$, suivant le recul des intérêts créditeurs, montant net et des autres produits. Les produits du secteur Autres se sont chiffrés à 2,0 M\$, soit une baisse de 0,5 M\$.

Pour le quatrième trimestre terminé le 30 novembre 2009, les charges ont diminué de 12,1 M\$ par rapport à la même période en 2008. Les charges du secteur de gestion de placements ont augmenté de 5,1 M\$, ou de 7,5 %, en raison de la hausse des primes octroyées au quatrième trimestre de 2009 par rapport au quatrième trimestre de 2008 qui comprend une contre-passation de 6,0 M\$ des primes en raison du repli des marchés au quatrième trimestre de 2008. Les charges du secteur de société de fiducie ont diminué de 17,2 M\$, en grande partie attribuable à des charges liées aux provisions pour pertes sur prêts inférieures. Au quatrième trimestre de 2008, nous avons révisé la méthode d'établissement des provisions pour pertes sur prêts, augmentant ainsi considérablement les charges.

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, le BAIIA a augmenté par rapport à la même période en 2008, surtout par suite de la baisse des provisions pour pertes sur prêts de Fiducie AGF.

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, les charges d'impôts sur les bénéfices, y compris l'incidence d'une réduction des impôts sur les bénéfices, se sont élevées à 1,1 M\$, contre un recouvrement d'impôts sur les bénéfices de 4,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2008.

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, l'incidence des éléments des produits et des charges mentionnés précédemment s'est traduite par un bénéfice net de 45,5 M\$, contre une perte nette de 19,3 M\$ pour le trimestre correspondant de 2008. Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été de 0,51 \$ et de 0,50 \$ par action, respectivement, contre une perte de 0,21 \$ et de 0,21 \$ par action pour le trimestre correspondant de 2008. Abstraction faite d'une réduction des impôts sur les bénéfices de 9,8 M\$ pratiquement en vigueur, le bénéfice net s'est établi à 35,7 M\$ pour le quatrième trimestre de 2009. Abstraction faite des charges de dépréciation de 37,7 M\$, déduction faite des impôts, le bénéfice net s'est établi à 18,4 M\$ pour le quatrième trimestre de 2008. Abstraction faite d'une réduction des impôts sur les bénéfices, le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été de 0,40 \$ et de 0,40 \$ par action, respectivement, pour le quatrième trimestre de 2009. Abstraction faite des charges de dépréciation, déduction faite des impôts, le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été de 0,21 \$ et de 0,20 \$ par action, respectivement, pour le quatrième trimestre de 2008.

Au chapitre du résultat dilué par action, pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, les flux de trésorerie liés à l'exploitation ont été de 0,73 \$ par action (0,63 \$ en 2008).

Activités de gestion de placements

Actif géré

Les variations de la composition de l'actif géré de fonds communs de placement au cours des trimestres terminés les 30 novembre 2009 et 2008 se résument comme suit :

(en millions de dollars)

Trimestres terminés les 30 novembre

	2009	2008	Variation en %
Actif géré de fonds communs de placement au début du trimestre	22 142 \$	26 371 \$	(16,0) %
Ventes brutes de fonds communs de placement	676	651	3,8 %
Rachats de fonds communs de placement	(945)	(1 176)	(19,6) %
Ventes de fonds communs de placement, montant net	(269)	(525)	(48,8) %
Plus-value (moins-value) des portefeuilles de fonds	873	(6 085)	n.s.
Actif géré de fonds communs de placement à la fin du trimestre	22 746 \$	19 761 \$	15,1 %
Actif géré de comptes institutionnels et stratégiques	18 921	12 802	47,8 %
Actif géré de particuliers bien nantis	2 951	2 995	(1,5) %
Actif géré global à la fin du trimestre	44 618 \$	35 558 \$	25,5 %
Actif quotidien moyen géré de fonds communs de placement du trimestre	22 723 \$	21 682 \$	4,8 %

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, l'indice S&P 500 (en dollars canadiens), l'indice NASDAQ (en dollars canadiens) et l'indice composé S&P/TSX ont grimpé de 4,1 %, de 3,0 % et de 6,1 %, respectivement.

L'incidence de la dépréciation du dollar américain vis-à-vis du dollar canadien sur la valeur marchande des fonds communs de placement AGF depuis le 31 août 2009 a entraîné une baisse de l'actif géré d'environ 0,2 G\$ (hausse de 0,6 G\$ en 2008).

Résultats financiers et résultats d'exploitation

Les activités du secteur de gestion de placements pour les trimestres terminés les 30 novembre 2009 et 2008 se résument comme suit :

(en millions de dollars) Trimestres terminés les 30 novembre	2009	2008	Variation en %
Produits			
Frais de gestion et de conseils	125,1 \$	119,6 \$	4,6 %
Frais de vente reportés	5,1	7,0	(27,1)%
Revenus de placement et autres produits	1,9	(3,5)	n.s.
	132,1	123,1	7,3 %
Charges			
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	35,7	31,3	14,1 %
Commissions de suivi	35,0	33,0	6,1 %
Frais de conseils en placement	2,2	3,5	(37,1)%
	72,9	67,8	7,5 %
BAIIA¹	59,2	55,3	7,1 %
Amortissement	23,0	26,7	(13,9)%
Dépréciation d'actifs destinés à la vente	—	2,3	n.s.
Dépréciation de l'écart d'acquisition et de contrats avec des clients	—	46,3	n.s.
Bénéfice avant impôts et éléments non sectoriels	36,2 \$	(20,0)\$	n.s.

¹ Tel qu'il est défini précédemment, voir la rubrique « BAIIA » à la section « Indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux PCGR ».

Produits

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, les produits du secteur de gestion de placements ont augmenté de 7,3 % par rapport au trimestre correspondant de 2008. Les variations au sein des postes se résument comme suit :

Frais de gestion et de conseils

Les frais de gestion et de conseils sont directement liés au niveau de notre actif géré. Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, la valeur quotidienne moyenne de l'actif géré de fonds communs de placement a augmenté de 4,8 %, contribuant à la hausse de 4,6 % des frais de gestion et de conseils par rapport au quatrième trimestre de 2008.

Frais de vente reportés (FR)

Nous avons touché des FR au rachat de titres comportant des FR éventuels ou des frais modérés, pour lesquels nous avons financé les commissions de vente aux courtiers. Les FR représentent de 2,5 % à 5,0 %, selon le type de commission

choisi, du prix de souscription initial des titres de fonds, si ceux-ci sont rachetés au cours des deux premières années, et diminuent jusqu'à néant après trois ou sept ans. Les produits tirés des FR fluctuent selon le niveau des rachats, l'âge de l'actif racheté et la part des rachats liés aux actifs comportant des FR. Pour le quatrième trimestre de 2009, les produits tirés des FR ont diminué de 27,1 % en regard du quatrième trimestre de 2008 pour s'établir à 5,1 M\$, une baisse conforme au taux de rachat des fonds communs de placement avec FR.

Revenus de placement et autres produits

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, les revenus de placement et autres produits se sont établis à 1,9 M\$, contre une perte de 3,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2008.

Charges

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, les charges du secteur de gestion de placements ont augmenté de 7,5 % par rapport au trimestre correspondant de 2008. Les variations au sein des postes se résument comme suit :

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, les charges afférentes aux frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont augmenté de 4,4 M\$, ou 14,1 %, par rapport au trimestre correspondant de 2008. Cette hausse se résume comme suit :

(en millions de dollars)	2009
Augmentation (diminution) des indemnités de départ et des charges de restructuration	(2,4)\$
Augmentation (diminution) des charges de rémunération	7,5
Augmentation (diminution) des charges diverses	(1,2)
Augmentation (diminution) des charges découlant de la prise en charge des frais liés aux fonds	0,5
	4,4 \$

Les variations au sein des postes entre les trimestres terminés les 30 novembre 2009 et 2008 se résument comme suit :

- > Les indemnités de départ et les charges de restructuration ont diminué de 2,4 M\$, car les activités de restructuration ont commencé vers la fin de 2008 et ont été minimales au quatrième trimestre de 2009.
- > L'augmentation des charges de rémunération de 7,5 M\$ s'explique par des primes plus élevées au quatrième trimestre de 2009 en regard du quatrième trimestre de 2008. Vers la fin de l'exercice 2008, les marchés se dépréciaient, tandis que vers la fin de 2009, les marchés se redressaient. Par conséquent, les montants des primes ont été supérieurs d'un trimestre sur l'autre.
- > Les charges diverses ont diminué de 1,2 M\$ par suite d'initiatives continues d'économies de coûts.
- > Les charges découlant de la prise en charge des frais ont augmenté de 0,5 M\$.

Commissions de suivi

Les commissions de suivi versées aux réseaux de distribution sont fondées sur l'actif géré global ainsi que sur la proportion de l'actif géré de fonds communs de placement vendus moyennant des frais d'acquisition par rapport à ceux comportant des FR et sur la proportion de l'actif géré de fonds d'actions par rapport à l'actif géré de fonds à revenu fixe. Les commissions

de suivi en pourcentage de la valeur quotidienne moyenne de l'actif géré de fonds communs de placement se sont élevées à 0,62 % pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, contre 0,61 % pour le trimestre correspondant de 2008.

Frais de conseils en placement

Les frais des conseillers en placements externes ont diminué de 37,1 % en regard du quatrième trimestre de 2008, principalement du fait que certains mandats ont été rapatriés.

BAIIA et marge BAIIA

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, le BAIIA du secteur de gestion de placements s'est établi à 59,2 M\$, contre 55,3 M\$ pour le trimestre correspondant de 2008, soit une hausse de 7,1 %.

Pour le quatrième trimestre de 2009, la marge BAIIA s'est établie à 44,8 %, contre 44,9 % pour le trimestre correspondant de 2008.

Amortissement

L'amortissement des commissions de vente reportées est la composante la plus importante de ce poste. Cette catégorie comprend également l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des contrats avec des clients. AGF finance toutes les commissions de vente payées. Ces commissions de vente sont capitalisées et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant au barème des FR. Pour le quatrième trimestre de 2009, la charge d'amortissement afférente aux commissions de vente reportées s'est élevée à 20,6 M\$, contre 23,3 M\$ au 30 novembre 2008.

Durant le quatrième trimestre de 2009, nous avons versé 13,5 M\$ en commissions de vente, contre 14,5 M\$ au quatrième trimestre de 2008. Cette baisse est attribuable aux ventes brutes inférieures de fonds communs de placement de détail et aux ventes légèrement supérieures de fonds comportant des frais d'acquisition en 2009. Au 30 novembre 2009, le solde non amorti des commissions de vente reportées financées s'est élevé à 274,0 M\$, contre 304,4 M\$ un an plus tôt, soit une baisse de 30,4 M\$. Les FR éventuels à recevoir par AGF, si tous les titres comportant des FR avaient été rachetés au 30 novembre 2009, sont estimés à environ 373,6 M\$ (406,8 M\$ en 2008).

Marge bénéficiaire avant impôts

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, la marge bénéficiaire avant impôts s'est élevée à 27,4 %, contre une perte pour le trimestre terminé le 30 novembre 2008. Abstraction faite de charges de dépréciation liées à l'écart d'acquisition, aux immobilisations incorporelles et aux actifs destinés à la vente, la marge bénéficiaire avant impôts se chiffrait à 23,2 % pour 2008.

Activités de société de fiducie Résultats financiers et résultats d'exploitation

Les activités de société de fiducie pour les trimestres terminés les 30 novembre 2009 et 2008 se résument comme suit :

(en millions de dollars) Trimestres terminés les 30 novembre	2009	2008	Variation en %
Intérêts créditeurs			
Intérêts sur les prêts	46,1 \$	67,0 \$	(31,2)%
Intérêts sur les placements	2,6	7,0	(62,9)%
	48,7	74,0	(34,2)%
Intérêts débiteurs			
Intérêts sur les dépôts	38,3	51,0	(24,9)%
Intérêts créditeurs liés aux couvertures	(16,3)	(6,6)	147,0 %
Autres intérêts débiteurs (créditeurs)	5,0	6,1	(18,0)%
	27,0	50,5	(46,5)%
Intérêts créditeurs, montant net	21,7	23,5	(7,7)%
Autres produits	2,1	3,7	(43,2)%
Bénéfice lié à la titrisation de prêts-RER (perte), déduction faite de la dépréciation	(0,2)	(0,6)	(66,7)%
Total des produits	23,6	26,6	(11,3)%
Charges			
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	9,2	9,9	(7,1)%
Provision pour pertes sur prêts	4,0	20,5	(80,5)%
	13,2	30,4	(56,6)%
BAIIA ¹	10,4	(3,8)	n.s.
Amortissement	0,6	0,9	(33,3)%
Bénéfice avant impôts et éléments non sectoriels	9,8 \$	(4,7)\$	n.s.

¹ Tel qu'il est défini précédemment, voir la rubrique « BAIIA » à la section « Indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux PCGR ».

Produits, intérêts créditeurs, montant net, et marge nette d'intérêt

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, le montant net des intérêts créditeurs, qui est présenté déduction faite des intérêts sur les dépôts et autres intérêts débiteurs, a diminué de 7,7 % par rapport au quatrième trimestre de 2008. Pour le quatrième trimestre de 2009, la marge nette d'intérêt moyenne des produits de prêts s'est établie à 2,4 % (2,1 % au quatrième trimestre de 2008). Fiducie AGF gère le risque de taux d'intérêt au moyen de swaps de taux d'intérêt. Les intérêts créditeurs comprennent les intérêts débiteurs liés aux couvertures qui s'élèvent à 16,3 M\$ connexes à la variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009 (6,6 M\$ au quatrième trimestre de 2008). Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, les autres produits ont baissé de 1,6 M\$. La diminution est surtout attribuable à une perte tirée d'une couverture inefficace. Fiducie AGF a comptabilisé une radiation de 1,0 M\$ sur ses droits conservés de la titrisation de prêts-RER pour le quatrième trimestre de 2009, contre 1,5 M\$ pour le quatrième trimestre de 2008. Ces facteurs expliquent la baisse globale de 11,3 % des produits par rapport au quatrième trimestre de 2008.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont chiffrés à 9,2 M\$, contre 9,9 M\$ au 30 novembre 2008, soit une baisse de 0,7 M\$, surtout par suite de la réduction des effectifs.

Provision pour pertes sur prêts

Pour le quatrième trimestre de 2009, la provision pour pertes sur prêts totale s'est élevée à 4,0 M\$, contre 20,5 M\$ pour le quatrième trimestre de 2008. Durant le quatrième trimestre de 2008, Fiducie AGF a révisé soigneusement sa méthode d'établissement des provisions pour pertes sur prêts, occasionnant des charges considérablement plus élevées.

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, les radiations de prêts, déduction faite des recouvrements, se sont établies à 8,3 M\$, contre 3,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2008, l'augmentation étant conforme à la hausse des radiations de prêts-RER, de prêts investissement garantis et de prêts hypothécaires. Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, les radiations, déduction faite des recouvrements, se sont établies à 5,2 M\$ pour le portefeuille de prêts-RER, à 1,7 M\$ pour le portefeuille de prêts investissement garantis, à 1,4 M\$ pour le portefeuille de prêts hypothécaires et à 0,1 M\$ pour le portefeuille de MCVI à recouvrer, contre 2,5 M\$, 0,5 M\$, 0,7 M\$ et néant, respectivement, pour le trimestre terminé le 30 novembre 2008. Le total des prêts douteux exprimé en pourcentage du total de l'encours des prêts s'est élevé à 1,4 % au 30 novembre 2009, contre 1,0 % au 30 novembre 2008, en raison de la détérioration de la conjoncture économique.

BAIIA et marge BAIIA

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009, le BAIIA s'est élevé à 10,4 M\$, contre une perte de 3,8 M\$ pour le quatrième trimestre de 2008, attribuable à la baisse considérable des provisions pour pertes sur prêts. Pour le quatrième trimestre de 2009, la marge BAIIA s'est élevée à 44,1 %.

Marge bénéficiaire avant impôts

Par suite des facteurs mentionnés précédemment, la marge bénéficiaire avant impôts s'établissait à 41,5 % pour le quatrième trimestre de 2009, contre une perte pour le quatrième trimestre de 2008.

Principales informations trimestrielles

(en millions de dollars, sauf les montants par action) Trimestres terminés les	30 nov. 2009	31 août 2009	31 mai 2009	28 févr. 2009
Produits	157,7 \$	146,9 \$	143,5 \$	138,0 \$
Flux de trésorerie ¹	65,7	49,0	44,7	46,7
BAIIA ²	71,6	56,1	49,0	42,8
Bénéfice avant impôts	46,6	30,4	23,0	16,3
Bénéfice net	45,5	22,8	17,2	12,2
Résultat par action				
De base	0,51 \$	0,26 \$	0,19 \$	0,14 \$
Dilué	0,50 \$	0,25 \$	0,19 \$	0,14 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	89 072 123	88 914 200	88 826 605	88 564 160
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	90 331 497	89 931 517	89 234 015	88 564 160

(en millions de dollars, sauf les montants par action) Trimestres terminés les	30 nov. 2008	31 août 2008	31 mai 2008	29 févr. 2008
Produits	152,2 \$	184,7 \$	194,3 \$	194,3 \$
Flux de trésorerie ¹	57,4	66,3	71,5	83,5
BAIIA ²	54,0	81,5	88,6	89,5
Bénéfice avant impôts	(24,1)	51,1	57,7	56,5
Bénéfice net	(19,3)	41,1	44,0	62,7
Résultat par action				
De base	(0,21)\$	0,46 \$	0,49 \$	0,70 \$
Dilué	(0,21)\$	0,46 \$	0,49 \$	0,70 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	89 446 562	89 451 578	89 349 275	89 039 394
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	90 679 048	89 870 475	89 785 796	89 807 506

¹ Flux de trésorerie liés à l'exploitation avant les variations nettes des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation.

² Tel qu'il est défini précédemment, voir la rubrique « BAIIA » à la section « Indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux PCGR ».

Principales informations annuelles

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008	2007	2006	2005
Produits (activités poursuivies)	586,1 \$	725,6 \$	780,3 \$	607,2 \$	546,6 \$
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies ¹	206,1	278,7	318,9	214,2	219,0
BAIIA (activités poursuivies) ²	219,5	313,7	357,2	248,5	246,6
Bénéfice avant impôts	116,3	141,3	222,6	113,7	105,8
Bénéfice net (activités poursuivies)	97,7	128,6	175,9	102,1	76,6
Résultat par action (activités poursuivies)					
De base	1,10 \$	1,44 \$	1,96 \$	1,15 \$	0,85 \$
Dilué	1,09 \$	1,41 \$	1,93 \$	1,14 \$	0,85 \$
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies					
De base	2,32 \$	3,12 \$	3,55 \$	2,40 \$	2,43 \$
Dilué	2,30 \$	3,05 \$	3,49 \$	2,38 \$	2,42 \$
Dividende par action	1,00 \$	0,95 \$	0,78 \$	0,69 \$	0,56 \$
Actifs globaux	5 675,9 \$	6 534,0 \$	5 876,8 \$	3 919,8 \$	2 709,7 \$
Total de la dette à long terme	143,6 \$	123,7 \$	184,5 \$	56,0 \$	17,4 \$

¹ Flux de trésorerie liés à l'exploitation avant les variations nettes des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation.

² Tel qu'il est défini précédemment, voir la rubrique « BAIIA » à la section « Indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux PCGR ».

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires sur AGF figurent dans les états financiers consolidés ainsi que dans les notes y afférentes de la société pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, dans la notice annuelle 2009 d'AGF et dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation pertinents du Canada. Ces documents peuvent être consultés en ligne à www.sedar.com.

Les présents états financiers consolidés de La Société de Gestion AGF Limitée (la « société ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les montants fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue dans ce rapport annuel est conforme à celle qui est présentée dans les états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, la direction maintient les contrôles internes conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif de la société est suffisamment protégé et que des registres adéquats sont tenus. Le système de contrôles internes est renforcé par des contrôles de conformité qui assurent que la société et ses employés se conforment aux lois et règlements sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, ainsi que par des vérifications périodiques de tous les secteurs d'activité de la société qu'effectue une équipe de vérificateurs internes.

Le conseil d'administration voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise du comité de vérification, qui est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité examine les états financiers consolidés de la société et en recommande l'approbation au conseil.

Les vérificateurs indépendants, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui sont nommés par les actionnaires de la société sur recommandation du comité de vérification, ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés de la société et ont soumis leur rapport qui est présenté ci-après. Les vérificateurs, qui agissent au nom des actionnaires, ont libre accès au comité de vérification pour discuter avec lui de leur mandat de vérification et pour lui faire part de leurs observations.



Blake C. Goldring, M.S.M., CFA
Président du conseil et chef de la direction



Gregory J. Henderson, CA
Vice-président principal et chef des finances

Aux actionnaires de La Société de Gestion AGF Limitée,

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **La Société de Gestion AGF Limitée** aux 30 novembre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée le 30 novembre 2009. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 30 novembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée le 30 novembre 2009 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada

BILANS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars)
30 novembre

	2009	2008
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	274 870 \$	584 168 \$
Placements destinés à la vente [note 2 a)]	550 480	188 435
Comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres actifs	98 745	91 148
Partie à court terme des droits conservés dans la titrisation (note 3)	3 550	5 487
Prêts immobiliers garantis et prêts investissement échéant dans moins d'un an (note 6)	537 683	606 844
	1 465 328	1 476 082
Droits conservés dans la titrisation (note 3)	36 898	39 460
Prêts immobiliers garantis et prêts investissement (note 6)	3 057 072	3 824 006
Participation dans une société associée [note 2 b)]	90 447	98 338
Contrats de gestion	504 269	504 269
Contrats avec des clients, déduction faite de l'amortissement cumulé (note 7)	14 221	18 783
Écart d'acquisition (note 7)	173 708	172 985
Marques de commerce	1 935	1 935
Commissions de vente reportées, déduction faite de l'amortissement cumulé	273 959	304 406
Immobilisations corporelles et logiciels, déduction faite de l'amortissement cumulé (note 8)	14 127	19 423
Autres actifs (note 9)	43 958	74 272
Actif total	5 675 922 \$	6 533 959 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	284 043 \$	302 401 \$
Impôts sur les bénéfices futurs (note 13)	22 190	26 240
Partie de la dette à long terme échéant dans moins d'un an (note 10)	13 083	21 171
Dépôts échéant dans moins d'un an [note 6 f)]	1 884 235	2 486 635
	2 203 551	2 836 447
Dépôts [note 6 f)]	2 034 328	2 275 426
Dette à long terme (note 10)	143 648	123 740
Impôts sur les bénéfices futurs (note 13)	146 909	171 293
Autres passifs à long terme (note 11)	16 675	19 428
Passif total	4 545 111	5 426 334
Part des actionnaires sans contrôle	408	203
Capitaux propres		
Capital-actions (note 14)	438 612	431 897
Surplus d'apport	19 964	17 127
Bénéfices non répartis	685 063	676 190
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(13 236)	(17 792)
Capitaux propres totaux	1 130 403	1 107 422
Passif et capitaux propres totaux	5 675 922 \$	6 533 959 \$

Engagements (note 24)
Garanties (note 25)
Passifs éventuels (note 26)

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Approuvé par le conseil d'administration,



Blake C. Goldring, M.S.M., CFA
Administrateur



Douglas L. Derry, FCA
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

Exercices terminés les 30 novembre

	2009	2008
Produits		
Frais de gestion et de conseils (note 17)	447 821 \$	576 761 \$
Frais de vente reportés	21 647	25 591
Bénéfice lié à la titrisation de prêts-RER (perte), déduction faite de la dépréciation (note 3)	(585)	(279)
Revenus de placement et autres produits	20 982	26 624
	489 865	628 697
Intérêts créditeurs de Fiducie AGF (note 20)	226 204	302 981
Intérêts débiteurs de Fiducie AGF (note 20)	(129 955)	(206 108)
Intérêts créditeurs de Fiducie AGF, montant net	96 249	96 873
Total des produits	586 114	725 570
Charges		
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	193 653	209 326
Commissions de suivi	125 257	157 161
Frais de conseils en placement	10 104	15 034
Amortissement des commissions de vente reportées	84 719	98 064
Amortissement des contrats avec des clients	4 562	7 791
Amortissement des immobilisations corporelles et logiciels	7 421	8 142
Intérêts débiteurs	5 983	9 252
Provision pour pertes sur prêts de Fiducie AGF [note 6 e)]	37 562	30 374
Dépréciation d'actifs destinés à la vente [note 2 a)]	–	2 286
Dépréciation de l'écart d'acquisition et de contrats avec des clients (note 7)	–	46 305
	469 261	583 735
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	116 853	141 835
Charge d'impôts sur les bénéfices (économie) (note 13)		
Exigibles	49 473	63 504
Futurs	(30 896)	(50 818)
	18 577	12 686
Part des actionnaires sans contrôle (note 5)	582	557
Bénéfice net de l'exercice	97 694 \$	128 592 \$
Résultat par action (note 16)		
De base	1,10 \$	1,44 \$
Dilué	1,09 \$	1,41 \$

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dollars)

Exercices terminés les 30 novembre

	2009	2008
Actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	431 897 \$	421 923 \$
Émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	2 627	4 618
Options sur actions exercées	2 552	5 121
Émises à l'acquisition de Highstreet Partners Limited (note 5)	1 536	5 116
Rachetées à des fins d'annulation	–	(4 881)
Solde à la fin de l'exercice	438 612	431 897
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	17 127	14 948
Options sur actions	2 837	2 179
Solde à la fin de l'exercice	19 964	17 127
Bénéfices non répartis		
Solde au début de l'exercice	676 190	635 369
Bénéfice net de l'exercice	97 694	128 592
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF	(88 821)	(84 860)
Excédent payé sur la valeur comptable des actions de catégorie B sans droit de vote AGF rachetées à des fins d'annulation [note 14 c)]	–	(2 911)
Solde à la fin de l'exercice	685 063	676 190
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début de l'exercice	(17 792)	(3 238)
Autres éléments du résultat étendu	4 556	(14 554)
Solde à la fin de l'exercice	(13 236)	(17 792)
Total des capitaux propres	1 130 403 \$	1 107 422 \$

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

(en milliers de dollars)

Exercices terminés les 30 novembre

	2009	2008
Bénéfice net de l'exercice	97 694 \$	128 592 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts		
Écart de conversion des devises lié aux investissements nets dans des établissements étrangers autonomes ¹	(7 360)	(7 188)
	(7 360)	(7 188)
Gains non réalisés nets (pertes) sur les titres destinés à la vente		
Gains non réalisés (pertes) ²	10 610	(9 428)
Reclassement de la perte réalisée ou de la perte de valeur durable dans le bénéfice	1 088	2 077
	11 698	(7 351)
Gains non réalisés nets (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie		
Gains non réalisés (pertes) ³	–	(945)
Reclassement de la perte réalisée sur les couvertures de flux de trésorerie	218	930
	218	(15)
Total des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	4 556 \$	(14 554) \$
Résultat étendu	102 250 \$	114 038 \$

¹ Déduction faite d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 1,2 M\$ pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009; déduction faite d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 1,2 M\$ pour l'exercice terminé le 30 novembre 2008.

² Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 3,4 M\$ pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009; déduction faite d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 2,1 M\$ pour l'exercice terminé le 30 novembre 2008.

³ Déduction faite d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 0,5 M\$ pour l'exercice terminé le 30 novembre 2008.

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

Exercices terminés les 30 novembre

	2009	2008
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	97 694 \$	128 592 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement	96 702	113 997
Impôts sur les bénéfices futurs	(30 896)	(50 818)
Bénéfice lié à la titrisation de prêts-RER (perte), déduction faite de la dépréciation	585	279
Provision pour pertes sur prêts de Fiducie AGF	37 562	30 374
Dépréciation d'actifs destinés à la vente	–	2 286
Dépréciation de l'écart d'acquisition et de contrats avec des clients	–	46 305
Rémunération à base d'actions	4 810	5 548
Titres de participation dans S&WHL	(6 399)	(10 256)
Dividendes reçus de S&WHL	5 786	6 387
Autres	285	5 990
	206 129	278 684
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie lié à l'exploitation (note 19)	(16 615)	72 719
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	189 514	351 403
Activités de financement		
Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF à des fins d'annulation	–	(7 792)
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF	2 531	2 483
Dividendes versés	(86 194)	(80 242)
Augmentation (diminution) de la facilité de crédit à terme renouvelable	32 991	(36 152)
Augmentation (diminution) nette des dépôts de Fiducie AGF	(818 145)	601 574
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	(868 817)	479 871
Activités d'investissement		
Versement de commissions de vente reportées	(54 495)	(86 791)
Produits tirés de la vente des activités abandonnées	702	–
Acquisitions de filiales, déduction faite de la trésorerie acquise	(19 924)	(25 224)
Achat d'immobilisations corporelles et logiciels	(2 125)	(6 753)
Achat de placements destinés à la vente, montant net	(345 514)	(174 838)
Diminution (augmentation) nette des prêts immobiliers garantis et des prêts investissement de Fiducie AGF	791 361	(781 374)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net	370 005	(1 074 980)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(309 298)	(243 706)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	584 168	827 874
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	274 870 \$	584 168 \$
Composition :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 569 \$	23 927 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie de Fiducie AGF	242 301	560 241
	274 870 \$	584 168 \$

Pour des informations supplémentaires sur les flux de trésorerie, se reporter à la note 19.

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Description de l'entreprise

La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF » ou la « société ») est constituée en société aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Elle est une société de gestion du patrimoine intégrée d'envergure mondiale dont les principales filiales offrent des services de gestion de placements pour des fonds communs de placement, des institutions et des sociétés, ainsi que des particuliers bien nantis; et des produits et services de fiducie [y compris des prêts immobiliers garantis, des prêts investissement et des certificats de placement garanti (« CPG »)]. La société gère et distribue des fonds communs de placement au Canada sous les noms de marques AGF, Éléments et Harmony (collectivement les « fonds AGF »). La société offre des services de fiducie sous le nom Compagnie de Fiducie AGF (« Fiducie AGF »).

Note 1 Sommaire des conventions comptables cruciales

Mode de présentation et de consolidation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Ils comprennent les comptes d'AGF et ceux de ses filiales qu'elle détient directement ou indirectement. Les opérations et les soldes réciproques sont éliminés au moment de la consolidation. Pour les filiales où AGF ne possède pas toutes les participations, la participation de l'actionnaire minoritaire est présentée dans les bilans consolidés au poste « Part des actionnaires sans contrôle », et le produit connexe est présenté dans un poste distinct des états consolidés des résultats. Les participations où AGF exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Certains chiffres correspondants des présents états financiers ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Les principales filiales d'AGF sont les suivantes :

- Placements AGF Inc.
- AGF Investments America Inc.
- AGF International Advisors Company Limited
- AGFIA Limited
- AGF Asset Management Asia Limited
- AGF Investments Asia Limited
- Doherty & Associates Limited
- Gestion des investissements Magna Vista
- Cypress Capital Management Limited
- Gestion de Placements Highstreet
- Compagnie de Fiducie AGF
- AGF Securities (Canada) Limited
- AGF Securities Inc.
- Société financière 20/20

En outre, AGF détient une participation de 30,7 % dans Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), groupe indépendant établi au Royaume-Uni qui offre des services de gestion privée des investissements, de consultation financière, de fiscalité et de comptabilité aux particuliers. Cette participation est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Modifications de conventions comptables cruciales Écarts d'acquisition, actifs incorporels et fondements conceptuels des états financiers

Le 1^{er} décembre 2008, AGF a adopté le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Cette norme précise que les coûts peuvent être reportés uniquement lorsqu'ils sont liés à un élément qui satisfait à la définition d'un actif, et que, par conséquent, les coûts de démarrage doivent être passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le chapitre 1000 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Fondements conceptuels des états financiers » a également été modifié afin d'assurer la conformité avec le chapitre 3064. Ces normes n'ont pas eu d'incidence sur la situation financière ni sur les résultats d'AGF.

Risque de crédit et juste valeur

Le 1^{er} décembre 2008, AGF a adopté le CPN-173 intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». En vertu du CPN-173, AGF doit tenir compte du risque de crédit propre à la société et du risque de crédit de la contrepartie pour déterminer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Les nouvelles lignes directrices n'ont pas eu d'incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats d'AGF.

Méthode de l'intérêt effectif

En juin 2009, le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » a été modifié. La norme révisée clarifie le calcul de la méthode de l'intérêt effectif, soit la façon de calculer le coût après amortissement des actifs financiers et des passifs financiers et la répartition des intérêts créditeurs ou des intérêts débiteurs sur la période visée. La norme révisée n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats d'AGF.

Classement et dépréciation d'actifs financiers

En août 2009, le chapitre 3855 a été modifié. La norme révisée comprend une nouvelle définition des prêts et créances. Elle permet aux titres de créance non cotés sur un marché actif d'être classés comme prêts et créances et d'être comptabilisés au coût après amortissement, ou permet à AGF de désigner ces instruments comme destinés à la vente et comptabilisés à la juste valeur, dont les gains et les pertes non réalisés sont portés aux autres éléments du résultat étendu (« AERE »). La norme révisée exige également que les charges de dépréciation sur créances soient comptabilisées dans les états consolidés des résultats pour les instruments comptabilisés au coût après amortissement, de même que la reprise des charges de

dépréciation de titres de créance classés comme destinés à la vente. Les charges de dépréciation des titres de créance classés comme prêts sont constatées dans la provision pour pertes sur prêts. La norme révisée n'a pas eu d'incidence sur la situation financière ni sur les résultats d'AGF.

Instruments financiers – informations à fournir

En 2009, le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Instruments financiers – informations à fournir » a été modifié pour inclure une communication d'informations plus détaillée sur les données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, y compris leur classement selon une hiérarchie qui priorise les données pour l'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie accorde la première priorité aux prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et la dernière priorité aux données de marché non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur se résument comme suit :

Niveau 1 les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 les données autres que les prix cotés, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et

Niveau 3 les données de marché non observables.

Si des niveaux différents de données sont utilisés pour évaluer la juste valeur d'un instrument financier, le classement selon la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

La norme révisée n'a eu d'incidence que sur les informations à fournir dans les états financiers. Se reporter à la note 22.

Instruments financiers

Conformément au chapitre 3855, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur la première fois. Les comptabilisations suivantes dépendront du classement de chaque instrument financier. Les normes exigent que tous les actifs financiers soient classés : destinés à la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance ou prêts et créances. Les passifs financiers sont classés : détenus à des fins de transaction ou autres.

Les actifs financiers destinés à la vente sont évalués à leur juste valeur la première fois à la date de règlement dans le bilan et sont réévalués à la juste valeur, avec les gains et pertes non réalisés, y compris les taux de change, dont les variations sont portées aux AERE jusqu'à ce que les actifs financiers soient sortis ou subissent une baisse permanente de valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers destinés à la vente sont capitalisés.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur la première fois à la date de règlement dans le bilan et sont réévalués à la juste valeur, dont les variations sont portées au bénéfice. Les coûts de transaction liés aux actifs détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

AGF n'a classé aucun actif financier à titre d'actifs détenus jusqu'à leur échéance.

Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances, aux dépôts et aux autres passifs financiers sont en règle générale capitalisés et ensuite amortis selon la méthode de l'intérêt effectif.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les présents états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les produits et les charges pour l'exercice. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

Des secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont, de par leur nature, incertaines, sont la provision pour pertes sur prêts, l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles établis selon une estimation des flux de trésorerie futurs, la durée de vie utile des actifs amortissables, les engagements et éventualités, les charges découlant de la prise en charge des frais liés aux fonds, les provisions pour impôts sur les bénéfices, les évaluations des droits conservés des prêts titrisés, la rémunération à base d'actions, l'engagement Avantage Éléments, les charges liées au régime d'unités d'actions liées au rendement et la recouvrabilité des immobilisations corporelles et logiciels. AGF détient des participations dans des sociétés ou des entreprises dont certaines ont enregistré des pertes d'exploitation. Des changements importants apportés aux hypothèses, notamment à l'égard des plans d'affaires et des flux de trésorerie futurs, pourraient modifier sensiblement les montants comptabilisés. Des pertes d'exploitation additionnelles de certaines entités émettrices pourraient compromettre la valeur de ces participations.

Actif géré

AGF gère des fonds communs de placement et offre des services de conseils en placement relativement à ceux-ci et à d'autres placements détenus par des clients et par des tiers, placements qui ne sont pas inscrits dans le bilan consolidé.

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

L'ICCA a publié la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (« EDDV »), qui comporte des directives relatives à l'application des principes de consolidation à certaines entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote. Une entité est une EDDV lorsque les conditions énoncées ci-après, soit en i), soit en ii), sont remplies : i) le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel fourni par quelque partie que ce soit; ii) collectivement, les détenteurs des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas toutes les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle.

Après avoir évalué ses relations, y compris la gestion de fonds communs de placement, AGF a déterminé que les résultats financiers de ses entités n'avaient pas à être compris ni présentés dans les résultats consolidés des exercices terminés les 30 novembre 2009 et 2008.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie s'entend de dépôts temporaires très liquides échéant à court terme (moins de trois mois après la date d'établissement). Les équivalents de trésorerie s'entendent de papiers commerciaux, de papiers commerciaux adossés à des actifs (« PCAA ») bancaires, de billets de dépôt, d'acceptations bancaires (« AB ») et d'obligations à taux variable (« OTV ») échéant à court terme (moins de trois mois après la date d'établissement).

Comptabilisation de la titrisation

AGF a titrisé des prêts de régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER ») en vendant ces prêts à une fiducie de titrisation. Pour qu'une titrisation soit traitée comme une vente, AGF doit abandonner le contrôle sur les créances titrisées. Le contrôle est abandonné si les actifs titrisés sont isolés par rapport à la société et à ses créanciers, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre, et si la société touche une contrepartie autre que le droit de bénéficiaire sur les actifs cédés.

Selon des modalités qui en cèdent le contrôle à un tiers, l'opération est comptabilisée comme une vente et les actifs en prêt connexes sont sortis du bilan consolidé. Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés. Les droits conservés, classés comme des actifs financiers destinés à la vente et comptabilisés à la juste valeur, sont déterminés en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus. Les gains ou les pertes à la vente de prêts sont portés immédiatement aux résultats. Pour déterminer le gain ou la perte à la vente, la direction estime les flux de trésorerie futurs en se fondant sur les estimations du montant d'intérêt qui sera perçu sur les actifs titrisés, le rendement versé aux investisseurs, la partie des actifs titrisés qui sera payée d'avance avant

l'échéance prévue, les pertes de crédit prévues, les frais de gestion des actifs et le taux d'actualisation à appliquer à ces flux de trésorerie futurs prévus. Les flux de trésorerie réels peuvent différer sensiblement de ceux estimés par la direction. Si les flux de trésorerie réels sont différents de l'estimation faite par AGF des flux de trésorerie futurs, les gains tirés des droits conservés seront constatés dans les AERE. Les pertes sont d'abord constatées dans les AERE dans la mesure où un gain compensatoire et tout excédent sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats au poste « Bénéfice lié à la titrisation de prêts-RER (perte), déduction faite de la dépréciation ».

Les produits tirés des frais de gestion afférents au prêt titrisé sont constatés dans les états consolidés des résultats au poste « Bénéfice lié à la titrisation de prêts-RER (perte), déduction faite de la dépréciation ». S'il y a un passif lié à la gestion, le montant est comptabilisé dans les bilans consolidés comme autres passifs.

Les droits conservés font périodiquement l'objet d'un test de dépréciation durable et, s'il y a lieu, la valeur comptable des droits conservés est ramenée à la juste valeur dans les états consolidés des résultats.

La note 3 présente d'autres informations relatives aux titrisations et à leur incidence sur le bilan et les états des résultats.

Prêts immobiliers garantis et prêts investissement

Les prêts immobiliers garantis et prêts investissement sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts. Les intérêts créditeurs sur les prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts courus, mais non perçus, sur les prêts immobiliers garantis et prêts investissement non assurés font l'objet d'une contre-passation lorsque le prêt est classé comme douteux. Les paiements du capital des prêts immobiliers garantis et prêts investissement dus à AGF dans les douze mois suivant la date du bilan sont classés dans l'actif à court terme.

Les frais liés au montage des prêts sont considérés comme des rajustements du rendement du prêt et sont reportés et amortis dans les intérêts créditeurs sur la durée prévue des prêts.

Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est constituée de provisions générales et de provisions spécifiques. Les provisions générales reposent sur l'évaluation, par la direction, des pertes inhérentes non identifiées du portefeuille à la date du bilan qui ne sont pas comprises dans la détermination des provisions spécifiques. L'évaluation repose sur des facteurs de crédit particuliers au portefeuille, les facteurs économiques d'ordre général, la présence géographique, les statistiques de pertes, la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut (« PCD »).

Les provisions spécifiques comprennent les provisions pour pertes ayant trait à des actifs identifiables pour lesquels les montants recouvrables estimatifs sont inférieurs à la valeur comptable. Il s'agit d'une précaution contre la probabilité de pertes pour des prêts considérés douteux.

Les provisions spécifiques comprennent également les provisions estimatives pour pertes ayant trait à des actifs identifiables qui sont actuellement en souffrance de un à 90 jours et qui vont probablement devenir douteux selon les statistiques de taux moyen de détérioration et de PCD pour un portefeuille de prêts précis.

Prêts douteux

Les prêts sont classés comme prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il y a un doute raisonnable quant à la recouvrabilité d'une partie ou de la totalité des intérêts ou du capital, ou lorsque le capital ou les intérêts sont en souffrance depuis au moins 90 jours, sauf lorsque le prêt est bien garanti et en cours de recouvrement. Un prêt assuré par le gouvernement fédéral, un de ses organismes ou tout autre tiers est classé dans les prêts douteux lorsque le capital ou les intérêts sont en souffrance depuis 365 jours.

Lorsqu'un prêt est classé comme prêt douteux, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Au cours des périodes subséquentes, le recouvrement de montants auparavant radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés au crédit de la provision pour pertes sur prêts dans les états consolidés des résultats. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il ne subsiste plus de doute raisonnable relativement à la possibilité de recouvrement du capital ou des intérêts. Les intérêts créditeurs sur les prêts douteux sont constatés seulement à leur encaissement après que la provision spécifique pour pertes eut été entièrement reprise et à condition qu'il ne subsiste plus de doute sur la recouvrabilité du capital. Les radiations totales ou partielles de prêts sont comptabilisées lorsque, de l'avis de la direction, un recouvrement total est peu probable.

Écart d'acquisition, contrats de gestion et marques de commerce

Le coût des acquisitions comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et le coût des prises de participation comptabilisées à la valeur de consolidation sont répartis d'après la juste valeur des éléments d'actif net identifiables acquis, notamment les contrats de gestion et les autres immobilisations incorporelles identifiables. L'excédent du coût d'acquisition sur la valeur de ces actifs est inscrit à titre d'écart d'acquisition. Il a été établi que les contrats de gestion et les marques de commerce ont une durée de vie indéfinie.

L'écart d'acquisition, les contrats de gestion et les marques de commerce ne sont pas amortis, mais doivent faire l'objet d'un test annuel de dépréciation, ou plus souvent si un événement ou un changement de circonstances indique que l'actif peut s'être déprécié. L'écart d'acquisition est affecté à l'unité d'exploitation concernée. L'existence d'une dépréciation est repérée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Lorsque l'existence d'une dépréciation est repérée, cette dernière est égale à l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition sur sa juste valeur établie selon la juste valeur des éléments d'actif et de passif de l'unité d'exploitation. Les contrats de gestion et les marques de commerce font l'objet d'un test de dépréciation en comparant leur juste valeur à leur valeur comptable. La dépréciation est égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Contrats avec des clients

Les contrats avec des clients sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la dépréciation, s'il y a lieu, selon la méthode linéaire sur sept à 15 ans compte tenu de la durée de vie utile estimative de ces actifs.

Commissions de vente reportées

Les commissions payées à l'égard des ventes de titres de fonds communs de placement comportant des frais reportés (« FR ») sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant au barème des FR (soit entre trois et sept ans). La fraction non amortie des commissions de vente reportées est réduite d'un montant égal à l'excédent de la valeur comptable sur les flux de trésorerie futurs prévus connexes non actualisés. Aux 30 novembre 2009 et 2008, AGF n'a comptabilisé aucune dépréciation.

Immobilisations corporelles et logiciels

Les immobilisations corporelles et logiciels, qui comprennent le mobilier et le matériel, le matériel informatique, les logiciels et les améliorations locatives, sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la dépréciation, s'il y a lieu. L'amortissement est calculé selon les méthodes suivantes sur la durée de vie utile estimative des actifs suivants :

Mobilier et matériel	20 %, amortissement dégressif
Matériel informatique	30 %, amortissement dégressif
Améliorations locatives	amortissement linéaire sur la durée du bail
Logiciels	amortissement linéaire sur trois ans

Dépréciation d'actifs à long terme

La dépréciation d'actifs à long terme, qui comprennent les immobilisations corporelles et logiciels et les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée, est constatée lorsque, en raison d'un événement ou d'un changement de circonstances, la valeur comptable de l'actif excède le montant total des flux de trésorerie non actualisés prévus découlant de leur utilisation et de leur cession. La dépréciation est égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Dérivés

AGF a recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt et les hausses des charges de rémunération liées à certaines rémunérations à base d'actions. AGF ne conclut pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Lorsque les instruments dérivés sont utilisés, AGF détermine si la comptabilité de couverture est applicable. Le cas échéant, une relation de couverture est désignée comme couverture de juste valeur ou couverture de flux de trésorerie. La couverture est documentée, au moment de sa création, de manière à présenter le détail de l'objectif particulier de gestion des risques et de la stratégie qui sous-tend la conclusion de l'opération de couverture. La documentation présente l'actif ou le passif couvert, le risque couvert, le genre d'instrument dérivé utilisé et la mesure de son efficacité. Les instruments dérivés doivent être très efficaces pour contrebalancer les variations, attribuables au risque couvert, des justes valeurs ou des flux de trésorerie prévus dès la mise en place de la relation de couverture et sur la durée de la couverture. Conformément au chapitre 3865, la partie inefficace cumulée des relations de couverture doit être évaluée, et la partie inefficace des variations des justes valeurs doit être inscrite dans les états consolidés des résultats. Quand la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations des justes valeurs doivent être inscrites dans les états consolidés des résultats.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir les variations des justes valeurs d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme. Les instruments financiers dérivés, détenus pour couvrir les justes valeurs, sont comptabilisés à leur juste valeur et leurs variations sont constatées dans les états consolidés des résultats au poste « Revenus de placement et autres produits ». Les variations des justes valeurs des éléments couverts attribuables aux risques couverts sont également comptabilisées dans les états consolidés des résultats au poste « Revenus de placement et autres produits » avec un ajustement correspondant de la valeur comptable des éléments couverts dans les bilans consolidés. Lorsqu'un instrument dérivé ne répond plus aux critères de couverture efficace ou que l'instrument couvert est vendu ou prend fin avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée prospectivement. L'ajustement cumulatif de la valeur comptable des éléments couverts liés à une relation de couverture qui cesse d'être efficace est comptabilisé au poste « Revenus de placement et autres produits » sur la période restante avant l'échéance selon le rendement réel. En outre, si les éléments couverts sont vendus ou prennent fin avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, et l'ajustement cumulatif de la valeur comptable des éléments couverts est immédiatement constaté au poste « Revenus de placement et autres produits ».

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie couvrent les variations des justes valeurs de certains flux de trésorerie relatifs aux charges de rémunération. La partie efficace des variations des justes valeurs des instruments dérivés, déduction faite des impôts, est constatée dans les AERE, alors que la partie inefficace est inscrite dans le bénéfice net

Le 1^{er} septembre 2008, AGF a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture aux swaps liés à la rémunération à base d'actions.

Éléments AGF

En novembre 2005, la société a lancé Éléments AGF, qui consiste en cinq portefeuilles diversifiés de fonds de fonds. Jusqu'au 22 juin 2009, quatre de ces portefeuilles offraient l'engagement Avantage Éléments : si un de ces portefeuilles n'arrive pas à égaler ou à dépasser son indice de référence personnalisé sur une période de trois ans, chaque investisseur reçoit jusqu'à concurrence de 90 points de base sous forme de parts supplémentaires, selon la valeur du placement à la fin de la période de trois ans. Depuis le 22 juin 2009, AGF n'offre plus la caractéristique Avantage Éléments avec ses produits Éléments. Les parts admissibles achetées avant le 22 juin 2009 bénéficient d'une clause d'antériorité et conserveront la caractéristique Avantage Éléments.

AGF inclut dans les passifs jusqu'à concurrence de 30 points de base par année de l'actif géré de chaque investisseur, compte tenu des rachats, jusqu'à la fin de la période de mesure de trois ans de chaque placement fait par cet investisseur. À ce moment-là, si les rendements touchés par un investisseur donné atteignent ou dépassent ceux de l'indice de référence personnalisé, AGF constatera la totalité du montant à titre de produits tirés des frais de gestion. Si les rendements réels touchés par un investisseur donné n'atteignent pas ceux de l'indice de référence personnalisé, un montant correspondant sera remis à l'investisseur sous forme de parts supplémentaires. Au 30 novembre 2009, AGF a comptabilisé des passifs de 8,8 M\$ (7,8 M\$ en 2008).

Dépôts

Les dépôts comprennent surtout des CPG sur lesquels AGF doit payer des intérêts à taux fixe jusqu'à l'échéance des certificats. Les dépôts sont classés à titre de passif à court terme et autres éléments de passif, selon la date d'échéance, et sont amortis au coût selon la méthode de l'intérêt effectif.

Les CPG qui expirent dans les douze mois suivant la date du bilan sont classés dans la catégorie des passifs à court terme.

Constatation des produits

Les frais de gestion et de conseils sont fondés sur la valeur liquidative des fonds gérés et ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces frais sont inscrits déduction faite des remises sur les frais de gestion et des frais de distribution à payer à des entités indépendantes de financement des commissions de vente.

Les produits tirés des frais de vente reportés (« FR ») sont payés par les investisseurs lors du rachat des titres de fonds communs de placement assujettis à des FR. Les produits tirés des FR sont constatés à la date de rachat des titres de fonds communs de placement concernés.

Le montant net des intérêts créditeurs sur les prêts immobiliers garantis et prêts investissement, les dividendes et les autres revenus de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour l'exercice durant lequel ils ont été gagnés.

Rémunération et autres paiements à base d'actions

AGF offre des régimes de rémunération à base d'actions, qui sont décrits à la note 15. AGF utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions. La juste valeur de la rémunération à base d'actions, qui est déterminée selon un modèle d'évaluation des options, est imputée sur la période d'acquisition de droits au bénéfice net avec un crédit correspondant au surplus d'apport.

En outre, AGF offre un régime d'achat d'actions en vertu duquel les employés peuvent consacrer une partie de leur salaire annuel, jusqu'à concurrence de 6 %, à l'achat d'actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote AGF par retenues sur salaire. AGF verse des cotisations pouvant atteindre jusqu'à 60 % des cotisations versées par les employés. Les cotisations d'AGF sont acquises immédiatement et imputées au bénéfice net de la période au cours de laquelle la cotisation est versée. Le fiduciaire du régime achète des actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre au moyen des cotisations versées.

AGF offre un régime d'unités d'actions à participation restreinte (« UAPR ») pour les membres de la haute direction, en vertu duquel certains membres se sont vu attribuer des UAPR composées d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les unités sont acquises trois ans après la date d'attribution. AGF rachètera la totalité des unités d'actions moyennant une somme au comptant égale à la valeur des actions de catégorie B sans droit de vote pour un nombre correspondant d'UAPR. Les charges de rémunération et les passifs connexes sont répartis de façon égale sur la période d'acquisition compte tenu de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des confiscations.

AGF offre un régime d'unités d'actions liées au rendement (« UALR ») pour les membres de la haute direction, en vertu duquel certains membres se sont vu attribuer des UALR composées d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les charges de rémunération et les passifs connexes sont répartis de façon égale sur la période d'acquisition compte tenu de la probabilité de satisfaire le critère de rendement, de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des confiscations. Les unités sont acquises trois ans après la date d'attribution à condition que certains critères de rendement soient atteints. AGF rachètera la totalité des unités d'actions moyennant une somme au comptant égale à la valeur des actions de catégorie B sans droit de vote pour un nombre correspondant d'UALR.

AGF offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») pour les administrateurs externes, en vertu duquel ces derniers peuvent décider de recevoir leur rémunération par l'intermédiaire des UAD. Ces unités sont acquises immédiatement et les charges de rémunération et les passifs connexes sont imputés au bénéfice net de la période au cours de laquelle les UAD sont attribuées. À la cessation du mandat d'un administrateur externe, AGF rachètera la totalité des UAD moyennant une somme au comptant ou d'actions égale à la valeur des actions de catégorie B sans droit de vote à la date de cessation du mandat pour un nombre correspondant d'UAD.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan et les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change moyen en vigueur pendant l'exercice. Les gains et pertes de change non réalisés et tous les gains et pertes réalisés sont constatés dans les charges hors exploitation, sauf pour les titres destinés à la vente, car les gains et pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans les AERE jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou abandonnés.

Les états financiers des filiales étrangères intégrées sont convertis selon la méthode temporelle. En vertu de cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments non monétaires d'actif sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice, sauf l'amortissement, qui est converti au même taux de change que les éléments d'actif connexes. Les gains et pertes de change sont portés au bénéfice net.

Les participations dans des sociétés associées étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes de change non réalisés sont présentés dans les AERE.

Impôts sur les bénéfices

AGF utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs tiennent compte des incidences fiscales futures prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur fiscale, et sont calculés en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer aux exercices au cours desquels il est prévu que les actifs et les passifs d'impôts futurs seront réalisés ou acquittés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est imputée aux résultats de la période durant laquelle le changement est pratiquement mis en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont constatés dans la mesure où l'on estime que leur réalisation est plus probable qu'improbable.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du bénéfice net applicable aux actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré quotidien d'actions en circulation. Le résultat dilué par action est calculé à partir du nombre moyen pondéré quotidien d'actions qui auraient été en circulation au cours de l'exercice si toutes les actions ordinaires potentielles avaient été émises au début de l'exercice, ou à la date d'attribution ou d'émission d'autres instruments potentiellement dilutifs, si elle est postérieure.

La méthode du rachat d'actions est employée pour déterminer le nombre supplémentaire d'actions qui auraient été en circulation si AGF avait utilisé le produit de l'exercice des options pour acquérir des actions.

Nouvelles normes comptables à venir

Transition aux Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA exige que toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes adoptent les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011. AGF adoptera les IFRS pour l'exercice 2012, à compter du 1^{er} décembre 2011. Les états financiers consolidés de l'exercice 2012 comprendront les résultats financiers de 2011, présentés de manière comparative selon les IFRS. AGF présentera ses résultats financiers pour le trimestre terminé le 29 février 2012 conformément aux IFRS, présentés de manière comparative selon les IFRS, et avec un bilan d'ouverture au 1^{er} décembre 2010.

Le projet de transition d'AGF aux IFRS progresse bien. Cependant, à l'heure actuelle, il n'est pas possible d'établir toutes les répercussions sur les états financiers d'AGF, étant donné les révisions prévues aux IFRS.

Note 2 Placements destinés à la vente et participation dans S&WHL

- a) La ventilation des placements destinés à la vente, abstraction faite des droits conservés dans la titrisation, se résume comme suit :

(en milliers de dollars) 30 novembre	2009	2008
Société de fiducie		
Titres de créance du gouvernement canadien ¹		
Fédéral	10 179 \$	10 233 \$
Provincial	350 664	45 767
Dépôts auprès d'institutions réglementées	86 487	83 498
Autres titres	83 426	28 992
	530 756	168 490
Gestion de placements		
Titres de créance du gouvernement canadien		
Fédéral	297	294
Fonds communs de placement		
AGF et autres	12 909	15 013
Titres de participation	6 518	4 638
	19 724	19 945
	550 480 \$	188 435 \$

¹ Comprend les placements émis ou garantis par le gouvernement canadien.

La ventilation des placements destinés à la vente de Fiducie AGF par échéance, abstraction faite des droits conservés dans la titrisation, se résume comme suit :

(en milliers de dollars) 30 novembre 2009	Cote de crédit	1 an ou moins	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Société de fiducie					
Titres de créance du gouvernement canadien					
Fédéral	AAA	10 179 \$	– \$	– \$	10 179 \$
Provincial	A à AAA	45 842	264 572	40 250	350 664
Dépôts auprès d'institutions réglementées	AA	–	86 487	–	86 487
Autres titres	AA élevé à AAA	83 426	–	–	83 426
		139 447 \$	351 059 \$	40 250 \$	530 756 \$

(en milliers de dollars) 30 novembre 2008	Cote de crédit	1 an ou moins	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Société de fiducie					
Titres de créance du gouvernement canadien					
Fédéral	AAA	– \$	10 233 \$	– \$	10 233 \$
Provincial	A élevé à AA faible	–	45 767	–	45 767
Dépôts auprès d'institutions réglementées	AA	–	83 498	–	83 498
Autres titres	AA élevé	76	28 916	–	28 992
		76 \$	168 414 \$	– \$	168 490 \$

Les placements destinés à la vente de Fiducie AGF s'entendent d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations des gouvernements provinciaux, de papiers commerciaux, de PCAA bancaires, de titres adossés à des crédits mobiliers (« TACM ») bancaires, de billets de dépôt, d'AB et d'OTV échéant dans plus de trois mois. Au 30 novembre 2009, les valeurs mobilières à taux variable et les valeurs mobilières à taux fixe ont représenté 114,7 M\$ (111,6 M\$ en 2008) et 416,1 M\$ (56,9 M\$ en 2008), respectivement, des placements destinés à la vente de Fiducie AGF. Les autres titres s'entendent de placements d'OTV de 29,7 M\$ (29,0 M\$ en 2008), de placements de TACM de 28,7 M\$ (néant en 2008) et de placements de PCAA de 25,0 M\$ (néant en 2008).

Les placements destinés à la vente de Gestion de placements dans les titres de créance du gouvernement canadien s'entendent d'un bon du Trésor à taux fixe échéant dans moins d'un an, avec une cote de crédit de AAA.

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, AGF n'a constaté aucune charge de dépréciation. Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2008, AGF a déterminé que le recul de la juste valeur d'un placement dans une société ouverte était durable. Par conséquent, AGF a constaté des charges de dépréciation de 2,3 M\$ avant impôts (2,0 M\$ après impôts).

- b) AGF détient une participation de 30,7 % dans S&WHL comptabilisée à la valeur de consolidation. Au 30 novembre 2009, la valeur comptable s'élevait à 90,4 M\$ (98,3 M\$ en 2008). Au cours des douze mois terminés le 30 novembre 2009, AGF a constaté 6,4 M\$ (10,3 M\$ en 2008) de produits et a reçu 5,8 M\$ (6,4 M\$ en 2008) sous forme de dividendes de S&WHL. La diminution de la valeur comptable de la participation dans S&WHL est surtout attribuable à la vigueur du dollar canadien par rapport à la livre sterling.

Note 3 Titrisation de prêts de Fiducie AGF

Le 30 mars 2007, Fiducie AGF a titrisé 263,6 M\$ de prêts-RER. Des flux de trésorerie de 252,9 M\$ ont été reçus à la titrisation et un gain de 8,0 M\$, déduction faite des frais d'opération de 0,1 M\$, a été enregistré. Au 30 novembre 2009, l'encours des prêts titrisés correspondait à 108,3 M\$ (166,6 M\$ en 2008).

Lorsque des prêts-RER sont titrisés en étant vendus à une fiducie de titrisation selon des modalités qui en cèdent le contrôle à un tiers, l'opération est comptabilisée comme une vente et les actifs de prêts connexes sont sortis du bilan consolidé. Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés. Les droits conservés, comptabilisés à la juste valeur, sont déterminés en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévus. Les gains ou les pertes à la vente de prêts sont portés immédiatement aux résultats. Le montant du gain ou de la perte est déterminé en évaluant la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus selon les meilleures estimations de la direction quant aux principales hypothèses – écart excédentaire, taux d'actualisation des coupons d'intérêt, pertes sur prêts prévues, taux de remboursement anticipé et durée de vie moyenne pondérée prévue des prêts-RER – qui sont proportionnelles aux risques courus. La juste valeur actuelle des droits conservés est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, comme il a été mentionné plus haut. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, des radiations de 4,1 M\$ (4,7 M\$ en 2008) ont été comptabilisées à titre de dépréciation durable.

AGF a inscrit des droits conservés de 40,4 M\$ (44,9 M\$ en 2008) constitués des éléments suivants : i) les droits sur les intérêts excédentaires futurs sur ces prêts-RER une fois que les investisseurs ayant investi dans la fiducie de titrisation auront touché le rendement auquel ils ont droit par contrat, lesquels droits sont évalués à 6,0 M\$ (12,4 M\$ en 2008), ii) un nantissement en espèces de 12,8 M\$ (12,0 M\$ en 2008) et iii) un nantissement excédentaire de 21,6 M\$ (20,5 M\$ en 2008).

Au 30 novembre 2009, les prêts douteux inclus dans le solde des prêts titrisés correspondaient à 0,2 M\$ (0,2 M\$ en 2008). Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2009, des prêts-RER titrisés de 2,6 M\$ (2,8 M\$ en 2008) ont été radiés.

Les droits conservés par AGF sont subordonnés aux droits des investisseurs. Le droit de recours des investisseurs et des fiducies de titrisation se limite aux droits conservés par la société. Pour les douze mois terminés le 30 novembre 2009, des flux de trésorerie de 5,8 M\$ (7,8 M\$ en 2008) ont été touchés relativement aux coupons d'intérêt de ces prêts titrisés. Le total des pertes constatées au titre de la titrisation pour les douze mois terminés le 30 novembre 2009 s'élève à 0,6 M\$ (perte de 0,3 M\$ en 2008), déduction faite de la perte de valeur des prêts titrisés.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les droits conservés se résument comme suit :

30 novembre	2009	2008
Écart excédentaire	4,7 % à 4,9 %	3,7 % à 3,9 %
Taux d'actualisation des coupons d'intérêt	7,5 %	7,5 %
Pertes sur prêts prévues	1,7 % à 2,0 %	1,0 % à 1,2 %
Taux de remboursement anticipé	16,3 % à 18,3 %	16,3 % à 18,3 %
Durée de vie moyenne pondérée prévue des prêts-RER	1,8 an	2,0 ans

Fiducie AGF a conservé des responsabilités liées à la gestion des prêts titrisés. Un passif lié à la gestion de 0,6 M\$ était inscrit au 30 novembre 2009 (1,1 M\$ en 2008). Ce montant représente les frais futurs estimatifs liés à la gestion des prêts titrisés. Pour les douze mois terminés le 30 novembre 2009, le montant amorti relatif au passif lié à la gestion s'est établi à 0,5 M\$ (0,7 M\$ en 2008).

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses économiques retenues ainsi que la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à deux variations défavorables de chacune des principales hypothèses au 30 novembre. Comme cette sensibilité est hypothétique, il ne faut pas s'y fier outre mesure. L'incidence de ces variations de la juste valeur des droits conservés a été calculée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés.

(en milliers de dollars) 30 novembre	Incidence sur la juste valeur des droits conservés	
	2009	2008
Taux d'actualisation		
+ 10 %	(37)\$	(109)\$
+ 20 %	(73)	(216)
Taux de remboursement anticipé		
+ 10 %	(54)\$	(208)\$
+ 20 %	(110)	(404)
Pertes sur prêts prévues		
+ 10 %	(331)\$	(328)\$
+ 20 %	(663)	(657)
Écart excédentaire		
- 10 %	(650)\$	(997)\$
- 20 %	(1 297)	(1 966)

Note 4 Activités abandonnées

Le 30 avril 2007, AGF a vendu la totalité d'Investmaster pour 6,8 M\$, comptabilisant un gain de 4,7 M\$ par suite de la vente. La contrepartie afférente à l'acquisition comprend un versement en trésorerie de 5,0 M\$ et deux billets à recevoir, totalisant 0,8 M\$ ou 1,8 M\$ au moment de la vente, de l'acheteur. Le 30 avril 2009, AGF a reçu un paiement de 0,4 M\$ ou 0,7 M\$ pour le premier billet exigible. Le deuxième billet de 0,4 M\$ est comptabilisé au poste « Comptes débiteurs » et est exigible le 30 avril 2010. La contrepartie conditionnelle est payable à AGF en 2010 si le fonds de roulement et les produits d'Investmaster atteignent certains niveaux. Aucune contrepartie conditionnelle n'a été versée à AGF en 2009.

Note 5 Acquisition de Highstreet Partners Limited

Le 1^{er} décembre 2006, AGF a acquis une participation de 79,9 % dans Highstreet Partners Limited (« Highstreet »). La contrepartie afférente à l'acquisition comprend un versement en trésorerie et l'émission d'actions de catégorie B sans droit de vote. Le 2 mars 2009, AGF a versé un montant final, abstraction faite de contrepartie conditionnelle, de 21,5 M\$ qui comprend un versement en trésorerie de 20,0 M\$ et l'émission de 188 444 actions de catégorie B sans droit de vote d'une valeur de 1,5 M\$. La contrepartie totale payée, y compris le coût d'acquisition et les intérêts théoriques, comprend un versement en trésorerie de 65,4 M\$ et l'émission de 629 443 actions de catégorie B sans droit de vote d'une valeur de 12,3 M\$. Une contrepartie conditionnelle, si la rentabilité de Highstreet atteint certains niveaux, de 0,7 M\$ a été comptabilisée à l'écart d'acquisition. Ce montant sera versé à la fin février 2010.

Note 6 Fiducie AGF

Comme principales activités, Fiducie AGF octroie des prêts immobiliers garantis et des prêts investissement et accepte des dépôts. Les détails afférents à ces activités se résument comme suit :

(en milliers de dollars) 30 novembre	Délai de modification contractuelle des taux				
	Taux variable	1 an ou moins	1 à 5 ans	2009	2008
Prêts hypothécaires	1 182 \$	428 431 \$	637 669 \$	1 067 282 \$	1 394 499 \$
Marges de crédit sur valeur immobilière (MCVI)	384 774	—	—	384 774	651 893
Total des prêts immobiliers garantis	385 956	428 431	637 669	1 452 056	2 046 392
Prêts investissement	2 172 302	2 758	2 376	2 177 436	2 411 968
Total des prêts	2 558 258	431 189	640 045	3 629 492	4 458 360
Moins la provision pour pertes sur prêts				(39 818)	(37 130)
Plus les commissions de vente reportées et commissions d'engagement, montant net				5 081	9 620
				3 594 755	4 430 850
Moins la partie échéant dans moins de un an				(537 683)	(606 844)
				3 057 072 \$	3 824 006 \$

- a) Prêts immobiliers garantis et prêts investissement
Le tableau présente le délai de modification contractuelle des taux d'intérêt sur l'encours. Au 30 novembre 2009, les remboursements du capital des prêts immobiliers et des prêts investissement échéant dans moins d'un an s'établissaient à 537,7 M\$ (606,8 M\$ en 2008).

Au 30 novembre 2009, le portefeuille de prêts hypothécaires de Fiducie AGF se composait d'une combinaison de prêts hypothécaires résidentiels à taux fixe et à taux variable. Le portefeuille avait un délai de modification des taux pondéré moyen de 1,8 an (2,0 ans en 2008) et un taux de rendement moyen pondéré de 6,6 % (7,1 % en 2008). Les prêts

hypothécaires assurés, abstraction faite de la provision pour pertes sur prêts, des commissions reportées et des resoumissions en cours, s'élevaient à 501,3 M\$ au 30 novembre 2009 (616,6 M\$ en 2008). Les MCVI s'élevaient à 384,8 M\$ au 30 novembre 2009, avec un taux d'intérêt moyen de 4,2 % (4,5 % en 2008). Les prêts investissement, abstraction faite des prêts-RER, s'élevaient à 1,7 G\$ au 30 novembre 2009, avec un taux d'intérêt moyen (basé sur le taux d'intérêt préférentiel) de 4,0 % (5,5 % en 2008). Les prêts-RER s'élevaient à 430,8 M\$ au 30 novembre 2009, avec un taux d'intérêt moyen de 5,3 % (6,6 % en 2008). Au 30 novembre 2009, le taux d'intérêt moyen des prêts investissement était de 4,3 % (5,8 % en 2008).

Les prêts hypothécaires et les MCVI sont garantis surtout par des biens immobiliers d'habitation. Les prêts investissement garantis s'élevaient à 1,7 G\$ (1,8 G\$ en 2008) et sont garantis surtout par le placement effectué

avec le produit initial du prêt. La valeur marchande du nantissement de ce prêt investissement s'élève à environ 1,4 G\$ (1,2 G\$ en 2008).

b) Prêts par province et par genre

La ventilation de la valeur totale et du nombre total des prêts par province et par genre se résume comme suit :

(en millions de dollars) 30 novembre 2009	Prêts hypothécaires assurés	Prêts hypothécaires ordinaires	Prêts investissement garantis	Prêts-RER	MCVI à recouvrer	Prêts finance	Total
Colombie-Britannique	9,9 \$	33,8 \$	326,9 \$	40,2 \$	37,5 \$	0,2 \$	448,5 \$
Alberta	59,5	147,9	208,3	43,7	280,6	1,4	741,4
Ontario	299,7	246,9	848,0	143,3	28,4	0,8	1 567,1
Québec	132,2	137,4	127,6	166,6	0,2	1,2	565,2
Autres	–	–	230,7	37,0	38,1	1,5	307,3
Valeur totale des prêts	501,3 \$	566,0 \$	1 741,5 \$	430,8 \$	384,8 \$	5,1 \$	3 629,5 \$

30 novembre 2009	Prêts hypothécaires assurés	Prêts hypothécaires ordinaires	Prêts investissement garantis	Prêts-RER	MCVI à recouvrer	Prêts finance	Total
Colombie-Britannique	58	141	4 830	4 637	170	148	9 984
Alberta	269	709	3 613	3 867	1 213	649	10 320
Ontario	1 964	1 505	13 551	16 946	168	336	34 470
Québec	750	935	2 354	16 374	4	552	20 969
Autres	–	–	3 350	3 419	265	837	7 871
Nombre total des prêts	3 041	3 290	27 698	45 243	1 820	2 522	83 614

(en millions de dollars) 30 novembre 2008	Prêts hypothécaires assurés	Prêts hypothécaires ordinaires	Prêts investissement garantis	Prêts-RER	MCVI à recouvrer	Prêts finance	Total
Colombie-Britannique	12,8 \$	48,2 \$	340,2 \$	57,8 \$	84,7 \$	0,6 \$	544,3 \$
Alberta	68,1	214,6	217,9	59,8	446,0	3,0	1 009,4
Ontario	388,3	335,9	879,9	216,1	60,9	2,0	1 883,1
Québec	147,4	179,2	132,5	208,1	0,3	2,6	670,1
Autres	–	–	240,1	48,5	60,0	2,9	351,5
Valeur totale des prêts	616,6 \$	777,9 \$	1 810,6 \$	590,3 \$	651,9 \$	11,1 \$	4 458,4 \$

30 novembre 2008	Prêts hypothécaires assurés	Prêts hypothécaires ordinaires	Prêts investissement garantis	Prêts-RER	MCVI à recouvrer	Prêts finance	Total
Colombie-Britannique	66	201	4 944	6 985	354	244	12 794
Alberta	327	997	3 735	5 551	1 990	1 020	13 620
Ontario	2 518	2 000	13 930	25 198	327	543	44 516
Québec	834	1 221	2 411	19 939	5	857	25 267
Autres	–	–	3 452	4 488	407	1 193	9 540
Nombre total des prêts	3 745	4 419	28 472	62 161	3 083	3 857	105 737

c) Prêts douteux

Un prêt est en souffrance lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts est arriéré. Les prêts sont classés comme prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il y a un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrement d'une partie ou de la totalité des intérêts ou du capital, ou lorsque le capital ou les intérêts sont en souffrance depuis 90 jours, sauf lorsque le prêt est bien garanti et en cours de recouvrement. Un prêt assuré par le gouvernement fédéral, un de ses organismes ou tout autre tiers est classé dans les prêts douteux lorsque le capital ou les intérêts sont en souffrance depuis 365 jours. Au 30 novembre 2009, les prêts douteux se chiffraient à 48,9 M\$ (45,4 M\$ en 2008) et à 33,8 M\$ (31,3 M\$ en 2008) déduction faite de la provision spécifique pour pertes sur prêts.

(en milliers de dollars)			
30 novembre		2009	2008
Prêts douteux			
Prêts hypothécaires assurés		7 002 \$	5 483 \$
Prêts hypothécaires ordinaires		35 523	33 628
Prêts investissement garantis		1 619	988
Prêts-RER		3 840	4 846
MCVI à recouvrer		931	478
		48 915 \$	45 423 \$

L'analyse chronologique des prêts se résume comme suit :

(en milliers de dollars)						
30 novembre 2009	Courant	1 à 29 jours	30 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts hypothécaires assurés	436 177 \$	28 504 \$	6 521 \$	3 204 \$	26 853 \$	501 259 \$
Prêts hypothécaires ordinaires	479 042	33 173	12 112	6 151	35 545	566 023
Prêts investissement garantis	1 722 616	12 713	3 550	1 011	1 619	1 741 509
Prêts-RER	420 096	6 023	1 785	1 329	1 560	430 793
MCVI à recouvrer	377 865	5 398	147	403	961	384 774
Prêts finance	5 134	–	–	–	–	5 134
	3 440 930 \$	85 811 \$	24 115 \$	12 098 \$	66 538 \$	3 629 492 \$

(en milliers de dollars)						
30 novembre 2008	Courant	1 à 29 jours	30 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts hypothécaires assurés	551 772 \$	29 567 \$	6 085 \$	3 313 \$	25 878 \$	616 615 \$
Prêts hypothécaires ordinaires	670 763	53 741	12 176	7 537	33 668	777 885
Prêts investissement garantis	1 790 788	15 284	2 220	1 510	790	1 810 592
Prêts-RER	574 049	9 958	4 435	1 120	752	590 314
MCVI à recouvrer	646 891	3 847	658	–	497	651 893
Prêts finance	11 061	–	–	–	–	11 061
	4 245 324 \$	112 397 \$	25 574 \$	13 480 \$	61 585 \$	4 458 360 \$

d) Prêts hypothécaires faisant l'objet d'une action en justice

Le tableau qui suit présente les prêts hypothécaires ordinaires faisant l'objet d'une action en justice, dont la demande de remboursement, le pouvoir de vente et la forclusion. Le tableau présente le solde des prêts hypothécaires faisant l'objet d'une action en justice pour l'exercice et les variations connexes au portefeuille, soit les ajouts, la quittance autre que celle des prêts hypothécaires vendus, les produits tirés de la quittance des prêts hypothécaires ayant fait l'objet de forclusion et la perte connexe, pour obtenir le solde des prêts hypothécaires faisant l'objet d'une action en justice.

(en milliers de dollars)

Exercices terminés les 30 novembre

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	44 987 \$	35 070 \$
Ajouts	59 404	46 140
Quittance autre que celle des prêts hypothécaires vendus	(27 126)	(27 336)
Produits tirés de la quittance des prêts hypothécaires ayant fait l'objet de forclusion	(23 117)	(7 352)
Perte sur quittance des prêts hypothécaires ayant fait l'objet de forclusion	(3 635)	(1 535)
	50 513 \$	44 987 \$

En outre, les prêts hypothécaires assurés faisant l'objet d'une action en justice s'élèvent à 33,8 M\$ (30,8 M\$ en 2008).

e) Provision pour pertes sur prêts

En 2008, suivant les résultats des indicateurs boursier et économique, AGF a révisé ses provisions spécifiques pour inclure les prêts en souffrance de un à 90 jours dans les prêts douteux. Pour plus de détails et pour la définition des provisions spécifiques et des provisions générales, se reporter à la note 1, « Provision pour pertes sur prêts ».

Les variations de la provision pour pertes sur prêts se résument comme suit :

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 30 novembre 2009

	Provisions spécifiques	Provisions générales	Total
Solde au début de l'exercice	14 163 \$	22 967 \$	37 130 \$
Montants radiés	(36 452)	–	(36 452)
Recouvrements	1 578	–	1 578
Provision pour pertes sur prêts	35 775	1 787	37 562
	15 064 \$	24 754 \$	39 818 \$
Ventilation par catégorie			
Prêts hypothécaires assurés	– \$	4 000 \$	4 000 \$
Prêts hypothécaires ordinaires	4 694	5 383	10 077
Prêts investissement garantis	3 832	4 354	8 186
Prêts-RER	6 463	10 102	16 565
MCVI à recouvrer	75	915	990
	15 064 \$	24 754 \$	39 818 \$

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 30 novembre 2008

	Provisions spécifiques	Provisions générales	Total
Solde au début de l'exercice	1 860 \$	15 277 \$	17 137 \$
Montants radiés	(11 258)	–	(11 258)
Recouvrements	877	–	877
Provision pour pertes sur prêts	22 684	7 690	30 374
	14 163 \$	22 967 \$	37 130 \$
Ventilation par catégorie			
Prêts hypothécaires ordinaires	5 404 \$	7 640 \$	13 044 \$
Prêts investissement garantis	1 310	4 527	5 837
Prêts-RER	7 449	9 171	16 620
MCVI à recouvrer	–	1 629	1 629
	14 163 \$	22 967 \$	37 130 \$

f) Dépôts de Fiducie AGF

(en milliers de dollars) 30 novembre	Échéance				2008
	À vue	1 an ou moins	1 à 5 ans	2009	
Dépôts	4 665 \$	1 879 571 \$	2 045 624 \$	3 929 860 \$	4 776 511 \$
Moins les commissions de vente reportées				(11 297)	(14 450)
Moins la partie échéant dans moins d'un an				(1 884 235)	(2 486 635)
Dépôts à long terme				2 034 328 \$	2 275 426 \$

Au 30 novembre 2009, les dépôts se composaient principalement de CPG avec une durée moyenne pondérée de 1,4 an (1,4 an en 2008) et un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,60 % (4,22 % en 2008). Environ 15,3 % (11,7 % en 2008) des dépôts viennent à échéance dans moins de 90 jours.

g) Swaps de taux d'intérêt

Afin de protéger sa position contre les fluctuations des taux d'intérêt, Fiducie AGF a conclu des swaps de taux d'intérêt avec quatre banques à charte canadiennes, comme il est indiqué ci-après. Ces swaps, qui expirent entre décembre 2009 et octobre 2014, prévoient l'échange du taux moyen des AB à un mois ou à trois mois contre un taux d'intérêt fixe. Les swaps désignés comme instruments de couverture à la juste valeur des dépôts sont utilisés par Fiducie AGF aux fins de rapprochement du bilan et pour atténuer la volatilité du montant net des intérêts créditeurs. Au 30 novembre 2009, le montant

nominal global des swaps s'élevait à 2,3 G\$ (3,2 G\$ en 2008). La juste valeur globale des swaps, soit le montant qu'aurait reçu Fiducie AGF si les swaps avaient été liquidés au 30 novembre 2009, s'élevait à 55,7 M\$ (85,0 M\$ en 2008). Pour les douze mois terminés le 30 novembre 2009, la partie inefficace des variations cumulées des justes valeurs dans les relations de couverture constatée dans les états consolidés des résultats s'est chiffrée à une perte de 0,9 M\$ (gain de 3,1 M\$ en 2008), car elle se rapporte aux relations de couverture de juste valeur.

Montant nominal du swap (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	Date d'échéance	Taux d'intérêt fixe touché
230 000 \$	209 \$	2009	0,70 % à 4,22 %
985 000	17 545	2010	0,71 % à 5,05 %
695 000	24 952	2011	0,85 % à 5,08 %
305 000	11 687	2012	1,60 % à 5,01 %
35 000	686	2013	2,37 % à 2,71 %
30 000	573	2014	2,70 % à 2,82 %

Note 7 Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

30 novembre	2009			2008			
(en milliers de dollars)	Valeur comptable nette à l'ouverture	Amortissement	Valeur comptable nette à la clôture	Valeur comptable nette à l'ouverture	Amortissement	Dépréciation	Valeur comptable nette à la clôture
Contrats avec des clients							
Gestion des investissements							
Magna Vista	1 724 \$	1 724 \$	– \$	19 788 \$	2 574 \$	15 490 \$	1 724 \$
Doherty & Associates	1 650	164	1486	9 618	868	7 100	1 650
Cypress Capital Management Limited	5 115	483	4632	21 993	1 900	14 978	5 115
ING Gestion de placements inc., actif des fonds communs de placement	1 844	501	1 343	2 270	426	–	1 844
Highstreet	8 450	1 690	6 760	12 136	2 023	1 663	8 450
	18 783 \$	4 562 \$	14 221 \$	65 805 \$	7 791 \$	39 231 \$	18 783 \$

En 2008, par suite du fléchissement des marchés boursiers mondiaux, et conformément à ses conventions comptables, AGF a soumis à un test de dépréciation les contrats avec des clients.

La détermination de la recouvrabilité des contrats avec des clients repose sur une estimation des flux de trésorerie non actualisés, et le calcul de la dépréciation repose sur le montant égal à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. Dans le cadre du test de dépréciation, AGF a mis à jour les hypothèses et les estimations de ses flux de trésorerie futurs, y compris des facteurs tels que les contrats avec des clients existants depuis la date d'achat, les marges, la conjoncture et la durée de vie utile des actifs. Selon le test, AGF a conclu que les immobilisations incorporelles afférentes à certains contrats avec des clients n'étaient pas entièrement recouvrables. Par conséquent, AGF a constaté des charges de dépréciation de 39,2 M\$ au bénéfice (28,6 M\$ déduction faite des impôts) pour l'exercice terminé le 30 novembre 2008.

En 2009, AGF a déterminé qu'aucun événement ne justifiait un test de dépréciation des contrats avec des clients. Par conséquent, AGF a conclu que les contrats avec des clients sont entièrement recouvrables et n'a pas constaté des charges de dépréciation en 2009.

(en milliers de dollars)	2009	2008
Exercices terminés les 30 novembre		
Écart d'acquisition		
Solde d'ouverture	172 985 \$	180 058 \$
Dépréciation liée à Gestion des investissements Magna Vista	–	(7 073)
Acquisition de Highstreet (note 5)	723	–
	173 708 \$	172 985 \$

En 2009, AGF a déterminé qu'un montant final relatif à une contrepartie conditionnelle de 0,7 M\$ sera versé à Highstreet à la fin de février 2010. Par conséquent, l'écart d'acquisition a augmenté de 0,7 M\$.

Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2009, AGF a soumis à un test de dépréciation les contrats de gestion, les marques de commerce et l'écart d'acquisition, et a déterminé qu'aucune réduction de valeur n'était requise. Par conséquent, la valeur comptable des contrats de gestion, des marques de commerce et de l'écart d'acquisition n'a pas changé durant l'exercice.

En 2008, AGF a déterminé que la valeur comptable de l'unité d'exploitation Gestion des investissements Magna Vista (« Magna Vista ») excédait sa juste valeur, dénotant une dépréciation de l'écart d'acquisition. AGF a constaté des charges de dépréciation de 7,1 M\$, d'après la différence entre la valeur comptable de l'écart d'acquisition et la juste valeur des actifs et des passifs de Magna Vista.

Note 8 Immobilisations corporelles et logiciels

(en milliers de dollars) 30 novembre 2009	Valeur comptable nette à l'ouverture	Ajouts nets (cessions)	Amortissement	Valeur comptable nette à la clôture
Mobilier et matériel	3 712 \$	(277)\$	447 \$	2 988 \$
Améliorations locatives	7 104	386	2 501	4 989
Matériel informatique	3 999	409	1 520	2 888
Logiciels	4 608	1 607	2 953	3 262
	19 423 \$	2 125 \$	7 421 \$	14 127 \$

(en milliers de dollars) 30 novembre 2008	Valeur comptable nette à l'ouverture	Ajouts nets	Amortissement	Valeur comptable nette à la clôture
Mobilier et matériel	3 595 \$	1 058 \$	941 \$	3 712 \$
Améliorations locatives	6 401	3 187	2 484	7 104
Matériel informatique	4 983	597	1 581	3 999
Logiciels	5 833	1 911	3 136	4 608
	20 812 \$	6 753 \$	8 142 \$	19 423 \$

Note 9 Autres actifs

(en milliers de dollars) 30 novembre	2009	2008
Autres actifs		
Partie à long terme des dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt	40 637 \$	72 352 \$
Autres	3 321	1 920
	43 958 \$	74 272 \$

La partie à court terme des dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt est comptabilisée au poste « Comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres passifs ». Au 30 novembre 2009, la valeur de la partie à court terme s'élevait à 15,0 M\$ (12,7 M\$ en 2008). Pour plus de détails sur les dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, se reporter à la note 6 g). Pour plus de détails sur les instruments dérivés d'AGF, se reporter à la note 22.

Note 10 Dette à long terme

(en milliers de dollars) 30 novembre	2009	2008
Facilité de crédit à terme renouvelable	156 731 \$	123 740 \$
Paiement exigible lié à l'acquisition de Highstreet (note 5)	—	21 171
	156 731	144 911
Moins la partie inscrite dans le passif à court terme	13 083	21 171
	143 648 \$	123 740 \$

- a) **Crédit à terme renouvelable**
AGF a obtenu une facilité de crédit à terme renouvelable d'une durée de trois ans, basée sur le taux d'intérêt préférentiel, d'un maximum de 300,0 M\$ (300,0 M\$ au 30 novembre 2008), auprès d'une banque à charte canadienne. Aux termes de la convention de crédit, AGF peut se prévaloir du crédit renouvelable au moyen d'avances directes ou d'AB. Le crédit renouvelable est disponible en tout temps pour une période de 364 jours de la date de l'emprunt (la « période d'engagement »). La période d'engagement actuelle se termine le 31 juillet 2010.

Cependant, AGF peut demander dans les 75 à 90 jours précédant la fin de la période d'engagement la reprise de l'échéance de trois ans à compter de la fin de la période d'engagement alors en cours. Si la période d'engagement n'est pas renouvelée, le prêt sera automatiquement converti en facilité de crédit à terme d'une durée de deux ans. Le solde de l'emprunt doit être remboursé sur deux ans par trimestrialités minimales correspondant à au moins un douzième du capital impayé et le solde doit être remboursé à la fin du terme. Au 30 novembre 2009, AGF avait prélevé 156,7 M\$ (123,7 M\$ au 30 novembre 2008) sur la facilité sous forme d'AB de sept à 31 jours à un taux d'intérêt réel moyen de 2,1 % par année (2,9 % au 30 novembre 2008).

La sûreté des emprunts bancaires comprend un lien spécifique sur les frais de gestion payables par les fonds communs de placement (sous réserve des liens actuels des sociétés en commandite apparentées) pour lesquels AGF agit à titre de société de gestion, et un gage à titre de garantie d'éléments d'actif par AGF et par certaines filiales, y compris Placements AGF Inc. et Société financière 20/20.

- b) Paiement exigible lié à l'acquisition de Highstreet
Le 1^{er} décembre 2006, AGF a acquis une participation de 79,9 % dans Highstreet (note 5). Le 2 mars 2009, un paiement de 21,5 M\$ a été versé. Le paiement comprend un montant en trésorerie de 20,0 M\$ et l'émission de 188 444 actions de catégorie B sans droit de vote d'une valeur de 1,5 M\$. En outre, une contrepartie conditionnelle de 0,7 M\$ sera versée en 2010, se reporter à la note 5.

Note 11 Autres passifs à long terme

(en milliers de dollars) 30 novembre	2009	2008
Autres passifs à long terme		
Partie à long terme des dérivés utilisés pour gérer les variations de la rémunération à base d'actions	1 498 \$	6 744 \$
Passifs à long terme relatifs à la rémunération	11 637	8 112
Partie à long terme d'Avantage Éléments	3 487	3 808
Autres	53	764
	16 675 \$	19 428 \$

La partie à court terme des dérivés utilisés pour gérer les variations de la rémunération à base d'actions est comptabilisée au poste « Comptes créditeurs et charges à payer ». Au 30 novembre 2009, la valeur de la partie à court terme s'élevait à 2,4 M\$ (1,0 M\$ en 2008). Le 3 décembre 2009, AGF a réglé avec sa contrepartie 91 225 unités d'actions pour un montant nominal de 2,7 M\$ selon la juste valeur au 30 novembre 2009. Le solde du montant nominal des dérivés utilisés pour gérer les charges de rémunération à base d'actions au 30 novembre 2009, y compris l'incidence de cette opération, était de 6,2 M\$, ou 208 731 unités d'actions, et vient à échéance en 2010. Pour plus de détails sur les instruments dérivés d'AGF, se reporter à la note 22.

La partie à court terme du passif d'Avantage Éléments est comptabilisée au poste « Comptes créditeurs et charges à payer ». Au 30 novembre 2009, la valeur de la partie à court terme s'élevait à 5,3 M\$ (4,0 M\$ en 2008).

Note 12 Financement des sociétés en commandite

Avant 2005, AGF finançait certaines commissions de vente reportées au moyen de sociétés en commandite (« SC »). AGF doit payer à ces SC des frais annuels allant de 0,45 % à 0,90 % de la valeur liquidative des titres à FR. Ces obligations sont en vigueur tant que ces titres à FR demeurent en cours, sauf pour certaines SC pour lesquelles l'obligation prend fin à diverses dates entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2020. Pour certaines SC, l'obligation est garantie par les contrats de gestion de fonds communs de placement de la société jusqu'à concurrence d'un montant précis.

AGF est responsable de la gestion et de l'administration des SC. Ces services sont offerts dans le cours normal des affaires et ils sont comptabilisés au montant de la contrepartie convenue entre les parties. Les frais touchés en 2009 se sont élevés à 0,3 M\$ (0,3 M\$ en 2008). Au 30 novembre 2009, la valeur liquidative des titres à FR financés par les SC s'élevait à 0,7 G\$ (0,8 G\$ en 2008).

Note 13 Impôts sur les bénéfices

a) Le taux d'imposition effectif de la société lié aux activités poursuivies se résume comme suit :

Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Taux d'imposition des sociétés canadiennes	32,8 %	33,5 %
Réduction nette des impôts sur les bénéfices	(8,4)	(13,8)
Écart des taux sur les bénéfices des filiales	(8,3)	(12,1)
Amortissement des contrats avec des clients et des relations clients	0,2	4,1
Revenus de placement exonérés d'impôt	(1,2)	(2,1)
Autres	0,8	(0,7)
Taux d'imposition effectif	15,9 %	8,9 %

b) Les incidences fiscales des écarts temporaires qui ont donné lieu aux passifs et actifs d'impôts futurs se résument comme suit :

(en milliers de dollars)
30 novembre

	2009	2008
Passif d'impôts futurs		
Commissions de vente reportées	(75 427) \$	(92 901) \$
Produits comptabilisés d'avance	497	838
Fraction non amortie du coût en capital supérieur à la valeur comptable	4 969	4 057
Report de perte en avant	10 236	7 928
Charges déductibles ou gain à constater dans des périodes futures	6 026	6 708
Provision pour pertes sur prêts	6 618	7 188
Titrisation de prêts-RER	(7 819)	(7 881)
Charges reportées	(5 309)	(6 732)
Écart d'acquisition et contrats de gestion	(100 145)	(117 241)
Participations	945	1 493
Autres	(9 690)	(990)
	(169 099)	(197 533)
Moins la tranche à court terme	22 190	26 240
Passif d'impôts futurs de la tranche à long terme	(146 909) \$	(171 293) \$

c) Au 30 novembre 2009, certaines filiales d'AGF avaient cumulé des pertes autres que pertes en capital totales d'environ 27,4 M\$ (10,1 M\$ en 2008) et des pertes en capital de 17,3 M\$ (15,6 M\$ en 2008) qui peuvent être utilisées pour réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs. Ces reports de perte fiscale en avant expirent comme suit :

27,4 M\$ de pertes autres que pertes en capital	2014 à 2029
17,3 M\$ de pertes en capital	sans limite de temps

d) Une réduction du taux d'imposition ontarien des bénéfices des sociétés qui passera de 14 % à 10 % d'ici le 1^{er} juillet 2012 était pratiquement en vigueur en novembre 2009. Par conséquent, pour les douze mois terminés le 30 novembre 2009, AGF a comptabilisé une baisse nette de 9,8 M\$ du passif d'impôts sur les bénéfices futurs.

Une réduction du taux d'imposition fédéral des bénéfices des sociétés qui passera de 18,5 % à 15,0 % d'ici le 1^{er} janvier 2012 était pratiquement en vigueur en décembre 2007. Par conséquent, pour les douze mois terminés le 30 novembre 2008, AGF a comptabilisé une baisse de 19,5 M\$ du passif d'impôts sur les bénéfices futurs.

Une réduction du taux d'imposition fédéral des bénéfices des sociétés qui passera de 19,0 % à 18,5 % d'ici le 1^{er} janvier 2011 était pratiquement en vigueur en juin 2007. Par conséquent, pour les douze mois terminés le 30 novembre 2008, AGF a comptabilisé une baisse de 2,4 M\$ du passif d'impôts sur les bénéfices futurs.

Note 14 Capital-actions

a) Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé d'AGF se compose d'un nombre illimité d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Les actions de catégorie B sans droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto.

b) Évolution au cours des exercices

L'évolution du capital-actions se résume comme suit :

Exercices terminés les 30 novembre	2009		2008	
	Actions	Valeur comptable	Actions	Valeur comptable
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)				
Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote	57 600	– \$	57 600	– \$
Actions de catégorie B sans droit de vote				
Solde au début de l'exercice	88 480 104	431 897 \$	88 922 157	421 923 \$
Émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	239 352	2 627	211 914	4 618
Options sur actions exercées	189 500	2 552	130 150	5 121
Émises à l'acquisition de Highstreet (note 5)	188 444	1 536	215 883	5 116
Rachetées à des fins d'annulation	–	–	(1 000 000)	(4 881)
Solde à la fin de l'exercice	89 097 400	438 612 \$	88 480 104	431 897 \$

c) Rachat à des fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote

AGF a obtenu l'approbation réglementaire relative au rachat à des fins d'annulation, de temps à autre, d'un certain nombre de ses actions de catégorie B sans droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre entité autorisée par la Bourse de Toronto). Aux termes de cette offre publique de rachat, AGF peut racheter jusqu'à concurrence de 10 % des actions en circulation détenues dans le public à la date de réception de l'approbation réglementaire ou jusqu'à concurrence de 7 108 630 actions d'ici le 25 février 2010. Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2008, 1 000 000 d'actions de catégorie B sans droit de vote ont été rachetées au coût de 7,8 M\$ et l'excédent de 2,9 M\$ du coût de rachat sur la valeur comptable des actions annulées a été porté en diminution des bénéfices non répartis. Ces actions ont été négociées et réglées en novembre 2008 pour être ensuite annulées en décembre 2008. En 2009, AGF n'a racheté aucune action.

Note 15 Rémunération et autres paiements à base d'actions

a) Régimes d'options sur les actions

AGF offre des régimes d'options sur actions à l'intention des membres de la haute direction aux termes desquels des options sur actions visant l'achat, au total, d'un maximum de 3 854 052 actions de catégorie B sans droit de vote (4 094 002 actions en 2008) auraient pu être attribuées au 30 novembre 2009. Le prix d'exercice des options sur actions attribuées n'est pas moindre que le cours des actions de catégorie B sans droit de vote immédiatement avant la date d'attribution. Les options sur actions sont acquises par les membres à raison de 25 % à 33 % de leur attribution par année ou, dans certains cas, elles sont entièrement acquises à l'échéance de l'option.

L'évolution des options sur actions durant les exercices 2009 et 2008 se résume comme suit :

Exercices terminés les 30 novembre	2009		2008	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options sur actions de catégorie B sans droit de vote				
Solde au début de l'exercice	6 576 948	16,59 \$	4 268 765	22,50 \$
Options attribuées	797 000	16,82	2 721 000	8,45
Options annulées/échues	(557 050)	21,04	(282 667)	26,24
Options exercées	(189 500)	13,36	(130 150)	19,08
Solde à la fin de l'exercice	6 627 398	16,34 \$	6 576 948	16,59 \$

Les renseignements afférents aux options sur actions en cours au 30 novembre 2009 se résument comme suit :

Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
8,01 \$ à 15,00 \$	2 597 300	5,9 ans	8,24 \$	623 073	8,24 \$
15,01 \$ à 25,00 \$	2 778 117	4,0	18,10	1 938 617	18,54
25,01 \$ à 35,00 \$	1 239 249	4,5	29,16	747 312	28,50
35,01 \$ à 45,00 \$	12 732	4,3	35,70	6 366	35,70
	6 627 398	4,9	16,34 \$	3 315 368	18,88 \$

Les options sur actions en cours expirent entre décembre 2009 et novembre 2016.

En 2009, AGF a attribué 797 000 options sur actions (2 721 000 en 2008) et a comptabilisé des charges de rémunération et un surplus d'apport afférent aux options attribuées de 2,9 M\$ (4,8 M\$ en 2008). La juste valeur des options attribuées durant 2009 est estimée à 3,77 \$ par action (entre 0,57 \$ et 3,19 \$ par action en 2008), selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes. Les hypothèses suivantes ont permis de déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution :

Taux d'intérêt sans risque	2,79 %
Rendement prévu de l'action	5,98 %
Volatilité prévue du cours de l'action	41,30 %
Durée de l'option	5 ans

b) Régime d'achat d'actions
Les cotisations d'AGF sont comptabilisées à titre de charges de personnel. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, ces charges se sont établies à 0,5 M\$ (1,3 M\$ en 2008).

c) Régime d'unités d'actions à participation restreinte (« UAPR ») et régime d'unités d'actions liées au rendement (« UALR »)

L'évolution des unités d'actions durant les exercices 2009 et 2008 se résume comme suit :

Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Nombre d'unités d'action		
En cours au début de l'exercice		
Non acquises	680 889	345 257
Émises		
Répartition initiale	151 886	340 698
Au lieu de dividendes	55 734	15 858
Réglées au comptant	(59 219)	(482)
Frappées d'extinction ou annulées	(143 428)	(20 442)
En cours à la fin de l'exercice	685 862	680 889

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les charges de rémunération liées à ces unités d'actions étaient de 1,5 M\$ (0,7 M\$ en 2008). Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2008, AGF a déterminé qu'il serait improbable que les membres de la haute direction puissent satisfaire certains critères de rendement pour se faire attribuer des UALR. Par conséquent, des passifs connexes de 1,1 M\$ ont fait l'objet d'une contre-passation. AGF a conclu des swaps pour fixer les charges de rémunération de certaines UAPR et UALR. Au 30 novembre 2009, AGF a couvert économiquement 243 861 unités d'actions (91 549 en 2008) à un coût fixe de 29,73 \$ (32,35 \$ en 2008).

- d) Régime d'unités d'actions différées (« UAD »)
Il n'y a pas de rémunération non constatée liée aux UAD des administrateurs externes, car ces UAD sont acquises immédiatement à la date d'attribution. Au 30 novembre 2009, 43 150 UAD (24 394 en 2008) étaient en cours. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les charges de rémunération liées à ces UAD étaient de 0,5 M\$ (0,1 M\$ en 2008).

Note 16 Résultat par action

Le calcul du résultat par action de base et dilué ainsi que le calcul du résultat par action de base et dilué tirés des activités poursuivies se résument comme suit :

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)		
Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Numérateur		
Bénéfice net de l'exercice	97 694 \$	128 592 \$
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	88 845 141	89 321 964
Effet dilutif des options sur actions des employés	815 703	2 011 980
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	89 660 844	91 333 944
Résultat par action		
De base	1,10 \$	1,44 \$
Dilué	1,09 \$	1,41 \$

Note 17 Contrats avec les fonds communs de placement

AGF agit à titre de société de gestion des fonds AGF et elle touche des frais de gestion et de conseils des fonds AGF, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds et AGF. En échange, AGF assure la gestion des fonds, fournit des conseils en placement et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds. La quasi-totalité des frais de gestion et de conseils d'AGF touchés en 2009 et en 2008 provenait des fonds AGF. Au 30 novembre 2009, AGF avait une créance de 34,6 M\$ (35,2 M\$ en 2008) sur les fonds AGF. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds AGF qui sont des fiducies de fonds communs de placement.

Les coûts globaux des services aux porteurs de parts pris en charge et les frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice au nom des fonds ont totalisé environ 15,0 M\$ (12,7 M\$ en 2008).

Note 18 Opérations entre apparentés

AGF a conclu certaines opérations avec des entités ou des cadres supérieurs qui sont des administrateurs d'AGF. En 2009, le montant global payé par AGF à ces apparentés s'est élevé à 0,1 M\$ (0,1 M\$ en 2008).

Note 19 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

- a) Les variations du fonds de roulement hors trésorerie lié à l'exploitation se résument comme suit :

(en milliers de dollars)		
Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	(7 662) \$	2 212 \$
Diminution des autres actifs	6 822	16 898
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(21 625)	42 524
Augmentation des dépôts et autres passifs	5 850	11 085
	(16 615) \$	72 719 \$

- b) Versements d'impôts sur les bénéfices et versements d'intérêts :

(en milliers de dollars)		
Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Versements d'impôts sur les bénéfices	54 996 \$	49 758 \$
Versements d'intérêts	112 376	190 186
	167 372 \$	239 944 \$

Note 20 Montant net des intérêts créditeurs de Fiducie AGF

La ventilation du montant net des intérêts créditeurs se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		
Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008
Intérêts créditeurs de Fiducie AGF		
Intérêts sur les prêts	211 253 \$	270 762 \$
Intérêts sur les placements	14 951	32 219
	226 204	302 981
Intérêts débiteurs de Fiducie AGF		
Intérêts sur les dépôts	175 367	200 901
Intérêts créditeurs liés aux couvertures	(68 532)	(18 583)
Autres intérêts débiteurs	23 120	23 790
	129 955	206 108
Intérêts créditeurs de Fiducie AGF, montant net	96 249 \$	96 873 \$

Note 21 Gestion des fonds propres

Les objectifs d'AGF à l'égard de la gestion des fonds propres sont :

- > d'offrir des rendements aux actionnaires par le biais de versements de dividendes, de rachats d'actions de catégorie B sans droit de vote et de l'utilisation raisonnable de l'effet de levier;
- > d'assurer que Fiducie AGF maintient un niveau de fonds propres pour protéger suffisamment les déposants et pour être conforme aux exigences réglementaires de son principal organisme de réglementation, le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »).

Nos fonds propres s'entendent des capitaux propres. Le comité des fonds propres d'AGF est responsable de la gestion des fonds propres. Le conseil d'administration d'AGF surveille les politiques et la gestion des fonds propres de la société. AGF révisé son plan d'immobilisations quinquennal chaque année.

En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires considérables dans les territoires où elles sont inscrites et où elles exercent leurs activités. Le montant cumulatif minimum de fonds propres réglementaires pour l'ensemble de nos activités de gestion de placements est d'environ 6,0 M\$.

Les exigences à l'égard des fonds propres réglementaires de Fiducie AGF sont conformes aux lignes directrices établies par le BSIF et sont fondées sur des normes afférentes aux fonds

propres pondérés en fonction du risque établies par la Banque des règlements internationaux (« BRI »). Depuis le 1^{er} janvier 2008, Fiducie AGF surveille ses fonds propres réglementaires selon le cadre des fonds propres réglementaires pondérés en fonction du risque (« Bâle II ») de la BRI. En vertu des normes de la BRI, Fiducie AGF doit maintenir des fonds propres de première catégorie et un ratio des fonds propres d'au moins 4 % et 8 %, respectivement. Au 30 novembre 2009, Fiducie AGF respectait ces exigences. En outre, le BSIF a prescrit un ratio actif-fonds propres. Au 30 novembre 2009, Fiducie AGF respectait ce ratio.

Le ratio des fonds propres cible est présenté chaque année dans le plan d'immobilisations et tient compte du niveau d'actif pondéré en fonction du risque attendu et des initiatives de gestion des fonds propres prévues. Le ratio des fonds propres réglementaires est présenté chaque mois à la direction. Des rapports de suivi sur le ratio des fonds propres réglementaires sont fournis chaque trimestre au conseil d'administration de Fiducie AGF.

Les fonds propres réglementaires de Fiducie AGF se résument comme suit :

(en milliers de dollars, sauf les actifs pondérés en fonction des risques qui sont en millions de dollars) 30 novembre	Bâle II	
	2009	2008
Actifs pondérés en fonction des risques ¹		
Risque de crédit	1 754,8 \$	2 244,3 \$
Risque opérationnel	216,6	172,6
Total des actifs pondérés en fonction des risques	1 971,4 \$	2 416,9 \$
Fonds propres de première catégorie		
Actions ordinaires	82 768 \$	82 768 \$
Surplus d'apport	1 476	1 338
Bénéfices non répartis	120 646	101 432
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	64 000	64 000
Moins la titrisation et autres	(11 378)	(15 567)
	257 512	233 971
Fonds propres de deuxième catégorie		
Débitures subordonnées	109 500	109 500
Provisions générales	15 355	19 638
Moins la titrisation et autres	(6 902)	(8 295)
	117 953	120 843
Total des fonds propres	375 465 \$	354 814 \$

¹ Fiducie AGF utilise l'approche indicateur de base afin de déterminer le risque opérationnel – soit 15 % de la moyenne du montant net des intérêts créditeurs et d'autres produits des trois derniers exercices, abstraction faite des gains ou des pertes sur les placements. L'équivalent pondéré en fonction des risques s'obtient en multipliant les fonds propres réglementaires pour le risque opérationnel par 12,5.

Hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur à trois niveaux qui se résume comme suit :

Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)

Ce niveau s'entend de titres de participation cotés aux principales Bourses, de placements dans les fonds communs de placement AGF, de dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes et irlandaises, ainsi que de dépôts à terme et de dépôts bancaires. La juste valeur des instruments cotés sur des marchés actifs est fondée sur les prix cotés pour des opérations régulières et récentes qui ont eu lieu.

Techniques d'évaluation qui font appel à des données observables (niveau 2)

Ce niveau s'entend d'instruments dérivés auprès des principales banques à charte canadiennes, ainsi que de placements détenus par Fiducie AGF, soit des papiers commerciaux, des PCAA bancaires et des OTV. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement. Fiducie AGF évalue ses placements surtout selon l'évaluation à la valeur du marché fournie par une contrepartie, les principales institutions financières ou firmes de courtage avec lesquelles Fiducie AGF fait affaire.

La juste valeur des dérivés utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt s'obtient en déterminant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus selon la courbe des taux des échanges financiers sur AB. Puisque la courbe des taux des échanges financiers sur AB est une donnée observable, l'instrument financier est du niveau 2.

La valeur comptable des instruments financiers évalués à la juste valeur selon la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur au 30 novembre 2009 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)
30 novembre 2009

	Instruments financiers évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	274 870 \$	– \$	– \$	274 870 \$
Placements	19 724	530 756	–	550 480
Droits conservés dans la titrisation	–	–	40 448	40 448
Dérivés	–	55 652	–	55 652
Total des actifs financiers	294 594 \$	586 408 \$	40 448 \$	921 450 \$
Dérivés	– \$	3 900 \$	– \$	3 900 \$
Total des passifs financiers	– \$	3 900 \$	– \$	3 900 \$

Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2009, il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 selon la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur.

La juste valeur des dérivés utilisés pour gérer les variations de la rémunération à base d'actions s'obtient en multipliant le solde du prix initial du swap moins la valeur marchande des actions de catégorie B sans droit de vote à la date d'évaluation par le nombre total d'actions en circulation. Le prix initial correspond au prix convenu au moment d'établir le swap, rajusté pour tenir compte des dividendes réinvestis par le porteur d'actions. Puisque la valeur marchande des actions de catégorie B sans droit de vote est une donnée observable, l'instrument financier est du niveau 2.

Techniques d'évaluation qui font appel à des données importantes non observables (niveau 3)

Ce niveau s'entend de droits conservés dans la titrisation. Les instruments du niveau 3 possèdent une ou des données non observables qui ont une incidence importante sur la juste valeur de l'instrument ou sur le gain ou la perte de l'instrument. Les droits conservés dans la titrisation, comptabilisés à la juste valeur, sont déterminés en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévus. Le modèle pour déterminer les flux de trésorerie prévus tient compte des pertes sur prêts prévues, des taux de remboursement anticipés, du taux d'escompte et de l'écart excédentaire. Les pertes sur prêts prévues et les taux de remboursement anticipés reposent surtout sur le rendement historique du portefeuille, tandis que le taux d'escompte et l'écart excédentaire reposent sur le rendement du portefeuille et sur l'évaluation par la direction de l'incidence du marché et de facteurs économiques sur les flux de trésorerie prévus.

Le rapprochement entre les données évaluées à la juste valeur du niveau 3 aux 30 novembre 2009 et 2008 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	Données évaluées à la juste valeur du niveau 3	
	Droits conservés dans la titrisation	
Solde au 30 novembre 2008		44 947 \$
Accroissement du bénéfice		3 021
Rentrées de trésorerie, déduction faite des radiations		(3 234)
Dépréciation de la titrisation		(4 085)
Pertes non réalisées constatées dans les AERE		(201)
Solde au 30 novembre 2009		40 448 \$

Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La juste valeur estimative des instruments financiers d'AGF non évalués à la juste valeur constatés dans les bilans consolidés se résume comme suit :

(en milliers de dollars) 30 novembre	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Comptes débiteurs	80 968 \$	80 968 \$	76 316 \$	76 316 \$
Prêts immobiliers garantis et prêts investissement	3 594 755	3 611 473	4 430 850	4 467 638
Autres actifs	3 321	3 321	1 920	1 920
Total des actifs financiers	3 679 044 \$	3 695 762 \$	4 509 086 \$	4 545 874 \$
Comptes créditeurs et charges à payer	281 641 \$	281 641 \$	301 390 \$	301 390 \$
Dette à long terme	156 731	156 731	144 911	144 911
Dépôts	3 918 563	3 963 517	4 762 061	4 757 379
Autres passifs à long terme	15 177	15 177	12 684	12 684
Total des passifs financiers	4 372 112 \$	4 417 066 \$	5 221 046 \$	5 216 364 \$

Pour les comptes débiteurs, les autres actifs, les comptes créditeurs et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme, la valeur comptable représente une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les prêts immobiliers garantis, les prêts investissement, les prêts-RER, les MCVI à recouvrer et les prêts finance sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts et des charges payées d'avance connexes. La juste valeur des prêts hypothécaires et des dépôts est déterminée en fonction de la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés des prêts et des dépôts. Le taux d'escompte utilisé correspond aux taux courants du marché pour les prêts et pour les dépôts avec des échéances résiduelles et des caractéristiques semblables. Pour tous les autres genres de prêts, la valeur comptable représente une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des taux d'intérêt variables de ces prêts.

Gestion des risques

Dans le cours normal des activités, AGF s'expose, de par son utilisation d'instruments financiers, à divers risques financiers : risque de marché, risque de liquidité et risque de crédit.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des facteurs de marchés, y compris le risque de juste valeur, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. AGF s'expose à ces risques directement de par son utilisation d'instruments financiers.

Risque de juste valeur

Le risque de juste valeur se définit comme le risque de perte en raison de changements défavorables aux cours pour des facteurs autres que les variations des taux d'intérêt et des taux de change. AGF s'expose au risque de juste valeur en raison de placements destinés à la vente et d'instruments dérivés. Les placements d'AGF qui s'exposent au risque de juste valeur s'entendent des fonds communs de placement gérés par AGF

et des actions ordinaires qui s'élèvent à 19,4 M\$ (19,7 M\$ en 2008). Les gains ou les pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des placements destinés à la vente sont portés aux AERE. Selon la valeur comptable de ces placements au 30 novembre 2009, l'incidence d'une variation de 10 % de la valeur de ces titres, que ce soit à la hausse ou à la baisse, représenterait des gains ou des pertes non réalisés de 1,9 M\$ (2,0 M\$ en 2008) des AERE.

Les instruments dérivés d'AGF aux 30 novembre 2009 et 2008 se résument comme suit :

(en milliers de dollars) 30 novembre 2009	Taux d'intérêt	Couverture selon la date d'échéance maximale	Montant nominal	Juste valeur
Dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt	0,70 % à 5,08 %	2014	2 280 000 \$	55 652 \$
Dérivés utilisés pour gérer les variations de la rémunération à base d'actions	—	2010	8 919 \$	(3 900)\$

(en milliers de dollars) 30 novembre 2008	Taux d'intérêt	Couverture selon la date d'échéance maximale	Montant nominal	Juste valeur
Dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt	1,31 % à 5,08 %	2012	3 167 000 \$	85 097 \$
Dérivés utilisés pour gérer les variations de la rémunération à base d'actions	—	2010	10 275 \$	(7 755)\$

Au 30 novembre 2009, l'incidence d'une variation de 10 % de la valeur de l'actif de référence sous-jacent des dérivés utilisés pour gérer les variations de la rémunération à base d'actions, que ce soit à la hausse ou à la baisse, représenterait une augmentation ou une diminution de 0,4 M\$ (0,8 M\$ en 2008) des revenus.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt, y compris le risque d'écart de taux de crédit, se définit comme le risque de perte pour les raisons suivantes : variations du niveau, degré d'inclinaison et d'incurvation de la courbe des taux, volatilité des taux d'intérêt, taux des remboursements anticipés de prêts hypothécaires, variations de la valeur marchande du crédit et solvabilité d'un investisseur.

AGF, par l'entremise de Fiducie AGF, s'expose au risque de taux d'intérêt surtout en raison de sa trésorerie et équivalents de trésorerie, de ses placements destinés à la vente, de ses prêts immobiliers garantis, de ses prêts investissement à recouvrer et de ses dépôts. La gestion de ce risque de Fiducie AGF est supervisée par le comité de gestion de l'actif et du passif de Fiducie AGF. Fiducie AGF gère le risque de taux d'intérêt en faisant appel à diverses techniques, dont la correspondance des échéances de l'actif et du passif. Fiducie AGF utilise aussi des swaps de taux d'intérêt pour gérer les asymétries résiduelles. Au 30 novembre 2009, l'incidence d'une

hausse de 1 % des taux d'intérêt sur les instruments financiers mentionnés précédemment représenterait une augmentation d'environ 4,1 M\$ des intérêts créditeurs nets annuels. En raison de la présente conjoncture de taux d'intérêt, il n'est pas possible d'effectuer une analyse de sensibilité selon une baisse de 1 % des taux d'intérêt. Au 30 novembre 2008, l'incidence d'une variation de 1 % des taux d'intérêt sur les instruments financiers mentionnés précédemment, que ce soit à la hausse ou à la baisse, représenterait une augmentation ou une diminution d'environ 4,7 M\$ des intérêts créditeurs nets annuels. Pour plus de détails sur l'incidence des variations des principales hypothèses sur la juste valeur des droits conservés, se reporter à la note 3.

AGF, abstraction faite de Fiducie AGF, s'expose également au risque de taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. Au 30 novembre 2009, l'incidence d'une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur les soldes moyens aurait occasionné un changement annualisé d'environ 1,2 M\$ (0,8 M\$ en 2008) des intérêts débiteurs.

Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de perte en raison des variations des cours au comptant et des cours à terme, et de la volatilité des taux de change. AGF s'expose à un risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées d'Irlande et de Singapour qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales s'exposent à un risque de monnaie locale négligeable, la majorité de leurs produits étant calculés en dollars canadiens et les salaires étant en règle générale payés mensuellement, et représentant les principales charges en monnaie locale. Ces filiales étrangères font peu appel aux instruments financiers libellés en monnaie locale, ce qui minimise le risque de change.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme la possibilité qu'AGF ne puisse recueillir suffisamment de ressources de trésorerie quand il le faut et selon des conditions raisonnables afin de respecter ses obligations financières.

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier (notes 10 et 21). Le secteur de gestion de placements examine les flux de trésorerie réels et prévus pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit. Les principales exigences en matière de liquidité pour le secteur de gestion de placements sont le financement des commissions payées sur les fonds communs de placement et les dividendes versés aux actionnaires. AGF est assujettie à certaines conventions d'endettement conformément à sa facilité de crédit et respecte toutes ces exigences.

Fiducie AGF gère le risque de liquidité par le biais d'acceptations de dépôts et de titrisations de prêts. Les principales exigences en matière de liquidité pour le secteur des sociétés de fiducie sont le financement des prêts hypothécaires et des autres prêts et la capacité de payer les CPG échus. Le risque de liquidité global de Fiducie AGF est géré par son service de gestion de la trésorerie et est supervisé par le comité de gestion de l'actif et

du passif de Fiducie AGF conformément aux politiques afférentes à la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et des activités de financement par des prêts. Ces politiques visent surtout à s'assurer que Fiducie AGF possède suffisamment de ressources de trésorerie pour respecter ses obligations financières actuelles et futures dans le cours normal des activités et selon diverses conditions.

La direction surveille quotidiennement les ressources de trésorerie pour s'assurer que les mesures de liquidité de Fiducie AGF sont conformes aux limites établies par les politiques. En outre, la direction se réunit périodiquement pour évaluer le moment des entrées et des sorties de trésorerie en relation avec les échéances de prêts et de dépôts et pour réviser les divers facteurs de stress possibles. Fiducie AGF vise à conserver une réserve prudente de liquidités non engagées disponible immédiatement s'il y a lieu et vise à maintenir un volume stable de dépôts provenant de ses courtiers en dépôt.

Le gouvernement du Canada a mis en place un programme de garanties à court terme de titres de créance pour les institutions de dépôt. En vertu de ce programme, qui prend fin le 31 décembre 2009, Fiducie AGF peut émettre jusqu'à concurrence de 952,9 M\$ de créances dotées d'un filet de sécurité et d'une échéance allant jusqu'à trois ans.

Le service de la vérification interne d'AGF s'assure de la conformité des politiques de gestion de risque de liquidité de Fiducie AGF. Les rapports du service de la vérification interne sont présentés au comité de vérification du conseil de société de fiducie aux fins d'examen.

La durée contractuelle des passifs financiers détenus par AGF aux 30 novembre 2009 et 2008 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)
30 novembre 2009

	À vue	1 an ou moins	1 à 5 ans
Comptes créditeurs et charges à payer	– \$	284 043 \$	– \$
Dette à long terme	–	13 083	143 648
Dépôts ¹	4 665	1 909 845	2 218 390
Autres passifs	–	–	16 675
Total	4 665 \$	2 206 971 \$	2 378 713 \$

(en milliers de dollars)
30 novembre 2008

	À vue	1 an ou moins	1 à 5 ans
Comptes créditeurs et charges à payer	– \$	302 401 \$	– \$
Dette à long terme	–	21 461	124 000
Dépôts ¹	6 495	2 532 945	2 532 330
Autres passifs	–	–	19 428
Total	6 495 \$	2 856 807 \$	2 675 758 \$

¹ Abstraction faite des commissions de vente reportées.

Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme la possibilité d'une perte financière suivant l'incapacité d'un emprunteur ou d'une contrepartie de respecter ses obligations financières ou contractuelles à l'égard d'AGF. Le comité de direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par chaque unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. Au 30 novembre 2009, des actifs financiers s'élevant à 4,6 G\$, composés de trésorerie et équivalents de trésorerie, de placements, de droits conservés dans la titrisation, de prêts immobiliers garantis et prêts investissement, de comptes débiteurs et d'autres actifs, étaient exposés au risque de crédit, jusqu'à concurrence de leur valeur comptable respective.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'entendent surtout de dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes et irlandaises, ainsi que de papiers commerciaux, de PCAA bancaires, de billets de dépôt, de prises en pension, d'AB et d'OTV.

Les placements assujettis au risque de crédit s'entendent surtout d'OTV, de titres de créance de premier rang, de placements dans les fonds communs de placement AGF et d'autres titres. Pour les activités d'investissement effectuées par le biais de Fiducie AGF, les politiques ont été établies de manière à déterminer les genres et les cotes des placements par emprunts dans lesquels Fiducie AGF peut investir. Ces politiques limitent également les sociétés avec lesquelles Fiducie AGF peut négocier, soit surtout les principales banques à charte et les courtiers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM »). Fiducie AGF conserve une liste de maisons de courtage et de contreparties approuvées, dont la révision est effectuée au moins une fois l'an par le conseil de fiducie. Fiducie AGF fait appel à des agences de notation pour évaluer la qualité du crédit de certains placements en actifs financiers. Les agences de notation utilisées par Fiducie AGF comprennent DBRS, S&P et Moody's. Pour la ventilation des cotes de crédit des placements destinés à la vente de Fiducie AGF, se reporter à la note 2.

Les prêts immobiliers garantis et prêts investissement de Fiducie AGF représentent le risque de crédit le plus important de la société. Le risque de crédit de Fiducie AGF est atténué par des politiques de crédit et des pratiques d'octroi des prêts rigoureuses. Ces politiques visent à s'assurer qu'un membre de la haute direction de Fiducie AGF délègue de façon appropriée l'approbation des demandes de crédit, selon le niveau de risque et le montant de la demande de crédit. Ces politiques de crédit constituent également les lignes directrices pour déterminer les taux pondérés du risque, pour réviser le nantissement aux fins de la demande de crédit, pour effectuer le suivi des prêts douteux, et pour établir et réviser les provisions de pertes sur prêts. Les politiques définissent les limites de risque de la concentration de crédit par contrepartie, par présence géographique et par d'autres facteurs de risque qui influeraient sur le profil de risque de crédit de Fiducie AGF.

Au 30 novembre 2009, les actifs en prêts de Fiducie AGF se sont élevés à 3,6 G\$ (4,5 G\$ en 2008) et se composaient de prêts hypothécaires, de prêts investissement, de prêts-RER, de prêts finance et de MCVI à recouvrer. Les prêts hypothécaires et les MCVI à recouvrer se sont chiffrés à 1,1 G\$ et à 0,4 G\$, respectivement, (1,4 G\$ et 0,7 G\$ en 2008), tous nantis par des biens immobiliers d'habitation. Au 30 novembre 2009, 47,6 % des prêts hypothécaires étaient assurés auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL ») ou d'un autre assureur. Les prêts hypothécaires ordinaires non assurés ont un ratio prêt-valeur inférieur à 80 % de la valeur d'expertise du bien au moment de l'octroi du prêt hypothécaire. Le ratio prêt-valeur moyen des prêts hypothécaires non assurés s'établissait à 61,3 % au 30 novembre 2009 (66,4 % en 2008).

Le portefeuille de prêts hypothécaires se compose surtout de prêts hypothécaires résidentiels, représentant 97,0 % du portefeuille au 30 novembre 2009 (97,5 % en 2008). Le risque de crédit de Fiducie AGF à l'égard de ces prêts est également atténué par l'utilisation du nantissement, surtout des biens immobiliers d'habitation. Conformément aux critères de prêts de Fiducie AGF, la direction examine périodiquement la situation de tous les prêts hypothécaires pour déterminer la provision pour perte appropriée requise par Fiducie AGF.

Le risque est également atténué par des prêts hypothécaires résidentiels assurés auprès de la SCHL ou d'un autre assureur. Au 30 novembre 2009, 501,3 M\$ du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de Fiducie AGF étaient assurés (616,6 M\$ en 2008).

Le risque de crédit des MCVI et des prêts investissement est atténué par l'utilisation d'un nantissement, des prêts hypothécaires résidentiels et des fonds de placement, respectivement. Les prêts investissement s'élèvent à 1,7 G\$, abstraction faite des prêts-RER, et sont nantis surtout par le produit du placement au moment du montage du prêt. La valeur marchande du nantissement de ce prêt s'élève à environ 1,4 G\$.

Les emprunteurs utilisent les prêts-RER pour acheter des actifs dans un RER. La solvabilité de chaque emprunteur est évaluée avant d'approuver le prêt. Des notes prédictives permettent de déterminer la probabilité de défaut et de faillite des emprunteurs. Fiducie AGF révisé régulièrement la qualité du crédit du portefeuille. Les prêts arriérés sont également examinés périodiquement pour déterminer la réserve pour pertes sur prêts appropriée.

Fiducie AGF s'expose également au risque de crédit en raison des instruments financiers dérivés. Si une contrepartie manque à ses engagements, les conditions du marché en pareil cas pourraient faire en sorte que Fiducie AGF subisse une perte au moment de remplacer l'opération non remboursée. Fiducie AGF négocie les accords généraux de compensation avec les contreparties concernées. Ces accords réduisent le risque de crédit. Fiducie AGF évalue la capacité financière des contreparties afin de minimiser le risque de manquement en vertu de ces conventions. Les contreparties avec lesquelles Fiducie AGF fait affaire sont uniquement les principales banques à charte avec une cote de crédit d'au moins AA.

Note 23 Informations sectorielles

AGF a trois secteurs d'exploitation isolables : activités de gestion de placements, activités de société de fiducie et Autres. Le secteur des activités de gestion de placements fournit des services de gestion de placements et de conseils et effectue la gestion et le placement des produits d'investissement d'AGF. Fiducie AGF offre une vaste gamme de services de fiducie, y compris les CPG, les dépôts à terme, les prêts immobiliers garantis et les prêts investissement. Les résultats de S&WHL ont été inclus dans le secteur Autres.

Les résultats des secteurs d'exploitation sont fondés sur le système d'information comptable interne d'AGF. Les conventions comptables qui sous-tendent la préparation des résultats des secteurs d'exploitation isolables sont généralement analogues à celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables dans la note 1.

(en milliers de dollars) Exercice terminé le 30 novembre 2009	Activités de gestion de placements	Activités de société de fiducie	Autres ¹	Total
Produits	475 429 \$	104 286 \$	6 399 \$	586 114 \$
Frais d'exploitation	293 774	72 802	–	366 576
Amortissement et autres	93 880	2 822	5 983	102 685
Bénéfice sectoriel avant impôts	87 775 \$	28 662 \$	416 \$	116 853 \$
Total de l'actif	1 175 612 \$	4 500 310 \$	– \$	5 675 922 \$

(en milliers de dollars) Exercice terminé le 30 novembre 2008	Activités de gestion de placements	Activités de société de fiducie	Autres ¹	Total
Produits	606 396 \$	108 918 \$	10 256 \$	725 570 \$
Frais d'exploitation	338 782	73 113	–	411 895
Amortissement et autres	159 816	2 772	9 252	171 840
Bénéfice sectoriel avant impôts	107 798 \$	33 033 \$	1 004 \$	141 835 \$
Total de l'actif	1 207 142 \$	5 326 817 \$	– \$	6 533 959 \$

¹ Les produits Autres sont ceux de S&WHL.

Note 24 Engagements

AGF est liée par des contrats de location-exploitation et des obligations d'achat visant des bureaux et du matériel. AGF s'est également engagée pour une période de dix ans qui se termine en 2015 à rembourser Citigroup Fund Services Inc. (« Citigroup ») et CitiFinancière si les produits annuels tirés des services d'administration des fonds AGF s'établissent en deçà de niveaux prédéterminés. Les paiements en espèces annuels minimaux approximatifs se résument comme suit :

(en milliers de dollars)

2010	22 229 \$
2011	16 813
2012	13 385
2013	11 628
2014	7 523
Par la suite	15 268

Fiducie AGF a des engagements hypothécaires en cours aux taux d'intérêt applicables au moment de l'émission des engagements de 8,8 M\$ au 30 novembre 2009 (17,4 M\$ en 2008). Tout engagement sur les taux d'intérêt comporte une durée de moins de 60 jours.

Note 25 Garanties

AGF, conformément à une entente d'indemnisation conclue avec chacun de ses administrateurs ainsi qu'avec les administrateurs des fonds communs de placement constitués en société, a accepté d'indemniser les administrateurs de tous frais à l'égard de toute action ou de toute poursuite qui leur est intentée dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. À ce jour, aucune réclamation n'a été faite à l'égard de ces promesses d'indemnisation.

Note 26 Passifs éventuels

- a) AGF, par l'entremise de sa filiale Placements AGF Inc., est partie à deux recours collectifs alléguant des activités de synchronisation des marchés fréquentes et inappropriées dans certains fonds. Ces recours ont été engagés dans les provinces de Québec et d'Ontario en 2004 et en 2005, respectivement. La requête en autorisation relative à la poursuite au Québec a été entendue en avril 2009 et la décision est toujours attendue. La requête en autorisation relative à la poursuite en Ontario a été entendue en décembre 2009 et a été rejetée.
- b) AGF estime avoir accordé suffisamment de fonds aux impôts sur les bénéfices selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul des impôts sur les bénéfices dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des vérifications qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs d'impôts exigibles et futurs, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à une évaluation d'intérêts et de sanctions.
- c) Certaines réclamations et réclamations éventuelles ont été déposées contre AGF. Ces réclamations et ces réclamations éventuelles ne devraient pas avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée d'AGF.

RÉTROSPECTIVE DÉCENNALE CONSOLIDÉE

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Exercices terminés les 30 novembre	2009	2008	2007	2006	2005
Exploitation					
Total des produits (activités poursuivies)	586 114 \$	725 570 \$	780 320 \$	607 202 \$	546 567 \$
Bénéfice net	97 694	128 592	178 687	112 657	91 872
Dividendes	88 821	84 860	70 151	61 521	50 522
Situation financière					
Fonds de roulement (déficit)	(738 223)\$	(1 360 365)\$	(735 103)\$	(404 223)\$	(31 958) \$
Dette à long terme	143 648	123 740	184 486	56 000	17 364
Capitaux propres	1 130 403	1 107 422	1 069 002	979 771	918 326
Rendement des capitaux propres	8,7 %	11,8 %	17,4 %	11,9 %	10,0 %
Par action					
Bénéfice net de base	1,10 \$	1,44 \$	1,99 \$	1,26 \$	1,02 \$
Dividendes	1,00	0,95	0,78	0,69	0,56
Valeur comptable (activités poursuivies)	12,72	12,40	12,02	10,99	10,30

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Exercices terminés les 30 novembre	2004	2003	2002	2001	2000
Exploitation					
Total des produits (activités poursuivies)	545 393 \$	510 571 \$	637 660 \$	630 525 \$	500 377 \$
Bénéfice net	77 287	44 016	119 839	163 754	95 931
Dividendes	37 474	27 150	22 967	19 577	14 092
Situation financière					
Fonds de roulement (déficit)	56 363 \$	62 490 \$	95 287 \$	(9 950)\$	(86 692) \$
Dette à long terme	68 292	112 192	225 403	165 481	278 051
Capitaux propres	914 366	903 360	887 566	764 707	480 091
Rendement des capitaux propres	8,5 %	4,9 %	14,5 %	26,3 %	25,1 %
Par action					
Bénéfice net de base	0,85 \$	0,48 \$	1,34 \$	1,84 \$	1,12 \$
Dividendes	0,41	0,30	0,26	0,22	0,18
Valeur comptable (activités poursuivies)	10,08	9,79	9,74	8,56	5,78

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs portant sur AGF, notamment sur ses activités d'exploitation, sa stratégie et ses résultats financiers prévus ainsi que sur sa situation financière. Bien que la direction estime que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés sont assujettis à des risques et à des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux exprimés ou supposés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui peuvent modifier considérablement les résultats sont, entre autres, l'économie et la conjoncture du marché, y compris les taux d'intérêt, la concurrence, l'évolution des règlements gouvernementaux et de la fiscalité, et d'autres facteurs présentés dans des documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents de temps à autre.

**La Société de Gestion AGF Limitée et
Compagnie de Fiducie AGF**

Douglas L. Derry, FCA⁴
 W. Robert Farquharson, CFA
 Blake C. Goldring, M.S.M., CFA^{1,2}
 Judy G. Goldring, LL.B.
 Walter A. Keyser*
 Donald G. Lang, MBA^{6,7}
 William Morneau, MBA⁸
 John F. Schucht
 Winthrop H. Smith, Jr., MBA⁹
 G. Wayne Squibb**

**Sociétés et fiducies de fonds
communs de placement**

Philippe Casgrain, C.R., Ad.E.
 W. Robert Farquharson, CFA
 William D. Cameron
 Paul Hogan
 Martin Hubbes, MBA, CFA
 H. Ian Macdonald
 Joseph E. Martin
 Louise Morwick, MBA, FSA, CFA
 John B. Newman^{3,4,5}

AGF Asset Management Asia Limited

W. Robert Farquharson, CFA³
 Blake C. Goldring, M.S.M., CFA
 Soo Ann Lee
 Yong Siang Lee
 Eng Hock Ong, CFA

AGF International Advisors**Company Limited**

John L. Arnold
 Blake C. Goldring, M.S.M., CFA³
 David M. Kennedy
 Oliver J. Tattan
 Michael C. Brady

AGFIA Limited

John L. Arnold
 Joseph Casey
 Vicomte Cobham
 W. Robert Farquharson, CFA³
 Blake C. Goldring, M.S.M., CFA
 Kenneth Peare
 Ian Steers

Blake C. Goldring, M.S.M., CFA
 Président du conseil et chef de la
 direction

W. Robert Farquharson, CFA
 Vice-président du conseil

Robert Badun, MBA
 Vice-président directeur, Investissements

Rose Cammareri
 Vice-présidente directrice, Distribution
 au détail, Placements AGF Inc.

Mario Causarano, CA
 Président et chef de l'exploitation
 Compagnie de Fiducie AGF

Judy G. Goldring, LL.B.
 Chef du contentieux,
 vice-présidente directrice et
 chef de l'exploitation

Gregory J. Henderson, CA
 Vice-président principal et
 chef des finances

Martin Hubbes, MBA, CFA
 Vice-président directeur et
 chef des investissements,
 Placements AGF Inc.

W. Robert Farquharson, CFA
 Vice-président du conseil

Martin Hubbes, MBA, CFA
 Vice-président directeur et
 chef des investissements

Jean L. Charbonneau, MBA
 Vice-président principal

Anthony Genua
 Vice-président principal

Robert Lyon, CFA
 Vice-président principal

Patricia Perez-Coutts, CFA
 Vice-présidente principale

Stephen W. Way, CFA
 Vice-président principal

Peter Frost, CFA
 Vice-président

Tristan M. Sones, CFA
 Vice-président

Caterina Prato, MBA, CFA
 Vice-présidente

Coulter Wright, MBA, CFA
 Vice-président

Terry Chong, MBA, CFA
 Portefeuilleiste

Ani Markova, CFA
 Portefeuilleiste

Tom Nakamura, CFA
 Portefeuilleiste

Michael White, CFA***
 Portefeuilleiste

¹ Président du conseil de La Société de Gestion AGF Limitée

² Président du conseil de Compagnie de Fiducie AGF

³ Président du conseil

⁴ Président du comité de vérification

⁵ Président du comité consultatif de vérification

⁶ Président du comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise de La Société de Gestion AGF Limitée

⁷ Président du comité de révision de Compagnie de Fiducie AGF

⁸ Président du comité de rémunération de La Société de Gestion AGF Limitée

⁹ Premier administrateur

* à la retraite depuis le 4 janvier 2010

** depuis le 2 décembre 2009

*** depuis le 22 janvier 2010

Répertoire général d'AGF

La Société de Gestion AGF Limitée

C.P. 50
Centre Toronto-Dominion
Toronto (ON) M5K 1E9
Site Web : AGF.com
Courriel : tigre@AGF.com
Tél. : 416-367-1900

Bureau de représentation en Chine

Unit 16, 11/F, Tower A
Beijing Hanwei Plaza
(inside the CCBC office)
No. 7, Guanghua Road
Beijing, China 100004

Filiales

Compagnie de Fiducie AGF

C.P. 6
One, rue Toronto
Toronto (ON) M5C 2V6

Placements AGF Inc.

C.P. 50
Centre Toronto-Dominion
Toronto (ON) M5K 1E9

Cypress Capital Management Limited

1055, rue Georgia Ouest
Bureau 1700
C.P. 11136
Vancouver (C.-B.) V6E 3P3

Doherty & Associates Limited

56, rue Sparks
Bureau 700
Ottawa (ON) K1P 5A9

Gestion de Placements Highstreet

244, rue Pall Mall
Bureau 350
London (ON) N6A 5P6

AGF International Advisors

Company Limited
34 Molesworth Street
Dublin 2, Ireland

AGF Investments America Inc.

53 State Street
13th Floor
Boston, MA 02109

AGFIA Limited

34 Molesworth Street
Dublin 2, Ireland

AGF Asset Management Asia Limited

80 Raffles Place
#44-03, UOB Plaza 1
Singapore 048624

AGF Investments Asia Limited

18 Chater Road
Suite 2502
Alexandra House
Central Hong Kong

RENSEIGNEMENTS POUR
LES ACTIONNAIRES

Vérificateurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Agent des registres et des transferts

Computershare Trust
Company of Canada
1-800-564-6253

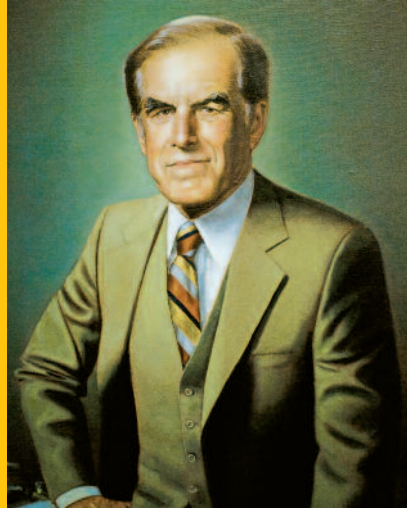
Inscription à la cote

AGF.B

Hommage



C. Warren Goldring



Allan Manford

C. Warren Goldring et Allan Manford sont les cofondateurs de La Société de Gestion AGF Limitée. Pères de l'industrie des fonds communs de placement au Canada, ils ont été les premiers à offrir aux investisseurs canadiens un fonds commun de placement composé entièrement d'actions américaines avec le lancement du Fonds d'actions américaines (American Growth Fund – AGF) en 1957. Grâce à cette idée révolutionnaire, les Canadiens bénéficient de solutions de placements novatrices dans le continuum du patrimoine depuis plus de 50 ans.

AGF a été constituée en société en 1960 avec M. Manford à titre de président et M. Goldring à titre de vice-président directeur. M. Manford est demeuré actif au sein d'AGF jusque dans les années 1970. M. Goldring a continué d'occuper un rôle de premier plan durant les 20 années suivantes au sein d'AGF et de l'industrie. Au fil des ans, la vision, le leadership et la carrière distinguée de M. Goldring lui ont valu de nombreux prix et reconnaissances.

Aujourd'hui, AGF est une des principales sociétés canadiennes indépendantes de solutions de placements avec des bureaux à travers le Canada et des filiales partout dans le monde entier. AGF offre ses services à plus d'un million d'investisseurs. Chez AGF, nous continuons d'être inspirés par les valeurs d'innovation, de prudence en matière de croissance et d'esprit collectif que nos pères fondateurs nous ont inculqués dès les débuts distingués d'AGF.

Malheureusement, MM. Goldring et Manford sont décédés en 2009. Nous leur rendons hommage.



AGF est fière d'être associée au **Fonds mondial pour la nature** pour protéger des espèces en voie de disparition comme le tigre de Sumatra et offrir un environnement renouvelable aux générations futures.



Que faites-vous après le travail?^{MD}

^{MD} Marque de commerce déposée de La Société de Gestion AGF Limitée et utilisée avec autorisation.

**La Société de Gestion
AGF Limitée**

C.P. 50
Centre Toronto-Dominion
Toronto (Ontario) M5K 1E9

Site Web > www.AGF.com
Courriel > tigre@AGF.com
Tél. > 416-367-1900